

Jeunes BIENVENUE ! Enseignants Parents Animateurs

Connaissez-vous les droits des jeunes de 0 à 18 ans ? Il existe une Convention internationale des droits de l'enfant (ou CIDE) qui les définit et que tous les pays du monde (à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie) se sont engagés à appliquer. En France, le Défenseur des droits, autorité constitutionnelle indépendante, est chargé de veiller à la protection des droits et des libertés des enfants et des adultes et de promouvoir l'égalité.

Le Défenseur des droits, Dominique Baudis, est chargé de la défense et de la promotion de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant. En effet, des jeunes peuvent être privés de leurs droits (comme celui de vivre en famille, le droit à l'expression, à la santé ou à la protection contre toutes les formes de violence). Ils peuvent alors écrire directement au Défenseur des droits qui les aidera. Il arrive que les lois françaises ne soient pas tout à fait en accord avec la CIDE. Dans ce cas, le Défenseur des droits le signale au gouvernement et au Parlement (Sénat et Assemblée nationale).

Tout cela vous semble encore un peu abstrait ?

Alors en route vers les droits de l'enfant !!

Ludique, pratique et pédagogique, ce kit vous permettra de vous approprier ces droits fondamentaux, de mieux connaître la situation des enfants en France et dans le monde et aussi de mieux comprendre le rôle et les missions du Défenseur des droits.

Comment contacter le Défenseur des droits ?

En lui écrivant à l'adresse suivante :

**Défenseur des droits
7, rue Saint-Florentin
75409 PARIS Cedex 08**

- en téléphonant au

09 69 39 00 00 (prix d'un appel local)

- en allant sur son site Internet :

www.defenseurdesdroits.fr

Jeunes Parents **Comment** utiliser ce kit ? Enseignants Éducateurs Animateurs

Ce kit trouve facilement sa place dans une séquence d'éducation civique. Il permet un travail approfondi sur la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et les 12 droits fondamentaux décrits dans 13 fiches pédagogiques (une fiche générale et 12 autres fiches thématiques).

Chaque fiche peut être abordée indépendamment des autres.

Toutes les fiches sont construites sur le même modèle et proposent :

- Des cas d'enfants qui ont écrit (ou des adultes inquiets pour eux) au Défenseur des droits. Le jeune peut ainsi découvrir le rôle et les missions du Défenseur des droits à travers des situations concrètes.
- Ce que dit précisément la Convention internationale des droits de l'enfant.
- Un quizz « Convention » pour mieux comprendre le contenu et l'esprit de la CIDE.
- Un second quizz thématique (exemple Quizz Santé) pour mieux connaître l'application concrète des droits de l'enfant en France ou dans le monde.
- Des devinettes.
- Des suggestions d'activités collectives : débats, sujets d'enquêtes, propositions de rédactions, réalisation d'affiches, jeux, saynètes à mimer, etc.
- Un agenda avec les dates des journées internationales à ne pas manquer
- Des suggestions de lectures (romans, nouvelles ou documentaires) pour approfondir chaque thème.
- Des adresses utiles (pour l'enfant et l'adolescent s'il en a personnellement besoin ou pour faciliter ses recherches).

Il est conseillé de prévoir une séquence de deux séances minimum, en abordant la fiche générale "Vos droits" suivie d'une (ou plusieurs) fiche(s) thématique(s).

Bonne découverte !

DRUITS

En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Connais-tu

L'histoire de l'homme qui s'est battu pour que tous les enfants du monde aient des droits reconnus et respectés ? Non? Voici l'histoire du Docteur Korczak.

Il était une fois... dans les années 1930, en Pologne, un médecin qui consacrait sa vie à soigner et à aider les enfants de Varsovie. Il s'appelait Janusz Korczak. Tous les Polonais le connaissaient car il animait une émission de radio pour les enfants. Il les écoutait et leur racontait des histoires. Il avait aussi créé des orphelinats dont il s'occupait lui-même, et conçu un journal dans lequel les enfants écrivaient librement. A l'époque, c'était très rare ! En 1939, la guerre a éclaté. L'émission radio du docteur a été interdite parce qu'il était juif. Cela ne l'a pas empêché de continuer à défendre les enfants ! Tous les jours, il prenait de très gros risques en sortant chercher de la nourriture pour les orphelins qu'il avait recueillis. Il fût arrêté plusieurs fois parce qu'il refusait de porter le brassard avec l'étoile de David. Il faisait tout ce

qu'il pouvait pour que les nazis ne s'approchent pas des enfants qu'il protégeait. Il savait où les trains les emmèneraient... Et lorsque l'armée allemande s'en est prise à eux, il a choisi de les suivre, même s'il savait que cela lui coûterait sans doute la vie. Il est mort aux côtés de ces petits orphelins, au camp d'extermination de Treblinka.

Son courage et son dévouement ont profondément bouleversé la Pologne qui a perdu des milliers d'enfants pendant la guerre. En 1978, Stanislaw Ostrowski, le chef de l'Etat polonais a convaincu l'Organisation des Nations Unies de voter une Convention Internationale pour que les enfants soient protégés et respectés partout dans le monde. Onze ans plus tard, en 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée par l'ONU.

Connais-tu

les grandes étapes des droits de l'enfant ?

Il a fallu attendre la fin du 20^{ème} siècle et bien des guerres pour que l'ensemble des pays du monde reconnaissent des droits fondamentaux pour tous les enfants.

**1789...1924...1946...1948...1959...1978...1979
...1989...1990...2000...2011... toutes les dates**

1789 Les révolutionnaires proclament dans la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** que "les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits". C'est un bon début mais les enfants n'ont toujours pas de droits à eux. Ils ne vont pas tous à l'école, beaucoup sont exploités ou travaillent. Ils ne sont pas protégés et souvent mal soignés.

1924 Après la 1^{ère} guerre mondiale qui a fait des millions d'orphelins, la Société des Nations adopte une **Déclaration sur les Droits de l'Enfant**. Elle dit que "l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur" et reconnaît que les adultes ont des devoirs envers les enfants.

1946 Les ravages de la seconde guerre mondiale font prendre conscience de l'importance de renforcer la protection des enfants victimes des conflits armés. L'Organisation des Nations Unies (ONU) chargée de développer des relations de paix entre tous les Etats du monde, crée l'UNICEF (qui est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) afin d'aider les enfants touchés par les désastres de la seconde guerre mondiale. L'UNICEF continue aujourd'hui de défendre et de protéger les droits de l'enfant et met en place des programmes d'action partout dans le monde.

1948 L'ONU adopte la **Déclaration Universelle des droits de l'Homme** qui ne comporte qu'une phrase sur les enfants ! "La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale".

1959 Les Nations Unies adoptent une nouvelle déclaration des droits de l'enfant le 20 novembre. C'est une avancée mais les Etats signataires ne sont pas obligés de l'appliquer. Il y a encore du chemin à accomplir pour convaincre !

1978 La Pologne, qui a perdu des millions de personnes pendant la seconde guerre mondiale, donne une nouvelle impulsion en citant le courage du docteur Korczak qui a sacrifié sa vie pour les enfants victimes de la folie des adultes. Elle réussit à imposer l'idée aux autres Etats qu'un texte obligatoire pourrait davantage protéger les enfants. Elle permet aussi de reconnaître que l'enfant a, comme tous les Hommes, des droits et des libertés.

1979 Est déclarée **Année internationale des Enfants**. L'ONU décide de rédiger une Convention sur les droits de l'enfant qui devra obligatoirement être respecté par tous les Etats du monde. Il faudra encore dix longues années de négociation.

1989 Le 20 novembre la Convention internationale des droits de l'enfant est finalement adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Nations Unies. C'est une étape fondamentale dans l'histoire de l'humanité ! Elle reconnaît - à travers 54 articles - des droits fondamentaux à tous les enfants du monde.

1990 La France ratifie la Convention.

2000 Le Parlement français crée une Autorité Indépendante chargée de défendre et promouvoir les droits de l'enfant : c'est la Défenseure des enfants.

2006 Dominique Versini est nommée Défenseure des enfants. Elle a succédé à Claire Brisset qui fût la première Défenseure des enfants.

2011 Le Parlement vote une loi créant le Défenseur des droits. M. Dominique Baudis a été nommé à cette fonction par le Président de la République. Il est chargé de défendre les droits et les libertés de toutes les personnes (enfants et adultes) et de promouvoir l'égalité. Il est aidé par la Défenseure des enfants, Marie Derain.

Tu peux lui écrire :

7, rue Saint-Florentin - 75409 Paris Cedex 08
www.defenseurdesdroits.fr

Le savais-tu ?

le 20 novembre est la Journée internationale des droits de l'enfant.

A ton avis pourquoi a-t-on choisi cette date ?

Découvre la Convention internationale des droits de l'enfant ...

La Convention a été ratifiée par 193 Etats (seuls la Somalie et les Etats-Unis ne l'ont pas fait). Ratifier, cela veut dire que les Etats se sont engagés à appliquer et respecter cette Convention pour tous les enfants du monde, sans aucune différence.

Cette Convention est un long texte qui comprend 54 articles définissant les droits des enfants et les obligations des Etats pour les appliquer.

Le Comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies (ONU) est chargé de surveiller la façon dont les Etats appliquent les droits de l'enfant. Tous les 5 ans, les Etats doivent lui rendre un rapport sur les progrès qu'ils ont réalisé en matière d'éducation, de protection des enfants, etc.

Le Comité des droits de l'enfant donne alors son avis et fait des recommandations sur ce qu'il reste à faire pour améliorer la vie des enfants.

Le savais-tu ?

Selon la Convention, un enfant est une personne de moins de 18 ans sauf si la loi de son pays lui donne la majorité plus tôt.

Découvre les 12 droits fondamentaux des enfants et des adolescents

Droit à l'égalité

Tous les enfants sont égaux en droits : filles, garçons, quelles que soient leurs origines ou celles de leurs parents.

Droit de vivre en famille

Chaque enfant doit pouvoir grandir dans une famille, entouré d'amour et de compréhension. Les parents doivent veiller à son développement et son épanouissement. L'Etat doit les aider à remplir leurs devoirs.

Droit d'avoir une identité

Tout enfant doit posséder un nom, un prénom et une nationalité afin d'être reconnu de tous et de bénéficier des droits et de la protection de l'Etat.

Droit à la santé

L'Etat doit garantir à l'enfant le meilleur état de santé possible. Il doit mettre en place une sécurité sociale, construire des hôpitaux,...

Droit à l'éducation et aux loisirs

L'Etat doit mettre en place une école primaire gratuite et obligatoire pour tous les enfants. L'enfant a aussi le droit à des loisirs et au repos.

Droit pour l'enfant handicapé de vivre avec les autres

Les enfants porteurs de handicap doivent avoir les mêmes droits que les autres. L'Etat doit les protéger des discriminations et les aider à être le plus autonome possible. Il doit leur donner les mêmes chances qu'aux autres enfants.

Droit à la protection de la vie privée

L'enfant a le droit d'avoir une correspondance privée, des relations amicales, etc. sans être surveillé et contrôlé de façon abusive. Ses données personnelles (nom, prénom, image,...) doivent être protégées, notamment dans les médias et sur internet.

Droit à l'expression

L'enfant doit être entendu sur les questions qui le concernent. Il a également le droit de faire partie d'associations, d'exprimer ses idées, d'écrire dans un journal ...

Droit d'être protégé contre les violences

Aucun enfant ne doit subir de violence, qu'elle vienne des adultes ou des autres enfants, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle.

Droit d'être protégé contre l'exploitation

L'enfant doit être protégé contre l'exploitation économique, sexuelle ou autre. Il ne doit pas être obligé de réaliser des travaux dangereux (par exemple dans les mines...) et de travailler au lieu d'aller à l'école.

Droit à une justice adaptée

Quand un enfant a commis une infraction, la justice doit le juger en prenant en compte son âge, sa maturité et sa situation de vie.

Droit d'être protégé en temps de guerre

Les enfants doivent être protégés en priorité en temps de guerre. Les Etats doivent empêcher qu'ils soient exploités en tant qu'enfants soldats.

Quizz

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 13/13, tu es un(e) champion(ne) !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Qu'est-ce que la CIDE ?

1. La Compagnie internationale des éléphants
2. La Convention internationale des droits de l'enfant
3. Un produit corrosif

B A quoi sert la CIDE ?

1. A protéger les enfants des pays riches
2. A protéger tous les enfants sans exception et à défendre leurs droits
3. A nettoyer les métaux

C Joins chaque déclaration à son message principal :

1. Déclaration universelle des droits de l'Homme ("Human rights", ONU, 1948)
2. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (France, 1789)
3. Convention internationale des droits de l'enfant (ONU, 1990)

 A B C

- A. Article premier :
"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits"
- B. Article premier : *"Les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits."*
- C. Les enfants ont les mêmes droits *"sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique, sociale..."*

D Le pays qui a convaincu l'ONU de rédiger la CIDE est :

1. la France
2. les Etats-Unis
3. la Pologne

E Selon la Convention, un enfant est une personne de moins de :

1. 15 ans
2. 16 ans
3. 18 ans

F Quels sont les États qui se sont engagés à respecter la CIDE ?

1. Tous les pays d'Europe et les États-unis
2. Tous les pays du monde sauf la Somalie et les États-Unis
3. Tous les pays du monde

G Depuis quand la France s'est-elle engagée à appliquer la Convention internationale des droits de l'enfant ?

1. 1959
2. 1989
3. 1990

H Selon toi, la CIDE affirme que les enfants ont le droit :

1. d'aller à l'école
2. d'acheter des vêtements de marque
3. de ne pas subir de violence
4. d'exprimer leur avis

I Qui est le Défenseur des droits ?

1. Le chef des juges des enfants
2. Une Institution indépendante qui défend les droits et les libertés de l'enfant et de l'adulte
3. Un avocat d'enfants

J Qui peut écrire au Défenseur des droits ?

1. Les enfants
2. Les parents
3. Les professeurs, les assistantes sociales et les éducateurs
4. La famille
5. Un voisin

K Dans quels cas peut-on écrire au Défenseur des droits ?

1. Lorsqu'un enfant se fait gronder par ses parents
2. Lorsqu'un enfant n'est pas d'accord avec ses professeurs
3. Lorsqu'un droit fondamental d'un enfant n'est pas respecté
4. Lorsque les parents demandent à leur enfant de ranger leur chambre ou de mettre la table

L Tous les pays qui ont ratifié la CIDE ont nommé un Défenseur des enfants.

1. Vrai
2. Faux

M Qu'est-ce que la CIDPH ?

1. La Compagnie internationale des parents heureux
2. Un nouveau jeu vidéo
3. La Convention internationale des droits des personnes handicapées
4. Tu n'as pas trouvé ? Regarde la question concernant la CIDE

Compte tes points : .../13

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités autour des droits de l'enfant à réaliser avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux ! Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser les idées toutes faites !

- 1** Quelles sont les différences entre un adulte et un enfant ?
(leurs droits, leurs besoins,...)
- 2** Pourquoi les enfants ont-ils besoin de droits à eux ?
- 3** Penses-tu que tous les droits des enfants sont respectés en France ?

Enquête

Connais-tu une personnalité (autre que le Défenseur des droits ou une association) engagée dans la défense des droits de l'enfant ? Dessine son portrait ou une affiche la représentant.

Pour aller plus loin

As-tu bien compris les douze droits fondamentaux ?

- 1** Certains droits concernent plus la protection des enfants. D'autres concernent l'expression ou la participation des enfants à la vie de la société. Enfin, certains impliquent des aides de l'Etat (écoles, hôpitaux, aides sociales...) pour les enfants. Classe les douze droits en trois colonnes : "Protection", "Participation" et "Aides". Attention ! Certains droits peuvent avoir leur place dans deux ou même trois colonnes !
- 2** Choisis un des douze droits fondamentaux des enfants présentés par la CIDE et illustre-le par une affiche. (pour bien réaliser ton affiche, tu peux consulter le site des Francas qui te proposera quelques éléments de méthode : www.franca.asso.fr)

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e)...
Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque
la plus proche de chez toi !

LE CODE JUNIOR. LES DROITS ET OBLIGATIONS DES MOINS DE 18 ANS

Dominique Chagnollaud.
Dalloz, 2006.

MIEUX COMPRENDRE MES DROITS, MES RESPONSABILITÉS

Le petit Moutard, 1999.

TOUS LES ENFANTS ONT DES DROITS !

Bruno Muscat, Manu Boisteau.
Bayard jeunesse, 2004.

DES ENFANTS ET DES LUCIOLES.

M. Bonnet.
Documentaire dès 11 ans.
Collection rue du monde,
1999.

LE GRAND LIVRE DU JEUNE CITOYEN

Bernard Epin.
Rue du monde. 1998.
Documentaire. Dès 9 ans.

LES DROITS DE L'ENFANT

Zarina S. Khan.
Nathan, 1991.

LE PETIT CITOYEN

Jean-Pierre Perdrizet,
Casterman, 1994.

LE GRAND LIVRE DES DROITS DE L'ENFANT

Alain Serre.
Rue du monde, 1998.
Documentaire dès 9 ans.

ENFANTS, ADOS : DES DROITS, DES DEVOIRS ?

Sylvie Baussier
Milan Jeunesse, 2011.

Réponses du quizz

Quizz "Convention"...

A réponse : 2

La Convention internationale des droits de l'enfant définit leurs droits fondamentaux. Ce sont les États qui ratifient la CIDE et s'engagent à la faire respecter. Pour cela, ils doivent faire en sorte que tout le monde connaisse et respecte les droits de l'enfant (en aidant les familles en difficulté, en punissant ceux qui ne respectent pas la CIDE, etc.)

B réponse : 2

La CIDE est essentielle car elle rappelle aux États (et aux parents) qu'ils ont des devoirs envers les enfants. Ils doivent les protéger, leur permettre de participer à la vie de la société, à des loisirs et créer des écoles et des hôpitaux...

C réponses : 1B, 2A, 3C

Rappelle-toi que depuis la Révolution française, des hommes et des femmes se sont battus et sont morts pour que les droits humains et les droits de l'enfant soient reconnus partout dans le monde. La Convention internationale est l'aboutissement d'un long processus de reconnaissance des droits de l'Homme et de l'enfant.

D réponse : 3

E réponse : 3

La Convention garantit une protection et des droits spécifiques à tous les individus de moins de 18 ans et demande aux États d'en faire autant ! En France, la majorité est à 18 ans mais ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde.

Le fait d'être un enfant jusqu'à 18 ans est important car cela te garantit des droits spécifiques et des protections devant la justice.

F réponse : 2

Lors de l'adoption de la CIDE par les Nations Unies, les États-Unis appliquaient la peine de mort aux mineurs. La Cour Suprême des États-Unis a aboli cette pratique en 2005 mais les États-Unis n'ont toujours pas signé la CIDE. La Somalie n'a pas signé la CIDE pour d'autres raisons (c'est un pays déchiré par les guerres et qui ne possède pas de véritables structures d'Etat).

Réponses des quizz et des devinettes

G réponse : 3

La France est l'un des premiers pays européens à avoir ratifié la CIDE, le 7 août 1990.

H réponses : 1,3,4...

et bien d'autres !

La CIDE reconnaît des droits fondamentaux aux enfants. Elle ne leur donne pas tous les droits!

I réponse : 2

Le Défenseur des droits s'appelle M. Dominique Baudis. Il est indépendant (il ne reçoit d'ordre de personne, ne peut être réprimandé parce qu'il signale qu'une administration ou une personne ne respecte pas les droits de l'enfant). Il est chargé notamment d'informer les enfants de leurs droits et de veiller à ce que la loi française prenne bien en compte les articles de la CIDE. Avec la Défenseure des enfants, Marie Derain, qui travaille avec lui, il s'occupe des enfants dont les droits ne sont pas respectés.

J réponses : 1, 2 et 3

Lorsqu'un droit d'un enfant n'est pas respecté, les personnes de sa famille, ses professeurs, les assistantes sociales, les éducateurs, les médecins mais aussi les associations peuvent le signaler au Défenseur des droits. Un enfant peut lui-même lui écrire :

www.defenseurdesdroits.fr

ou par courrier au 7 rue Saint Florentin, 75409 Paris Cedex 08.

Renseignements au 09 69 39 00 00.

K réponse : 3

Si, par exemple, un enfant est séparé de l'un de ses parents, s'il n'est pas scolarisé car il a un handicap, s'il subit des discriminations, s'il est maltraité... (que ce soit à la maison, à l'école ou ailleurs), il peut être aidé. En urgence, surtout s'il est maltraité, il peut téléphoner au 119 (numéro gratuit d'Allo Enfance en danger), parler à un adulte de confiance ou contacter une assistante sociale. Il peut aussi écrire au Défenseur des droits qui lui donnera des conseils et le défendra.

L réponse : 2

La plupart des pays d'Europe ont créé un Défenseur des droits, comprenant les droits de l'enfant.

Pour en savoir plus sur le réseau européen des Défenseurs des enfants : <http://www.crin.org/enoc> (site en anglais).

M réponse : 3

La Convention internationale des droits des personnes handicapées est entrée en vigueur le 3 mai 2008. Il existe à l'ONU un Comité des personnes handicapées comme il existe un Comité des droits de l'enfant.

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
defenseurdesdroits.fr



Droit N°1

**Tous les enfants sont égaux en droits :
filles, garçons, quelles que soient
leurs origines ou celles de leurs parents**

En 1990, la France a ratifié
la Convention internationale des droits de l'enfant.
Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre
les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Laura vient d'avoir 16 ans. Elle vit dans une famille de gens du voyage installés dans une petite ville. Son père ne veut plus qu'elle retourne au lycée car il estime que la place d'une jeune fille est à la maison pour s'occuper du ménage et de ses petits frères. Laura, elle, veut passer son baccalauréat et aller à l'université. C'est une excellente élève et le proviseur

de son lycée écrit pour elle au Défenseur des droits. Celui-ci parvient après de nombreuses discussions à convaincre le père de laisser Laura poursuivre ses études.

Les parents de Hayme, 7 ans, sont en situation irrégulière et sont hébergés pour quelque temps par une association dans un petit hôtel. Hayme est né en France et doit être scolarisé mais la situation de ses parents provoque des difficultés au moment de l'inscription à l'école du quartier. Découragé, le père de Hayme écrit au Défenseur des droits qui rappelle l'obligation de scolariser tous les enfants, quelle que soit la situation de leurs parents. Hayme peut finalement rentrer à l'école avec tous les autres enfants.

Et toi ?

**Connais-tu des situations identiques
où le droit à l'égalité des enfants n'est pas respecté?**

(dans le monde ou autour de toi...)

**As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part
au Défenseur des droits ?**

Pour contacter le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Le proviseur de Laura et le père de Hayme ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Au sens de la loi française, la discrimination est le fait de traiter de manière moins favorable une personne qu'une autre, ou d'empêcher quelqu'un d'avoir les mêmes droits que les autres en raison de son origine, de son apparence physique, de son handicap...

Il existe en tout 18 motifs de discrimination prohibés par la loi française : activités syndicales, âge, apparence physique, caractéristiques génétiques, état de santé, grossesse, handicap, moeurs, opinions politiques, orientation sexuelle, origine, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race, une religion, patronyme (nom de famille), sexe, situation de famille.

Cela signifie qu'il est interdit de prendre en compte l'un de ces critères pour traiter une personne moins bien qu'une autre.

Par exemple : refuser l'inscription d'un élève à la cantine scolaire parce qu'il est allergique aux produits laitiers constitue une discrimination fondée sur l'état de santé.

D'autres critères de discrimination sont prévus par des textes fondamentaux (comme les directives européennes). Par exemple, la Convention internationale des droits de l'enfant ajoute aux critères prévus par la loi française : la langue, l'origine sociale, la couleur, la situation de fortune, de naissance ou de tout autre situation.

Par exemple : refuser l'inscription d'un petit garçon à un club de foot parce qu'il ne parle pas français constitue une discrimination fondée sur la langue.

Important : attention, ne pas confondre une discrimination avec une injure. Exemple, si quelqu'un traite une autre personne de "sale noir !", c'est une injure à caractère raciste. C'est illégal (des peines d'amendes et d'emprisonnement sont prévues), mais ce n'est pas une discrimination. La discrimination est acte, un comportement, alors qu'une injure consiste en une parole outrageante et méprisante.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

Tous les enfants sont égaux : qu'ils soient filles ou garçons, qu'ils aient un handicap ou une situation administrative différente (enfants réfugiés, demandeurs d'asile, en situation irrégulière ou enfants vivant dans la rue ...).

Chaque droit de la Convention doit s'appliquer à tous les enfants du monde sans aucune discrimination, quelle qu'en soit la raison : la race, la couleur de peau, le handicap, le sexe, la langue, la religion, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, l'origine nationale, sociale ou ethnique de l'enfant ou de sa famille.

(article 2 alinéa 1)

La Convention prévoit des droits et des protections spécifiques pour certains enfants qui sont plus vulnérables : les enfants privés de leur famille, les enfants ayant un handicap, les enfants appartenant à des minorités ethniques, les enfants victimes d'exploitation, réfugiés ou touchés par les guerres.

Les Etats doivent lutter contre toutes les formes de discrimination : modifier les lois et les pratiques discriminatoires, faire des campagnes d'information et sanctionner les personnes qui font de la discrimination.

(article 2 alinéa 2)

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Est-ce que tous les enfants sont égaux dans le monde ?

1. Oui
2. Non

B Qui s'engage à faire respecter les droits de l'enfant en ratifiant la Convention ?

1. Les États
2. Les habitants du monde
3. Les parents

C Les Etats s'engagent à ce que les enfants aient les mêmes droits quels que soient :

1. leur sexe
2. leur couleur de peau
3. leurs opinions politiques

D Est-ce que la Convention protège les enfants dont les parents sont victimes d'une discrimination ?

1. Oui
2. Non

E Que doivent faire les Etats pour lutter contre les discriminations ?

1. Modifier les lois qui sont discriminatoires
2. Mener des campagnes d'information
3. Sanctionner ceux qui font des discriminations

Compte tes points : .../5

Quiz “Non aux discriminations”

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde. Pour le savoir, réponds au quizz “Non aux discriminations”. Si tu as 6/6, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A La discrimination, c'est :

1. traiter un enfant moins favorablement qu'un autre en raison d'un critère interdit par la loi française, par la Convention internationale des droits de l'enfant ou par un autre texte international
2. être raciste
3. commettre dix crimes

B Comment appelle-t-on ?

1. La discrimination liée aux origines ethniques
2. La discrimination fondée sur le fait que l'on est une fille ou un garçon
3. La discrimination liée à l'orientation sexuelle

L'homophobie

La discrimination liée au sexe

La discrimination raciale

C En France, les garçons et les filles ont-ils les mêmes droits ?

1. Oui
2. Non

D Les garçons et les filles ont-ils le droit de choisir les mêmes métiers sans exception ?

1. Oui
2. Non

E Dire des insultes racistes est puni par la loi.

1. **Vrai**
2. **Faux**

F Combien y a-t-il de critères dans la loi pour lutter contre les discriminations ?

1. **10**
2. **13**
3. **18**

Compte tes points : .../6

Devinettes

Voici quelques devinettes, plus ou moins faciles !

Sauras-tu les résoudre ?

1 Quel personnage vivant à Agrabah et protégé par un génie tiré d'une lampe ne peut pas épouser la princesse Jasmine, la femme qu'il aime, car il est pauvre ?

2 Mon premier est la racine carrée de 100. Mon deuxième est une infraction très grave. Mon troisième s'oppose à l'acquis. Mon tout se dit de quelqu'un qui est traité différemment, en raison de sa couleur de peau, de son sexe, de ses origines, de son état de santé, etc.

3 En quelle année les femmes ont-elles eu le droit de vote en France ?
1789 - 1901 - 1944 - 1970

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités pour toi et tes camarades à réaliser avec ton professeur ou ton animateur.

Débats

**Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux !
Pour chaque sujet choisi, essaie avec
tes camarades de dépasser les idées toutes faites !**

1 Pourquoi y-a-t-il de la discrimination?

(peur, habitude, sentiment de supériorité, ignorance, moquerie, rire, influence familiale ...)

2 Il arrive que des enfants soient victimes de préjugés, que ce soit dans le sport, à l'école, à la maison. As-tu des exemples?

3 Est-ce que des enfants peuvent être rejetés parce qu'ils n'ont pas de vêtements de marque ?

Enquêtes

1 Choisis un exemple de discrimination qui te touche (en France ou dans le reste du monde). Documente-toi à l'aide d'articles, de photos, de témoignages... et explique la situation.

2 Enquête plus difficile:

As-tu déjà entendu parlé de "discrimination positive" ?

Qu'est-ce que c'est ? Trouve des exemples.

Pour aller plus loin...

**Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ?
Ou bien si tu te décidais d'agir, dans ta classe, ton collège ou
ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !**

1 Connais-tu tes origines ? As-tu un parent ou un grand parent né dans un autre pays ? Sinon, de quelle région de France viens-tu ? Avec ta classe, fabrique une carte des origines. Écris ton prénom sur une étiquette (il t'en faut une par origine) et place-la (ou place-les) sur une carte du monde. Tu verras comme les origines sont diverses!

2 Tu arrives sur une planète inconnue. Tous les habitants ont la peau bleue : c'est la règle pour avoir le droit d'y habiter. Tu veux faire changer les choses. Tu parviens à entrer au Sénat planétaire pour prendre la parole. Raconte tes échanges avec les sénateurs. (Rédaction ou jeu de rôle)

3 Avec ta classe, réalise une affiche pour lutter contre les discriminations, avec des slogans, des illustrations, des citations, etc.

Saynètes impro

À mimer ou à jouer, forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

Sébastien a des problèmes de vue. Il porte de grosses lunettes et louche. Ses camarades de classe se moquent de lui. Il s'isole dans les toilettes pour pleurer. (Personnages : Sébastien, les camarades de classe. Personnages supplémentaires: un professeur, un directeur, un surveillant...)

Des garçons jouent au foot. Charlotte, 12 ans, leur demande si elle peut se joindre à eux. Les garçons refusent car ils considèrent que le foot n'est pas un jeu pour les filles. Elle est très en colère. (Personnages : Charlotte, les garçons. Personnages supplémentaires : d'autres enfants, l'entraîneur de foot, une amie de Charlotte...)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à l'égalité partout dans le monde ? En adhérant à une association ? En organisant une campagne d'information dans ton collège ? En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit à l'égalité.

PETIT ARBRE

Forest Carter et Jean-Marie Léger. Ed. Hachette. Un jeune Américain aux origines indiennes revendique son droit à la différence et au respect. (Niveau 5^e /4^e)

THOMAS-LA-HONTE

Thierry Lenain. Ed. Nathan Poche. Thomas est rejeté par toute sa classe mais il rencontre un clochard qui va devenir son ami. (Niveau collège).

MATIN BRUN

Franck Pavloff. Ed. Cheyne. Charlie et son copain vivent une époque trouble, celle de la montée d'un régime politique extrême : l'Etat brun. (Niveau 3^e).

LA FEMME NOIRE QUI REFUSA DE SE SOUMETTRE

Eric Simard. Ed. Oskar Jeunesse, coll. Cadet. L'histoire vraie de Rosa Park, américaine noire à l'origine de la révolte contre les lois racistes d'Alabama. En 1955, elle refuse de céder sa place dans le bus... (Niveau CM2/6^e).

DESTIN DE FEMMES

Filles et femmes afghanes. Rolande Causse, Valérie Rohart. Ed. Syros, J'accuse. Le quotidien d'une petite fille en Afghanistan à l'arrivée des talibans. (Niveau 4^e/3^e).

SOHANE L'INSOUMISE

Gilles Francescano, Eric Simard. Ed. Mango. Sur une planète loin de notre galaxie, des hommes fanatiques règnent en maîtres et les filles sont privées de tous les droits. Sohane, adolescente rebelle, n'accepte pas la situation. (Niveau 6^e /5^e).

LE MEILLEUR DES MONDES

Aldous Huxley. Science fiction. Ed. Pocket. Description d'un monde "parfait" où les individus naissent uniquement par éprouvette et ont un destin programmé. (Niveau 3^e).

CES INTOLÉRANCES ORDINAIRES

Philippe Godard. Ed. La Martinière jeunesse. Collection Hydrogène. Livre documentaire sur 13 thèmes ordinaires à partir de faits réels ou vraisemblables. (Niveau 5^e/3^e).

LE RACISME EXPLIQUÉ À MA FILLE

Tahar Benjelloun. Ed. Seuil. Suite à une manifestation raciste, l'auteur explique à sa fille de 10 ans ce qu'est le racisme. (Niveau 6^e/5^e).

DES FILLES ET DES GARÇONS

Jeanne Benameur, Shaine Cassim, Kathleen Evin. Ed. Thierry Magnier. Ces onze nouvelles nous parlent des rapports actuels entre les filles et les garçons à travers des thèmes divers : l'amour, la famille, la religion, la liberté de la femme. (Niveau Collège).

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

8 mars

Journée internationale des femmes

17 mai

Journée mondiale contre l'homophobie

17 octobre

Journée mondiale du refus de la misère

20 novembre

Journée internationale des droits de l'enfant

21 mars

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

29 juillet

Journée internationale pour la diversité socio-culturelle et pour la lutte contre la discrimination

16 novembre

Journée mondiale de la tolérance

3 décembre

Journée internationale des personnes handicapées

8 avril

Journée mondiale des roms

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

Le Défenseur des droits

7 rue Saint-Florentin - 75409 Paris Cedex 08
Renseignements : 09 69 39 00 00

Tous différents, tous égaux. Portail européen de la jeunesse. http://europa.eu/youth/your_rights/all_different,_all_equal/index_fr_fr.html

Ni putes ni soumises. Association pour une mixité dans le respect. <http://www.niputesnisoumises.com/>

SOS racisme. Association de lutte contre le racisme. <http://www.sos-racisme.org/>

LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme). www.licra.org

MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les peuples). <http://www.mrap.asso.fr/>

SOS homophobie. Association de lutte contre l'homophobie. Ligne d'écoute 0810.108.135. www.sos-homophobie.org

CIDEM Association pour le civisme et la démocratie. www.cidem.org

CRAN Conseil Représentatif des Associations Noires

D'autres textes juridiques :

Déclaration Universelle des droits de l'Homme, 1948, "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits".

Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination.

Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Convention internationale des droits des personnes handicapées

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz "Convention"...

A réponse : 1

C'est indiscutable, tous les enfants ont les mêmes droits ! Il ne peut pas y avoir de traitements différents pour quelque raison que ce soit.

B réponse : 1

En effet, c'est le représentant de l'Etat (le Président de la République, le Premier Ministre ...) qui a ratifié la Convention. C'est un véritable engagement.

C réponses : 1, 2 et 3

Et quels que soient leur langue, leur race, leur religion, leur origine nationale ou sociale, leur handicap, etc.

D réponse : 1

Un enfant ne peut pas être traité différemment des autres, quelles que soient la situation administrative (s'il est "sans papiers" par exemple), les opinions politiques, la religion ou l'origine de ses parents...

E réponses : 1, 2 et 3

La France a voté en 2003 et en 2004 une loi aggravant les sanctions contre les auteurs de discriminations : racisme, sexisme, homophobie).

Quizz "Non aux discriminations"...

A réponses : 1 et 2

La discrimination c'est traiter un enfant moins favorablement que les autres en raison d'un critère interdit par la loi française, la Convention internationale des droits de l'enfants ou par un autre texte international.

Cela peut-être pour des raisons raciales, mais pas seulement : parce que c'est une fille, parce qu'il est né dans une famille pauvre, parce qu'il est habillé autrement, parce qu'il habite un certain quartier...

Pour lutter contre toutes les formes de discrimination, l'Etat français a mis en place le Défenseur des droits qui est une autorité constitutionnelle indépendante créée par une loi votée au Parlement le 29 mars 2011.

Le Défenseur des droits est chargé de défendre les droits et les libertés de toutes les personnes (enfants comme adultes) et de promouvoir l'égalité.

On peut s'adresser au Défenseur des droits :

- en lui écrivant à l'adresse : Le Défenseur des droits - 7 rue saint-Florentin, 75008 Paris

- en téléphonant au 09 69 39 00 00 (prix d'un appel local)

- par internet : www.defenseurdesdroits.fr, rubrique "saisir le Défenseur des droits"

- ou en rencontrant un de ses délégués sur rendez-vous (www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-delegue/trouver-votre-delegue)

B réponses : 1C, 2B, 3A

Droit à l'égalité P.9

C réponse : 1

Bien sûr ! Pourtant, en France, cela n'a pas toujours été le cas. Par exemple, les garçons ont pu entrer à l'université dès le Moyen-âge alors que les filles n'ont été acceptées qu'en 1861, grâce à Julie Victoire, première jeune fille à avoir eu le droit de se présenter au baccalauréat.

Aujourd'hui, dans le monde, des millions de fillettes sont victimes de graves discriminations. Elles sont privées des droits élémentaires : manger convenablement, aller à l'école, jouer, ou être soignées.

Au Pakistan par exemple, de nombreuses petites filles ne sont pas scolarisées car les familles sont trop pauvres pour envoyer tous les enfants à l'école. Lorsqu'il faut choisir d'envoyer un fils ou une fille à l'école, les parents choisissent presque toujours le fils et la fille reste travailler à la maison. Dans ce pays, comme dans beaucoup d'autres d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, l'idée selon laquelle la place des femmes est au foyer est encore fortement répandue.

D réponse : 1

Une fille a le droit de jouer au foot et de devenir mécanicienne, pompière ou Présidente de la République et un garçon a le droit de pratiquer la danse classique et de devenir assistant social ou sage-femme (on peut aussi dire maïeuticien) ! Savais-tu que le Brésil, l'Argentine et le Libéria sont présidés par des femmes ? Savais-tu que l'un des plus grands danseurs étoile de l'opéra de Paris (Patrick Dupont) était un homme ? Aujourd'hui tous les métiers sont ouverts aux filles et aux garçons mais il existe encore des inégalités entre les femmes et les hommes (au moment de leur embauche et au niveau de leur salaire).

E réponse : 1

Dire des insultes est un délit, puni par la loi. Si une insulte est discriminatoire (racisme, sexisme, etc.), la sanction sera encore plus grave.

F réponse : 3

La loi prohibe 18 critères de discrimination : âge, sexe, origine, situation de famille, orientation sexuelle, moeurs, caractéristiques génétiques, appartenance vraie ou supposée à une ethnie, à une nation ou à une race, apparence physique, handicap, état de santé, état de grossesse, patronyme, opinions politiques, convictions religieuses, activités syndicales.

On distingue par ailleurs 5 domaines dans lesquels la discrimination peut se produire : biens et services, éducation, emploi, logement, service public.

Devinettes

1 réponse : Aladin (ou Aladdin)

2 réponse : discriminé (dix/crime/inné)

3 réponse : 1944. C'est en effet à la fin de la seconde guerre mondiale que les femmes ont eu le droit de vote et le droit à l'éligibilité, c'est-à-dire le droit d'être élues, comme maires, députées, etc. Avant, cela leur était interdit !)

Droit N°2

Chaque enfant doit pouvoir vivre en famille

En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

La maman de cinq enfants décède. Le père qui a un métier nécessitant beaucoup de déplacements n'arrive pas s'occuper d'eux tout seul et n'a pas de famille pouvant l'aider. Les services sociaux décident de prendre en charge les enfants le temps qu'il puisse s'organiser, mais ils les placent dans cinq familles différentes. Les enfants ne se voient presque plus et souffrent beaucoup de la situation. Ils écrivent au Défenseur des droits qui rappelle aux services sociaux qu'on ne doit pas séparer des frères et sœurs, surtout dans de telles circonstances ! Une solution est trouvée pour que les enfants se voient plus souvent avec leur papa. Six mois plus tard, la famille est enfin réunie.

Le père de Léa est en prison à plus de 500 km de chez elle. Elle ne peut donc quasiment pas le voir alors qu'il lui manque énormément. Elle écrit au Défenseur des droits qui intervient auprès du ministère de la Justice pour demander si le père de Léa peut être transféré dans un établissement pénitentiaire plus proche. Comme il remplit les conditions, Léa va pouvoir lui rendre visite régulièrement.

Une mère, réfugiée politique en France, a fait une demande de regroupement familial pour faire venir auprès d'elle ses quatre enfants qu'elle a confiés à une grand-mère. Celle-ci vient de décéder et les enfants se retrouvent seuls, sans personne pour s'occuper d'eux dans leur pays (Haïti), qui connaît des troubles politiques importants. Elle écrit au Défenseur des droits qui demande au ministère des Affaires étrangères d'accélérer le regroupement familial. L'ambassade remet rapidement des visas de long séjour ce qui permet aux enfants de rejoindre leur mère en France.

Pour contacter le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit des enfants à vivre en famille n'est pas respecté ? (dans le monde ou autour de toi...)

As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Les enfants ou leurs parents ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

Chaque enfant doit pouvoir grandir dans une famille, entouré d'amour et de compréhension (Préambule de la Convention). La composition des familles varie à travers le monde en raison des cultures, traditions, ou de l'évolution de la société.

L'enfant a le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux (article 7).

Les parents doivent veiller à son développement, son épanouissement et à la protection de ses droits fondamentaux (articles 5 et 18). Pour les aider à accomplir leur devoir, l'Etat doit mettre à disposition des écoles, des hôpitaux ainsi que des aides en fonction des ressources des parents et de la situation de l'enfant pour les familles en difficulté (article 26).

Il peut arriver que l'enfant soit séparé de ses parents définitivement ou pour un certain temps, par exemple lorsque ceux-ci sont en difficulté grave (hospitalisation, perte de domicile...) ou si l'enfant est maltraité. C'est le juge ou d'autres autorités compétentes qui prennent cette décision importante et qui confient l'enfant à une personne de confiance (grands-parents, ...) ou aux services sociaux (famille d'accueil ou foyer,...) Toutefois, même lorsqu'il est séparé de sa famille, l'enfant a le droit de maintenir des

relations ou des contacts avec elle, sauf si cela est contraire à son intérêt (articles 9 et 20).

De même, quand ses parents se séparent, l'enfant doit pouvoir continuer à maintenir des liens avec l'ensemble de sa famille (parents, grands-parents, frères et sœurs, etc.) et c'est le juge qui décide des conditions (article 8).

Quand un enfant est adopté, il doit bénéficier de protections et de droits spécifiques. La décision d'adoption doit être prise dans l'intérêt supérieur de l'enfant, par des autorités compétentes qui vérifient que l'adoption est possible et se fait dans le respect des lois nationales et internationales. Elles s'assurent que chaque membre de la famille, et notamment l'enfant quand il est en âge de le faire, a donné son accord.

L'adoption d'un enfant originaire d'un pays étranger doit être envisagée seulement quand l'enfant ne peut pas être adopté ou accueilli par une famille dans son propre pays (article 21).

Quand les parents et les enfants se trouvent dans des pays différents (par exemple à cause de la guerre), les Etats doivent veiller à favoriser leurs contacts et répondre rapidement aux demandes de réunification familiale (article 10).

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Qu'est-ce qu'une famille selon la Convention ?

1. Un père, une mère et leurs enfants
2. Un parent seul avec ses enfants
3. Une famille recomposée

B Certains enfants sont séparés de leurs parents et placés dans une famille d'accueil. Est-ce conforme à la Convention ?

1. Oui
2. Non

C Qui décide d'une adoption ?

1. Les membres de la famille
2. L'enfant
3. Les autorités compétentes

D Quelles structures l'Etat doit-il mettre à disposition de toutes les familles ?

1. Les écoles (primaire, collège, ...)
2. Les hôpitaux
3. Les parcs d'attraction

E Quand les parents et les enfants sont séparés par la guerre dans deux pays différents, les Etats doivent veiller à :

1. aider chaque membre de la famille à vivre le mieux possible
2. favoriser les contacts et faciliter une réunification familiale
3. rechercher des parents susceptibles d'adopter les enfants

Compte tes points : .../5

Quizz "Famille"

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde ? Pour le savoir, réponds au quizz "Famille". Si tu as 7/7, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Relie les expressions à leur définition :

1. une famille monoparentale
2. une famille recomposée
3. une famille homoparentale

A

B

C

- A. une famille avec un seul parent
- B. une famille avec deux parents de même sexe
- C. une famille dont un parent a déjà eu des enfants d'une union précédente

B En France, l'adoption entraîne-t-elle dans tous les cas le remplacement de la famille d'origine par la famille adoptive ?

1. Oui
2. Non

C En France, combien d'enfants sont-ils adoptés chaque année ?

1. 400
2. 4000
3. 40 000

D Au cours de sa jeunesse, un enfant peut avoir à rencontrer plusieurs juges qui ont chacun des missions différentes. Qui sont-ils ?

- A. Juge des enfants
- B. Juge aux affaires familiales
- C. Juge des tutelles

 A B C

1. Juge qui s'occupe notamment du divorce et de la séparation des parents et de leurs conséquences sur la vie de l'enfant
(comme l'exercice de l'autorité parentale et les droits de visite)
2. Juge chargé de la protection de l'enfance en danger et du traitement de la délinquance des mineurs
3. Juge du tribunal d'instance qui désigne un tuteur et vérifie que celui-ci prend les bonnes décisions concernant l'enfant

E Qu'est-ce que l'ASE ?

1. L'association de sauvegarde des éléphants
2. L'assistance scolaire des élèves
3. L'aide sociale à l'enfance

F Est-ce qu'un enfant peut voir ses grands-parents s'il le désire, même s'ils sont fâchés avec ses parents ?

1. Oui
2. Non

**G Si un de ses parents est en prison,
l'enfant a-t-il le droit d'aller le voir ?**

1. **Oui**
2. **Non**

Compte tes points : .../7

Devinettes

Pour te détendre, voici quelques devinettes plus ou moins faciles ! Sauras-tu les résoudre ?

- 1 Je suis le père de ta maman ? Qui suis-je par rapport à toi ?
- 2 Je suis le grand-père de ton cousin mais je ne suis pas ton grand-père. Qui suis-je par rapport à toi ?
- 3 Je suis la fille de ta mère mais pas de ton père, qui suis-je par rapport à toi ?
- 4 Je suis le petit fils de ta sœur, qui suis-je par rapport à toi ?
- 5 Je suis un prénom et un adjectif. On m'associe aux cousins et cousines du premier degré. (la fille de la sœur de ton père par exemple) Qui suis-je ?

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités pour toi et tes camarades à faire avec ton professeur ou ton animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux ! Pour chaque sujet choisi, essaie avec tes camarades de dépasser les idées toutes faites !

- 1 Quelle est ta définition de la famille ?
- 2 Quelles personnes considères-tu comme de ta famille ?
- 3 Qui décide dans la famille, et sur quels sujets ?

A savoir... Aujourd'hui, l'autorité parentale est exercée par le père et la mère, qu'ils soient mariés ou non. Ils doivent prendre ensemble les décisions concernant leur enfant et l'associer en fonction de son âge et de sa maturité. Lorsqu'ils sont séparés, sauf cas particuliers décidés par un juge, cela ne change pas. Mais cela n'a pas toujours été le cas : jusqu'en 1970, seul le père qui était le chef de famille avait l'autorité parentale.

Enquêtes

1 Sais-tu combien d'enfants sont adoptés dans le monde entier ?
Et quels sont les pays qui autorisent le plus d'adoptions chaque année ?

2 Enquête plus difficile:

Fais des recherches sur les travaux du Parlement des enfants qui a permis le vote d'une loi pour empêcher la séparation des frères et sœurs.
Fais des recherches sur les familles recomposées : chiffres, répartition géographique, etc.

Pour aller plus loin...

**Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ?
Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe, ton collège
ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !**

1 Réalise l'arbre de la famille : sur chaque branche, inscris le nom de ceux qui font partie de ta famille et de ceux qui comptent pour toi.

2 Recherche avec ta classe dans des magazines et sur internet des photos de familles du monde entier et présente-les dans un album-photo géant !

Saynètes impro

À mimer ou à jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

1 Deux enfants originaires d'un pays étranger arrivent en France pour retrouver leur famille adoptive. Toute la famille les accueille à l'aéroport. Les nouveaux parents sont très émus et leur font découvrir leur nouvelle maison. (Personnages : les enfants, les parents. Personnages supplémentaires : des frères et sœurs, une grand-mère)

2 Sophie, 12 ans, rencontre pour la première fois Arnaud et Xavier, les deux enfants de son beau-père. Ceux-ci ont à peu près le même âge qu'elle et tous vont bientôt emménager ensemble... (Personnages : Sophie, Arnaud, Xavier. Personnages supplémentaires : La mère de Sophie, son beau-père)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit de vivre en famille partout dans le monde ? En adhérant à une association ?

En organisant une campagne d'information dans ton collège ?

En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

Fais part de tes projets au Défenseur ! www.defenseurdesdroits.fr

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ...

Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque

la plus proche de chez toi. Avec ton professeur

ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit de vivre en famille.

OLIVER TWIST

Charles Dickens. Ed. Hachette Jeunesse. La vie misérable d'un jeune orphelin dans l'Angleterre victorienne. (Niveau 5^e/4^e)

SANS FAMILLE

Hector Malot. Ed. Livre de Poche. Les tribulations émouvantes d'un orphelin et sa rencontre avec une petite troupe ambulante de cirque. (Niveau 5^e/4^e)

LES ENFANTS TILLERMAN

Catherine Voigt. Ed. Castor Poche. Abandonnés sur un parking, les enfants Tillerman vont s'unir pour ne pas être séparés et retrouver une parente qu'ils ne connaissent guère... (7 vol., Niveau 6^e/5^e/4^e)

UN NOUVEAU DÉFI POUR JENNY B

Jacqueline Wilson. Ed. Gallimard jeunesse, coll. folio junior. Jenny, intrépide et insolente, est placée dans une nouvelle famille d'accueil : une romancière à qui elle mène la vie dure... jusqu'au jour où Jenny décidera de retourner auprès de sa mère biologique. (Niveau 6^e/5^e)

FAMILLE DE CŒUR

Brigitte Peskine. Ed. Père Castor Flammarion. Une famille décide d'adopter Sonia, 3 ans. Mais la petite fille semble terrorisée par ce qu'elle a vécu en Polynésie, son pays natal. Elle devient violente et rejette tout le monde. Coralie, sa

sœur adoptive de 12 ans, l'aide à se réconcilier avec les autres. (Niveau CM2/6^e)

RECHERCHE GRAND-MÈRE DÉSESPÉRÉMENT

Janine Boissard. Ed. LGF. Le Livre de poche. Michel-Ange, 8 ans, se cherche une grand-mère. Blandine, qui vit dans une agréable résidence pour seniors, le rencontre. Mais comment se fait-il qu'il n'ait pas de grand-mère ? Blandine fait son enquête et découvre que deux parents peuvent avoir le même sexe... (Niveau 3^e)

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours-là pour agir ou réfléchir au sujet de la journée.

20 novembre

Journée internationale des droits de l'enfant

15 mai

Journée internationale des familles

15 janvier

Journée internationale du migrant et du réfugié

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

Ecoles des parents et des éducateurs. Association qui soutient et accompagne les parents, les professionnels et les jeunes. www.ecoledesparents.org/

Croix-Rouge écoute. Écoute et dialogue sur les questions jeunes/parents. 0800.858.858. de lundi à vendredi de 10h à 22h et de samedi et dimanche de 12h à 18h. www.croix-rouge.fr

FREP (Fédération des Relais Enfants Parents). Association qui aide les enfants à voir leurs parents en prison. 01.47.97.17.20. <http://www.frep.fr/>

EFA (Enfance et Familles d'Adoption). Association qui informe et soutient les adultes dans leurs démarches pour l'adoption. 01.40.05.57.70. <http://www.adoptionefa.org/>

CNAOP (Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles). Conseil créé en 2002 pour faciliter l'accès à leurs origines aux enfants adoptés ou pupilles de l'Etat. 14, avenue Duquesne 75350 Paris 07. 01.40.56.72.17.

Forum réfugiés. Association française spécialisée dans l'accueil des réfugiés. www.forumrefugies.org.

AFA (agence française de l'adoption). www.agence-adoption.fr

CIDEM Association pour le civisme et la démocratie : www.cidem.org

UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance). www.unicef.org/french/

D'autres textes juridiques :

Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (La Haye, 29/5/1993)

Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants (STE n° 105 : 1980/1983)

Convention européenne en matière d'adoption des enfants (STE n° 058 : 1967/1968)

Loi n°96-1238 du 31 décembre 1996 relative au maintien des liens entre frères et sœurs.

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz “Convention”...

A réponses : 1, 2, 3... et beaucoup d'autres encore !

La Convention n'a pas donné de définition précise de la famille, car selon les pays et les époques, ça peut être très différent !

Aucune famille ne se ressemble. Pour les uns, elle inclut les deux parents, les enfants et les grands-parents. Pour les autres, elle s'étend aux grands-oncles, grands-tantes, cousins éloignés. Certaines sont monoparentales, d'autres sont recomposées. Il n'y a pas de règle. Certaines familles sont toutes petites (deux personnes), d'autres immenses.

Dans plusieurs régions d'Afrique, la famille s'étend au village entier, même si les liens de filiation remontent aux arrières arrières arrières grands-parents. Rappelons qu'en France, il est interdit de se marier avec plusieurs personnes (polygamie).

B réponse : 1

L'enfant ne doit pas être séparé de ses parents sauf lorsqu'ils ne sont pas en mesure de s'occuper de lui (en cas d'hospitalisation par exemple), ou qu'ils ne s'en occupent pas bien ou le maltraitent.

C réponse : 3

Ce sont les autorités compétentes en matière d'adoption. En France, les adultes qui veulent adopter doivent avant toute chose obtenir l'autorisation (un agrément) du Conseil Général qui fait une enquête sociale sur eux. Ils doivent ensuite obtenir l'accord du pays d'origine de l'enfant. L'AFA (Agence française de l'adoption) les informe et les accompagne. Dans les pays en développement, 153 millions d'enfants sont orphelins (l'équivalent de la population totale de la France et de l'Allemagne réunies !).

D réponses : 1 et 2

L'Etat doit permettre à tous, de façon égalitaire, l'accès à l'école et aux hôpitaux. Dans les zones rurales où les écoles sont trop loin du lieu où habite l'enfant, des transports collectifs gratuits doivent être mis en place pour que chacun puisse aller à l'école.

E réponse : 2

Grâce au regroupement familial, un enfant qui se trouve à l'étranger pourra rejoindre ses parents qui sont installés en France de façon régulière et qui remplissent certaines conditions. Ils doivent avoir un titre de séjour depuis au moins 18 mois, avoir des ressources suffisantes et un logement adapté pour accueillir leur enfant.

Quizz “Famille”...

A réponses : 1A, 2C et 3B

En France, la famille a beaucoup évolué depuis 50 ans. Il existe de plus en plus de familles différentes de la famille « traditionnelle » (les parents et leurs enfants). Ainsi, une famille sur cinq est monoparentale (un parent seul avec des enfants). Cela concerne 2,4 millions d'enfants ! De plus, au moins 1,6 million d'enfants vivent dans des familles recomposées (l'un des parents est remarié ou vit avec quelqu'un). 30 000 à 50 000 enfants vivent dans des familles homoparentales (ils sont élevés par un couple homosexuel).

B réponse : 2

Seule l'adoption plénière remplace la famille biologique par la famille adoptive. Il existe également en France l'adoption simple, où l'enfant garde des liens avec sa famille biologique tout en vivant dans sa nouvelle famille.

Dans les pays de droit musulman, comme le Maroc et l'Algérie, l'adoption est interdite mais il existe la kafala : lorsqu'un enfant n'a plus ses parents ou s'ils sont trop pauvres pour bien s'occuper de lui, l'enfant peut vivre dans une famille qui s'engage à le protéger et l'éduquer jusqu'à sa majorité.

C réponse : 2

Chaque année en France, 1000 enfants sont déclarés abandonnés à la naissance. On les appelle les pupilles de l'Etat. La plupart d'entre eux sont adoptés. Au 31 décembre 2010, 2347 enfants bénéficiaient du statut de pupille de l'Etat en France.

Dans les pays en guerre, dans les pays où la situation économique est très dure ou après des catastrophes comme le Tsunami de 2004, beaucoup d'enfants se retrouvent seuls. En 2009, 3000 enfants étrangers ont été adoptés en France. Près de 3500 en 2010 à la suite du séisme en Haïti. En 2011, le chiffre est tombé à 1995 enfants.

Depuis 2002, grâce au Conseil National pour l'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP), les enfants adoptés peuvent avoir des informations sur leurs origines. Pour cela, ils doivent avoir 18 ans (ou alors avoir l'autorisation de leurs parents adoptifs) mais surtout, il faut que la mère biologique ait laissé son identité. En effet, en France, il existe l'accouchement « sous X » qui permet à une femme de mettre au monde un enfant sans donner son nom. La plupart des pays ont supprimé cette possibilité car des centaines d'enfants ne pouvaient jamais savoir qui étaient leurs parents biologiques et en souffraient.

D réponses : A2, B1 et C3

Le juge aux affaires familiales est le garant de l'intérêt de l'enfant dans la séparation familiale. Il doit entendre l'enfant qui le demande. Il décide de la résidence principale de l'enfant et fixe les droits de visite accordés aux parents ou à d'autres membres de la famille (par exemple, les grands-parents).

Le rôle du juge des enfants est important car c'est le seul juge à qui l'enfant peut s'adresser directement. Il a en charge la protection de l'enfance et veille à ce que ses droits fondamentaux soient garantis. Si nécessaire, il peut procéder à une séparation de l'enfant d'avec sa famille. Si l'enfant commet des délits, c'est lui qui le jugera.

L'enfant a le droit d'avoir un avocat quand il est entendu par le juge aux affaires familiales et par le juge des enfants lorsqu'il doit être protégé.

La présence d'un avocat est toujours obligatoire quand l'enfant a commis une infraction et qu'il est présenté au juge des enfants.

E réponse : 3

L'ASE est un service du conseil général dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille. Elle leur apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique et fait de nombreuses actions préventives. Elle mène également en urgence des actions de protection en faveur des enfants en difficulté ou maltraités. Elle accueille ainsi les enfants dans des foyers ou dans des familles d'accueil lorsqu'ils sont séparés (pour un temps ou définitivement) de leurs parents. Au 31 décembre 2008, 296 200 enfants auraient bénéficié de l'ASE. 147 900 enfants étaient placés (foyers ou familles d'accueil). Cf. : Rapport annuel 2011 du Défenseur des droits, *Enfants confiés, enfants placés : défendre et promouvoir leurs droits*.

(http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/upload/defense_des_droits_des_enfants/rapport_ddd_2011_simples.pdf)

F réponse : 1

En France, les enfants ont le droit de pouvoir garder des liens avec leurs grands-parents. C'est le juge aux affaires familiales qui décide des conditions de visite, sauf si cela peut nuire à l'enfant.

L'enfant a aussi la possibilité de maintenir des liens avec les autres personnes de sa famille (un frère ou une sœur par exemple) ; et de façon plus exceptionnelle avec quelqu'un qu'il considère comme faisant partie de sa famille (un beau-parent ou une famille d'accueil par exemple).

G réponse : 1

Un enfant a bien sûr le droit de garder des liens avec son parent emprisonné, si ce n'est pas contraire à son intérêt ou à l'instruction judiciaire en cours. Des nouvelles doivent lui être régulièrement données et il a des droits de visite.

Devinettes

1 réponse : ton grand-père

2 réponse : ton grand-oncle

3 réponse : ta demi-sœur

4 réponse : ton petit neveu

5 réponses : Germain/Germaine



Droit N°3

**Chaque enfant doit avoir une identité :
un nom, un prénom, une nationalité**

En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

La mère de Flava et de Julien n'a jamais déclaré leur naissance à l'état civil car elle vivait dans une secte au moment de leur naissance. Lorsqu'elle veut les inscrire à l'école, la mairie découvre que ces deux enfants n'ont aucun papier et donc aucune identité. Une assistante sociale écrit au Défenseur des droits qui informe immédiatement la justice. Un jugement est rendu en urgence et permet aux enfants d'obtenir une identité et d'être inscrit à l'école.

Fatou est née en Côte d'Ivoire mais il y a eu une erreur au moment de son inscription sur le registre d'état civil : en effet, son nom a été interverti avec son prénom, ce qui change tout ! Sa maman, qui vit en France, veut que Fatou (restée en Côte d'Ivoire) la rejoigne dans le cadre du regroupement familial. Mais à cause de cette erreur d'inscription, elle ne peut pas prouver qu'elle est bien sa mère. Elle écrit au Défenseur des droits qui intervient auprès du consulat français en Côte d'Ivoire pour que les formalités soient accélérées et pour que la petite fille retrouve sa véritable identité. Après quelques mois, Fatou peut enfin rejoindre sa mère en France.

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit des enfants à avoir une identité n'est pas respecté? (dans le monde ou autour de toi...)

As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Pour contacter le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

L'assistante sociale de Flavia et Julien, la mère de Fatou ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux com-rendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

Chaque enfant a le droit d'avoir dès sa naissance une identité, c'est-à-dire un nom, un prénom et une nationalité, afin de s'inscrire dans une histoire familiale, nationale et culturelle. L'identité comporte d'autres éléments comme la date et le lieu de naissance, le sexe et le nom des parents. (article 7)

Les Etats doivent enregistrer tous les enfants qui sont nés sur leur territoire, dès leur naissance. Cet acte est important car il correspond à la reconnaissance officielle de l'existence de l'enfant, ce qui lui permet de bénéficier des droits et protections garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant et par les lois

nationales. L'enfant pourra ainsi avoir accès aux services de santé et à l'école ou être identifié en cas d'enlèvement ou d'abandon.

Cet enregistrement reconnaît également les liens de filiation de l'enfant avec ses père et mère qui sont responsables de lui.

L'Etat doit protéger l'identité des enfants contre toute atteinte. Si un enfant est privé de son identité ou de l'un des éléments de celle-ci, l'Etat doit tout mettre en œuvre pour qu'il puisse la retrouver rapidement. Si l'identité de l'enfant est modifiée, elle doit être mise à jour immédiatement. (article 8)

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Qu'est-ce qui prouve qu'un enfant appartient à une famille ?

1. Le nom
2. Le lieu de vie
3. La nationalité

B Qu'est-ce qui prouve qu'une personne est citoyenne d'un Etat ?

1. Le nom
2. Le lieu de vie
3. La nationalité

C Selon la Convention, quand doit-on enregistrer la naissance d'un enfant ?

1. Quand l'enfant rentre à l'école élémentaire
2. Dans les 3 jours qui suivent sa naissance
3. Trois mois après la naissance

D Pourquoi est-ce si important d'avoir une identité ?

1. Pour avoir les droits et les protections de l'Etat et de la Convention
2. Pour faire partie officiellement d'une famille
3. Pour répondre quand on nous appelle

E Que doivent faire les Etats si un enfant est privé de son identité ?

1. L'expulser du pays
2. Lui lire ses droits
3. Lui permettre de la retrouver

Compte tes points : .../5

Quizz “Identité”

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde ! Pour le savoir, réponds au quizz “Identité”. Si tu as 6/6, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Dans le monde, est-ce que tous les enfants ont un nom, un prénom et une nationalité ?

1. Oui
2. Non

B En France, quel nom de famille peut avoir l'enfant quand il est reconnu par ses deux parents ?

1. Le nom de son père
2. Le nom de sa mère
3. Le nom du père et de la mère

C En France, les noms de famille ont-ils toujours existé ?

1. Oui
2. Non

D Que signifie être sans papiers ?

1. Ne rien avoir pour écrire à l'école
2. Ne pas posséder les documents qui permettent de vivre régulièrement en France
3. Avoir perdu sa carte d'identité

E Comment obtient-on la nationalité française quand on est né en France de deux parents étrangers ?

1. Automatiquement, si on est né sur le sol français
2. En en faisant la demande à 18 ans, après avoir vécu 5 ans en France depuis l'âge de 11 ans
3. Après avoir travaillé 5 ans à partir de sa majorité

F Sema-Nur est française d'origine turque.

Cela signifie que...

1. Sema-Nur est née en Turquie mais elle vit en France
2. Sema-Nur est de nationalité française mais elle vit en Turquie
3. Sema-Nur est de nationalité française mais ses parents ou ses grands-parents sont turcs

Compte tes points : .../6

Devinettes

Pour te détendre, voici quelques devinettes plus ou moins faciles ! Sauras-tu les résoudre ?

1 Un nom de famille transmis par le père s'appelle un "patronyme". Comment s'appelle un nom transmis par la mère ? Indice : "patro" vient de "pater" (père) en latin. "nyne" vient du grec et signifie "nom".

2 Martine Lambert et Lambert Martin ont un enfant : quels sont les noms de famille possibles pour leur fille Gaëlle ?

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités pour toi et tes camarades à faire avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux ! Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser les idées toutes faites !

- 1** Pour toi, que signifie l'identité ?
- 2** Pourquoi l'officier d'état civil qui enregistre le nom de l'enfant qui vient de naître peut-il s'opposer au choix d'un prénom ?
- 3** Quels sont les avantages et les inconvénients de la double nationalité ?

Enquêtes

- 1** Quelle est l'histoire de ton nom de famille ?
- 2** Combien de personnes portent le même nom que toi en France ?
- 3** Quelle est l'histoire de ton prénom ?
- 4** Qu'est-ce qu'un enfant apatride ?

Pour aller plus loin...

Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre, Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe, ton collège ou ton quartier, C'est à toi d'aller plus loin !

- 1** Tu es journaliste et tu fais un reportage sur les déclarations de naissance (nombre d'enfants, réactions des papas, prénoms farfelus, originaux...) Rédige un questionnaire pour l'officier d'état civil de ta mairie.

2 Regarde ta carte d'identité. Quels éléments la composent ?

3 Réalisez des panneaux expliquant la signification ou l'histoire de tous les prénoms des camarades de la classe.

Saynètes impro

À mimer ou à jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

1 Fatimata, 16 ans, a besoin d'une carte d'identité pour participer à un voyage scolaire à l'étranger. Mais la préfecture refuse de lui délivrer ses papiers : elle n'a pas été enregistrée correctement et il n'y a aucune preuve de son existence dans les archives. (Personnages : Fatimata, des agents de la préfecture, le proviseur du lycée. Personnages supplémentaires : les parents de la jeune fille, ses amis)

2 Virginie et Malik attendent un enfant. Quel nom de famille vont-ils lui donner ? (Personnages : Virginie, Malik. Personnages supplémentaires : Leurs parents. Des amis du couple, le médecin de la maternité)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à l'identité partout dans le monde ? En adhérant à une association ? En organisant une campagne d'information dans ton collège ? En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ...
Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit à l'identité.

MAMADOU A DISPARU

Christian Neels. Ed. Syros, 1998. Mamadou, un nouvel élève, intrigue Caroline. La petite fille comprend qu'il a été retrouvé seul, dans la rue, sans papiers... (Niveau CM2/6^e)

ET TOI, TU ES FRANÇAIS OU ÉTRANGER? : LA NATIONALITÉ, LA NATION, L'IDENTITÉ

Edith de Cornulier et Laure Tesson. Ed. Autrement Jeunesse, 2005. Un ensemble de textes concis, d'anecdotes et d'exemples qui permettent de répondre simplement aux questions concernant l'identité, ses droits et ses devoirs en tant que citoyen. (Niveau 6^e)

IDENTITÉ VOLÉE

Irina Drozd. Ed. Casterman, 1995. Un enfant martyrisé par celui qui dit être son père est découvert sur le bord de la route. A l'hôpital, le petit garçon s'enferme dans son silence. (Niveau 6^e/5^e)

VOYAGE AUTOUR DE MON NOM

Alice Vieira. Ed. La Joie de Lire. A partir d'une blague banale, un enfant trouve que son prénom est ridicule et décide d'en choisir un autre. (Niveau 3^e)

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours-là pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

20 novembre

Journée internationale des droits de l'enfant

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance).
www.unicef.org/french/

<http://www.geopatronyme.com/> Statistiques et significations des noms en France.

UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés). www.unhcr.fr

<http://www.service-public.fr/> (nationalité et état civil)

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz "Convention"...

A réponse : 1

Le nom qui t'est transmis par ton père ou ta mère indique que tu fais partie de la famille.

B réponse : 3

La nationalité te permet de bénéficier des droits (qui s'accompagnent de devoirs) et des protections de l'Etat qui te la donne. Parfois, quand des parents sont de nationalités différentes, leur enfant peut avoir la double nationalité. Il est alors reconnu comme lié à deux Etats

C réponse : 2

Dès qu'un enfant naît, ses parents doivent le déclarer (à la mairie ou son équivalent) pour qu'il soit reconnu comme leur fils ou leur fille. En France, l'officier d'état civil enregistre le nom de l'enfant, son ou ses prénom(s) ainsi que l'identité de ses parents sur un acte de naissance.

D réponses : 1 et 2

C'est l'identité (le nom, le prénom, la nationalité) qui inscrit l'enfant dans une famille et qui le lie à un Etat.

E réponse : 3

Dans un pays en conflit par exemple, il arrive que les archives soient détruites et que des enfants soient privés de leur identité. Ils ne peuvent pas prouver qui ils sont. L'Etat doit tout faire pour qu'ils retrouvent le plus vite possible leur identité et les droits qui l'accompagnent : le droit aux soins, à l'éducation ...

Quizz "Identité"...

A réponse : 2

Aujourd'hui, dans le monde en développement, l'UNICEF indique qu'en 2003, 48 millions d'enfants de moins de 5 ans ne sont pas déclarés. Ils ne peuvent donc pas aller à l'école, ou bien se faire soigner ! De plus, certains adultes en profitent et les exploitent comme travailleurs.

B réponses : 1,2 et 3

Depuis la loi du 1^{er} janvier 2005, un enfant peut porter le nom de sa mère et/ou de son père. Cependant le nom choisi pour l'aîné devra être ensuite donné aux frères et sœurs suivants car les enfants d'un même couple doivent avoir le même nom.

C réponse : 2

Avant le douzième siècle, les enfants n'avaient qu'un prénom (de baptême) en France. Il a bien fallu leur trouver un surnom pour les différencier! Ce surnom s'est peu à peu transformé en nom de famille se transmettant de génération en génération. Voilà pourquoi beaucoup de noms sont à la base de qualificatifs "Lebon", "Leroux", des noms de métiers "Charpentier", "Boulangier", "Cordelier" ou de lieux "Dupont", "Duval"... Aujourd'hui, plus d'un million de noms de famille sont recensés en France. Certains sont portés par plusieurs centaines de personnes comme "Martin" par exemple.

D réponse : 2

Une personne sans papiers est une personne étrangère qui vit en France de façon clandestine sans titre de séjour en règle.

E réponse : 2

Si on est majeur, et qu'on a vécu en France 5 ans depuis l'âge de 11 ans, on peut obtenir la nationalité française (sans avoir besoin de l'autorisation de ses parents). Quand l'enfant a 13 ans, ses parents peuvent demander à ce qu'il obtienne la nationalité française sous certaines conditions (s'il a vécu au moins 5 ans en France depuis l'âge de 8 ans...). Pour toutes ces démarches, il faut se renseigner auprès de la préfecture.

F réponse : 3

"L'origine" signifie "les racines". Ce sont tes ascendants (parents, grands-parents...) qui te donnent tes origines, par leur pays de naissance, leur culture, leur langue, etc.

Devinettes

1 réponse : un matronyme

2 réponses : Gaëlle Martin, Gaëlle Lambert, Gaëlle Martin-Lambert, Gaëlle Lambert-Martin.

Droit N°4

**Chaque enfant a le droit
au meilleur état de santé possible**

En 1990, la France a ratifié
la Convention internationale des droits de l'enfant.
Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre
les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Lisa a 14 ans et souffre d'anorexie. L'assistante sociale de son lycée s'inquiète pour sa santé car elle maigrit de jour en jour. Lisa est hospitalisée en urgence mais elle a besoin d'un centre de soins adapté à sa maladie. L'assistante sociale, qui n'arrive pas à en trouver un, écrit au Défenseur des droits qui parvient à trouver une place dans une maison des adolescents. L'état de Lisa s'améliore dans ce lieu spécialement adapté aux ados en souffrance.

Marine a 5 ans. Elle souffre d'une maladie digestive rare et prend des médicaments qui nécessitent qu'elle s'allonge un moment après chaque repas. La directrice de son école refuse d'accorder à Marine ce temps de repos après l'heure de la cantine. Sa mère écrit au Défenseur des droits qui intervient auprès de l'inspection académique pour que soit respectée la recommandation médicale.

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit à la santé des enfants n'est pas respecté? (dans le monde ou autour de toi...)

As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Pour contacter le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

La mère de Marine et l'assistante sociale de Lisa ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

La santé est fondamentale pour la survie, le développement et l'épanouissement des enfants (article 6). La santé ne peut pas être réduite à l'absence de maladie ou d'infirmité : elle concerne plus largement le bien-être physique, psychique et social. (article 24)

Ce sont les parents, dans la limite de leurs moyens, qui doivent assurer à leur enfant les conditions de vie (logement, alimentation et vêtements) nécessaires à son développement et à son épanouissement.

Les Etats doivent aider les parents en difficulté en leur fournissant, en cas de besoin, aide et assistance. (article 27)

Les Etats doivent s'efforcer de garantir à tous les enfants l'accès à l'ensemble des soins de santé : les soins préventifs tels que les vaccins, les différents traitements médicaux, les actes de rééducation ainsi que les soins psychologiques.

Ils doivent veiller à ce que tous les enfants aient une alimentation suffisante, saine et équilibrée, de l'eau potable, ainsi que de bonnes conditions d'hygiène.

Ils doivent également prendre des mesures pour diminuer la pollution et les nuisances environnementales comme le bruit, qui ont des conséquences sur la santé des enfants. (article 24)

Les Etats doivent interdire les pratiques traditionnelles qui portent atteinte à la santé de l'enfant telles que les mutilations sexuelles faites aux filles et certaines cérémonies d'initiation dangereuses. (article 24, alinéa 3)

Les Etats doivent protéger les enfants contre la consommation de drogues et les informer sur les effets néfastes de ces produits. Ils doivent lutter contre l'utilisation des enfants dans la production et le trafic de drogues. (article 33)

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Qu'est-ce que la santé, selon la Convention ?

1. L'absence de maladie
2. L'absence d'infirmité
3. Le bien-être physique, mental et social

Droit au meilleur état de santé possible P.2

B Qui garantit le droit à la santé des enfants ?

1. Les parents
2. La famille
3. Les Etats

C Quels soins les États doivent-ils assurer à tous les enfants ?

1. Les vaccins et les traitements des maladies
2. Les soins chirurgicaux et psychologiques
3. La chirurgie esthétique

D Quelles sont les pratiques traditionnelles interdites par la Convention ?

1. La fête de la musique
2. L'excision
3. Le carnaval

E Que doivent faire les Etats pour protéger les enfants contre les drogues ?

1. Vacciner les enfants
2. Informer sur le danger de ces produits
3. Lutter contre la production et le trafic de drogues

Compte tes points : .../5

Quizz "Santé"

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde. Pour le savoir, réponds au quiz "Santé". Si tu as 6/6, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Trois vaccins sont obligatoires en France. Sais-tu pour quelles maladies ?

1. La diphtérie, le tétanos et la poliomyélite
2. La coqueluche, la rubéole, et la rougeole
3. Le rhume, la grippe, et l'insomnie

B A ton avis, quelle est la plus grande cause de décès des enfants de moins de cinq ans (mortalité infantile) dans le monde ?

1. Le soleil et les catastrophes naturelles
2. La faim et le manque d'eau potable
3. Les moustiques et la pluie

C Existe-il un vaccin pour toutes les maladies ?

1. Oui
2. Non

D En France, un médecin a-t-il le droit de refuser de soigner un enfant parce ses parents n'ont pas d'argent ?

1. Oui
2. Non

E Un enfant peut-il aller voir seul un médecin ?

1. **Oui**
2. **Non**

F Qu'est ce qu'une "maison d'ados" ?

1. **Une colocation entre adolescents**
2. **Une maison bâtie par des adolescents**
3. **Une structure qui accueille, conseille et prend en charge les adolescents en souffrance**

Compte tes points : .../6

Devinettes

Pour te détendre, voici quelques devinettes plus ou moins faciles ! Sauras-tu les résoudre ?

1 Mon premier est dix au carré,
mon second se boit et peut être à la menthe.
Mon tout est quelque chose de fragile à prendre très au sérieux.

2 Mon premier est une lettre de l'alphabet,
mon second porte ton cartable,
mon troisième est le contraire de beau,
mon quatrième peut être "unique" ou "interdit",
et mon tout précède l'âge adulte. Qui est-ce ?

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités pour toi et tes camarades à faire avec ton professeur ou ton animateur.

Débats

**Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux !
Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser
les idées toutes faites !**

1 Être en bonne santé, qu'est-ce que cela veut dire pour toi ?

2 En réfléchissant aux publicités que tu peux voir à la télévision, penses-tu qu'elles t'incitent à bien manger ?

Un Programme National Nutrition Santé (PNNS) a été mis en place pour informer et prévenir les risques de santé liés à la malnutrition et au mode de vie sédentaire. Des campagnes de communication ont vu le jour. Pour en savoir plus, va sur le site du programme (<http://www.mangerbouger.fr/pnns/>).

3 Dans le collège et à l'extérieur, quelles sont les personnes vers qui tu irais pour parler et demander de l'aide si tu n'avais pas le moral ?

Enquêtes

1 Qu'est-ce qu'un repas « équilibré » ? Tu peux mener l'enquête à l'infirmerie, à la restauration scolaire et dans le PNNS : <http://www.mangerbouger.fr/pnns/>

2 Connais-tu les dangers de la consommation de l'alcool, du tabac ou du cannabis ? Mène l'enquête.

3 En France, comment lutte-t-on contre la douleur ? Tu peux mener l'enquête auprès des centres anti-douleur et aller sur le site de l'association Sparadrap. www.sparadrap.org

4 De graves maladies tuent beaucoup d'enfants dans le monde (le SIDA, le paludisme, la tuberculose). Mène l'enquête pour l'une d'entre elles : quels sont les pays les plus touchés ? Peut-on soigner, prévenir cette maladie ? Combien d'enfants sont concernés ? Y a-t-il des cas en France ?

5 Y a-t-il dans ton établissement, un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ? Si oui, à quoi sert-il ?

Pour aller plus loin...

**Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ?
Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe,
ton collège ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !**

1 Tu es médecin et tu pars dans un village africain pour vacciner les enfants. Aujourd'hui, tu vas vacciner Astou, une petite fille de 4 ans. Raconte la consultation et fabrique le carnet de santé que tu remets à ses parents.

2 Tu apprends qu'une copine est anorexique : elle refuse volontairement de manger pour maigrir. Tu veux l'aider... Raconte votre discussion.

N'oublie pas : l'anorexie est une maladie à prendre très au sérieux. L'aide d'un professionnel de la santé est nécessaire. L'anorexie mentale est un refus volontaire de s'alimenter dans le but de maigrir, et peut conduire à la mort. Dans plusieurs pays, les mannequins trop maigres n'ont désormais plus le droit de défiler (en Espagne notamment).

3 Après avoir recherché tous les lieux et numéros de téléphone destinés à l'écoute des ados dans ta commune et ton département, fabrique une grande affiche « Ecoute Jeunes » pour informer tous tes camarades du collège.

Saynètes impro

À mimer ou à jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

1 Keenon, 12 ans, et sa famille vivent en Somalie. A cause de la sécheresse, ils n'ont rien mangé depuis quelques jours. L'eau commence aussi à manquer. La mère de Keenon l'envoie en chercher au nouveau puits que creusent les bénévoles d'une association. Le puits va-t-il donner de l'eau ? (Personnages : Keenon, sa famille. Personnages supplémentaires : bénévoles d'une organisation humanitaire, habitants du village...)

2 Loïc et ses copains ont l'habitude de se lancer des défis. Aujourd'hui, c'est au tour de Loïc de "vider la bouteille" ! Il doit boire un litre de boisson alcoolisée en une seule fois. Ses copains ont sorti le chrono. Il doit tenir 15 minutes sans tomber par terre ! Loïc n'en a pas du tout envie mais il ne veut pas se faire traiter de "poule mouillée" ou que ses copains se moquent de lui. Il se sent piégé et trouve que les défis vont trop loin. Comment pourra-t-il dire non sans perdre la face ? (Personnages : Loïc, ses copains et copines)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à la santé partout dans le monde ? En adhérant à une association ? En organisant une campagne d'information dans ton collège ? En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

As-tu lu?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e)... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit de vivre en famille.

UN PACTE AVEC LE DIABLE

Thierry Lenain. Ed. Pocket. Une jeune fugueuse se retrouve plongée dans l'univers de la drogue. (Niveau 6^e/5^e/4^e)

MAIGRE MAYA

Kochka. Ed. Grasset jeunesse, coll. Lampe de poche. Maya, 15 ans, ne trouve pas sa place dans sa famille et bascule dans l'anorexie. (Niveau 5^e/4^e)

ZOUCK

Pierre Bottero. Ed. Père Castor Flammarion. Lorsqu'elle apprend que son professeur de danse la trouve trop ronde, Zouck sombre dans l'anorexie... (Niveau 5^e/4^e)

BOIRE ET MANGER

J. Syreigeol. Coll. Souris noire. Des enfants vivent dans la rue en Équateur, confrontés à la misère, la violence et à la faim. (Niveau 4^e/3^e)

UNE SAISON TOUT EN BLANC

Eric Sanvoisin. Brieuc est atteint d'une leucémie et doit passer plusieurs mois à l'hôpital. Il a du mal à accepter la situation. (Niveau CM2/6^e)

LISE

Corinne Lovera Vital. Ed. Thierry Magnier. Lise s'est cassée la jambe et se retrouve à l'hôpital. Afin d'occuper son esprit, elle décide de se plonger dans ses souvenirs bons comme mauvais. (Niveau 5^e/4^e)

LE CERF VOLANT BRISÉ

Paula Fox. Ed. Ecole des loisirs. Liam a 13 ans et son père est atteint du SIDA. L'adolescent en veut à tout le monde et ne parvient pas à sortir de son étouffement. (Niveau 4^e)

LAINÉ DE MES SOUCIS

Carine Tardieu. Ed. Actes Sud junior. La mère de Thomas, 10 ans, suit une chimiothérapie qui lui fait perdre ses cheveux, elle porte une perruque qui s'envole tout le temps. Pour pallier cela, Thomas et son père décident de s'en occuper. (Niveau 5^e/4^e)

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours-là pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

20 novembre

Journée internationale des droits de l'enfant

7 février

Journée mondiale de la santé

1^{er} décembre

Journée mondiale de lutte contre le SIDA

15 juin

Journée internationale contre la faim

4 février

Journée mondiale contre le cancer

6 février

Journée internationale contre les mutilations génitales

22 mars

Journée mondiale de l'eau

12 octobre

Journée mondiale contre la douleur

12 octobre

Journée mondiale des lépreux

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

Fil santé jeunes. Information, orientation et écoute des jeunes sur des problèmes liés à la santé, physique et psychique. 32.24 (numéro gratuit)
www.filsantejeunes.com/

Sparadrap. Association pour les enfants malades et hospitalisés.
<http://www.sparadrap.org/>

SAMU. Pour tout problème de santé grave et urgent, tu peux téléphoner au 15 (numéro gratuit).

INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé). Documentation, formation et information sur la santé et la prévention. 01.49.33.22.22
<http://www.inpes.sante.fr/>

SIDA info service. Information et écoute sur le SIDA, les MST (maladies sexuellement transmissibles) et les hépatites. 0800.840.800.
www.sida-info-service.org/

DROGUES INFO SERVICE.
0800 23 13 13.
www.drogues-info-service.org

ÉCOUTE ALCOOL.
0811 91 30 30
7j/7, 8^h00-20^h00.

ÉCOUTE CANNABIS.
0811 91 20 20
7j/7, 8^h00 - 20^h00.

Planning familial. Prévention, information, accueil et aide pour les femmes et les jeunes filles (sexualité, violences).
www.planning-familial.org/

Site d'information sur la nutrition (Programme National Nutrition Santé)
Un espace est destiné aux adolescents.
<http://www.mangerbouger.fr/>

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance). www.unicef.fr

OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Lutte pour une meilleure santé dans le monde par des campagnes sur le terrain.
<http://who.int/fr/>

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation). Lutte contre la faim et la malnutrition dans le monde.
www.fao.org

Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. (Institution financière internationale de lutte contre ces trois maladies).
www.theglobalfund.org/fr/

Médecins du monde. Association humanitaire. www.medecinsdu-monde.org/

D'autres textes juridiques :

Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition (ONU, Rome, 1974)

Principes pour la protection des personnes atteintes de maladie mentale et pour l'amélioration des soins de santé (ONU, 1991)

Charte de l'enfant hospitalisé (Leiden, 1988)

Convention internationale des droits de l'enfant (ONU, 1989)

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz "Convention"...

A réponses : 1, 2 et 3

La santé, c'est tout ce qui doit permettre le bon développement et l'épanouissement de l'enfant !

B réponse : 3

Les Etats doivent permettre aux parents d'avoir accès aux soins pour leurs enfants (centres de prévention, consultations médicales, hôpitaux...).

C réponses : 1 et 2

D réponse : 2

L'excision est une mutilation sexuelle qui a de très graves conséquences sur la santé physique et psychologique des filles. L'OMS estime que 100 à 140 millions de jeunes femmes et filles ont subi une mutilation sexuelle dans le monde, dans plus de 28 pays d'Afrique (Egypte, Niger, Ethiopie, Guinée, etc.). Plusieurs pays concernés font de la prévention contre ces pratiques traditionnelles dangereuses. En France, l'excision est reconnue comme un crime.

E réponses : 2 et 3

En France, tout trafic ou usage de stupéfiants est interdit par la loi et est sévèrement puni. La consommation de drogues est notamment sanctionnée d'un an d'emprisonnement maximum et d'une amende de 3750 euros. Le juge peut ordonner une aide médicale, psychologique et sociale. L'incitation à l'usage ou au trafic de stupéfiants est puni de 5 ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende. Les peines sont aggravées lorsque cela vise des mineurs (7 ans de prison et 150.000 euros).

Si tu veux t'informer davantage sur les risques des drogues, si tu te poses des questions, appelle Drogues info services (0800 23 13 13) ou consulte www.drogues-info-service.fr

Quizz "Santé"...

A réponse : 1

La diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont des vaccins obligatoires. La coqueluche, la rubéole, les oreillons et la rougeole ne sont pas obligatoires mais conseillés.

Dans les pays qui vaccinent tous les enfants, des maladies qui tuaient beaucoup de monde ne font presque plus de victimes. Et grâce à une mobilisation internationale, la variole, une maladie très grave, a complètement disparu de la surface de la planète!

Aujourd'hui, beaucoup d'enfants dans le monde ne sont pas vaccinés et en meurent.

B réponse : 2

Selon l'UNICEF, 195 millions d'enfants souffriraient de malnutrition dans le monde. Chaque minute environ 10 enfants malnutris meurent (soit près de 5 millions par an). En France, les enfants ne meurent plus de faim mais beaucoup ont une alimentation déséquilibrée. Dans le monde, environ 1,4 million d'enfants meurent chaque année de maladies qui auraient pu être facilement évitées (rougeole, diarrhée...).

Si les moustiques en France métropolitaine ne sont pas dangereux, ceux des pays chauds peuvent transmettre le paludisme. Cette maladie tue un enfant toutes les trente secondes, soit 3000 enfants par jour.

C réponse : 2

Malheureusement non. Par exemple, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de vaccins contre le SIDA, le cancer, la myopathie ou la mucoviscidose. Depuis 20 ans, plus de 500.000 enfants de moins de 15 ans sont morts du sida. Dans les pays « développés », les enfants séropositifs ont accès aux soins pour retarder la maladie. Mais en Afrique (continent le plus touché par le virus), ils sont très peu à bénéficier des médicaments nécessaires. 2,3 millions d'enfants de moins de 15 ans vivent avec le VIH. En 2010, 390.000 enfants sont nés avec le VIH.

D réponse : 2

En effet, ils ont prêté le serment d'Hippocrate et ont juré de soigner tout le monde, même si les malades n'ont pas d'argent.

En France, il y a deux millions d'enfants pauvres ! Généralement, la sécurité sociale prend en charge 75% des frais de santé. Si les parents ont de très faibles revenus, la CMU (couverture médicale universelle) les prend en charge, ainsi que leurs enfants. Pour les enfants en situation irrégulière, c'est l'AME (Aide Médicale Etat).

Il existe des structures qui informent, accueillent et soignent gratuitement les enfants de moins de six ans : les centres de PMI (protection maternelle infantile).

Tous les enfants de moins de 18 ans ont accès gratuitement à la médecine scolaire et aux centres médico-psychologiques (CMP). L'accueil et la consultation peuvent être anonymes.

Dans beaucoup de pays, les enfants (et leurs parents) n'ont pas d'aide des pouvoirs publics pour se soigner.

Quizz “Santé”...

E réponse : 1

En revanche, un enfant (ou adolescent) ne peut pas obtenir seul des médicaments, sauf pour les produits sans ordonnance ou pour la pilule contraceptive. Pour toutes questions au sujet de la sexualité et de la contraception, l'adolescent(e) peut s'adresser au planning familial ou à un centre de planification. La “pilule du lendemain” (délivrée en pharmacie) est gratuite pour les mineures.

F réponse : 3

Tu peux y consulter un médecin, un psychologue et d'autres professionnels de la santé. C'est un lieu qui répond aux problèmes des adolescents, dans leur corps et dans leur tête. Il existe 80 Maisons des adolescents en métropole et en outre-mer, comme la maison de Solenn, à Paris : <http://www.filsantejeunes/mda>. L'infirmière scolaire peut également t'indiquer des adresses.

Si tu ne vas pas bien, tu peux également contacter le Fil santé jeunes au 32 24 (payant depuis un portable) ou au 01 44 93 30 74 (gratuit depuis un poste fixe).

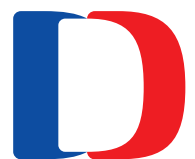
Tu peux aussi les joindre par mail, ils te répondront : www.filsantejeunes.com/ ou encore aller dans un CMP ou un CMPP (Centre Médico-Pscho-Pédagogique).

Devinettes

1 réponse : Santé (Cent-Thé)

2 réponse : l'adolescent (A, dos, laid, sens)

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
defenseurdesdroits.fr



Droit N°5

Chaque enfant a droit à l'éducation et aux loisirs



En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Valentine a 7 ans. Ses parents viennent d'arriver dans un petit village où il n'y a ni école primaire ni transports en commun. Son père travaille dans la ville voisine et a besoin de sa voiture. Sa mère attend un bébé et n'a aucun autre moyen de transport. Aller à l'école est devenu très compliqué ! Sa mère écrit au Défenseur des droits qui intervient auprès du maire de la

commune qui a l'obligation d'assurer un transport scolaire pour les enfants isolés. Une solution est enfin trouvée et un car municipal fera le détour. Valentine peut désormais se rendre gratuitement à l'école.

Sébastien, passionné de rugby, veut changer d'équipe car il y a une mauvaise ambiance. Comme il a un excellent niveau, son entraîneur s'y oppose. Sébastien ne peut donc pas s'inscrire dans un autre club. Il est en train de gâcher la nouvelle saison qui démarre. Il écrit au Défenseur des droits qui intervient auprès de la fédération française de rugby. Sébastien joue maintenant dans son club préféré et s'épanouit.

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit à l'éducation et aux loisirs des enfants n'est pas respecté? (dans le monde ou autour de toi...) As tu des témoignages dont tu voudrais faire part au défenseur des droits ?

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Sébastien et la mère de Valentine ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

L'éducation est fondamentale pour tous les enfants. C'est ce qui leur permet de développer leur personnalité, leurs compétences, leurs dons et leur confiance en eux. C'est ainsi qu'ils deviendront à leur tour autonomes et assumeront un rôle actif et constructif dans la société.

Tous les enfants doivent pouvoir bénéficier du droit à l'éducation. Il ne peut pas y avoir de discrimination entre garçons et filles. Les enfants issus de minorités ethniques, réfugiés ou privés de liberté (prisons...) ainsi que les enfants handicapés doivent y avoir droit sans aucune différence. (article 28)

Les Etats doivent s'efforcer de garantir une éducation primaire de qualité, gratuite et obligatoire pour tous les enfants. Ils doivent veiller à ce que les enfants aillent quotidiennement à l'école et que les enseignants appliquent la discipline scolaire dans le respect de la dignité des enfants.

Ils doivent également faire en sorte de mettre en place une éducation secondaire et supérieure ainsi qu'une orientation scolaire et professionnelle, ouvertes et accessibles à tous les enfants. L'accès aux connaissances techniques, scientifiques, mais aussi l'enseignement à la citoyenneté et aux droits de l'Homme doivent également être proposés. (article 28)

L'éducation doit apprendre aux enfants le respect de leurs parents et de tous ceux qui les entourent au quotidien. Elle doit leur transmettre le sens des valeurs de la société dans laquelle ils vivent ainsi que le respect de l'environnement de la planète. (article 29)

Les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour développer leurs talents et apprendre les valeurs liées à la vie en société. (article 31)

Les enfants ont également le droit de se reposer.

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Tous les enfants ont-ils le droit d'aller à l'école ?

1. Oui
2. Non

B A quoi sert l'éducation ?

1. A développer sa personnalité et prendre confiance en soi
2. A être puni
3. A acquérir des connaissances et des compétences

C L'apprentissage du respect des autres fait partie des missions de l'école.

1. Vrai
2. Faux

D Les Etats doivent faire en sorte que tous les enfants :

1. aillent à l'école primaire gratuitement
2. aient accès à un distributeur de bonbons dans l'école
3. apprennent à participer pleinement à la vie en société

E Pourquoi les loisirs et le repos sont-ils importants ?

1. Pour que l'enfant cultive ses talents et s'épanouisse
2. Pour que l'enfant échappe à l'école
3. Pour favoriser l'intégration sociale de l'enfant
4. Pour que l'enfant puisse jouer et rêver

Compte tes points : .../5

Quizz “Droit à l'éducation et aux loisirs”

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde. Pour le savoir, réponds au quizz “Droit à l'éducation et aux loisirs”. Si tu as 7/7, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Dans le monde, combien d'enfants ne vont pas à l'école ?

1. 170 000
2. 1 700 000
3. 117 000 000

B Pourquoi y a-t-il tant d'enfants dans le monde qui ne vont pas à l'école ?

1. Parce que beaucoup d'enfants n'en ont pas envie
2. Car ils doivent travailler pour subvenir aux besoins de leur famille
3. Parce qu'il n'y a pas assez d'écoles ou qu'elles sont trop loin
4. Parce qu'ils n'ont pas d'identité (un nom, un prénom, ou une nationalité)

C En France, l'école est obligatoire et gratuite :

1. de 3 à 16 ans
2. de 6 à 16 ans
3. de 6 à 18 ans

D Que désigne le mot “analphabète” ?

1. Une personne qui ne sait pas lire
2. Une personne qui ne sait pas compter
3. Une personne qui ne sait ni lire, ni écrire

E A quoi sert l'école en France?

1. **A** apprendre à lire, écrire, compter et s'exprimer
2. **A** apprendre à faire du sport, du dessin, de la musique
3. **A** avoir une vie sociale, se faire des amis
4. **A** apprendre à devenir un citoyen

F En dehors de l'école, un enfant doit uniquement faire ses devoirs.

1. **Vrai**
2. **Faux**

G Où t'adresser pour pratiquer des loisirs ?

1. **Dans des clubs, des centres de loisirs**
2. **Au guichet de la gare routière**
3. **A la mairie**

Compte tes points : .../7

Devinettes

Pour te détendre, voici quelques devinettes plus ou moins faciles ! Sauras-tu les résoudre ?

1 Mon premier est le nom du bonnet que l'on donnait autrefois aux élèves qui ne travaillaient pas bien à l'école.
Mon deuxième est la première lettre grecque.
Mon troisième est synonyme d'animal.
Mon tout se dit de quelqu'un qui n'a pas eu la chance d'apprendre à lire et à écrire.

2 Mon premier est souvent en bâton et se range dans ta trousse,
mon second est la plus utilisée des conjonctions de coordination,
mon troisième peut être collectif ou de société.
Mon tout est un lieu où tu te rends quotidiennement.

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités pour toi et tes camarades à faire avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux ! Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser les idées toutes faites !

- 1 Pourquoi est-ce important que l'école soit gratuite ?
- 2 A quoi sert l'école ?
- 3 Qu'est-ce qu'un loisir ? A quoi ça sert ?
- 4 Quelles sont les différences entre le savoir, le savoir-faire, le savoir-être et le savoir-devenir ?

Enquêtes

- 1 Quels sont les sports les plus pratiqués par les jeunes en France ?
- 2 Dans quels pays, l'école n'est-elle pas obligatoire ? Mène l'enquête..
- 3 Quel est le métier de tes rêves ? Mène l'enquête : quelle formation faut-il faire ? En quoi consiste ce métier ? Combien de personnes l'exercent-elles, etc ?

Pour aller plus loin...

Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ? Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe, ton collège ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !

- 1 Tu as une passion, un sport, une activité préférée(e) ? Fais découvrir ta passion à l'ensemble de la classe, par un exposé ou une affiche.
- 2 Tu pars en mission avec une association de jeunes dans un pays d'Asie pour équiper une école. Fais la liste de ce qu'il faut emmener pour que les enfants puissent étudier.

Saynètes impro

À mimer ou à jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

1 Khadi, 13 ans, vit dans un petit village du Sahara. Elle aimerait beaucoup aller à l'école avec ses frères mais il lui faut s'occuper de la maison et de ses petits frères et sœurs. Elle veut convaincre ses parents de la laisser étudier. (Personnages : Khadi, ses parents. Personnages supplémentaires : les frères et sœurs, l'instituteur du village.)

2 Chloé danse pour le plaisir depuis qu'elle a quatre ans. Elle a un excellent niveau. Son professeur imagine que Chloé pourrait devenir danseuse professionnelle et lui demande d'assister à son cours quatre fois par semaine. Pour l'adolescente, le rythme est trop soutenu et elle est épuisée. Elle n'a plus le temps de voir ses amis. Elle n'ose pas expliquer à son professeur qu'elle aimerait que la danse reste un loisir. (Personnages : Chloé, son professeur de danse. Personnages supplémentaires : les parents de Chloé, des élèves de l'école de danse.)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à l'éducation et aux loisirs pour tous les enfants du monde ?

En adhérant à une association ?

En organisant des campagnes d'information ?

En écrivant des articles dans le journal du collège ?

En parrainant un enfant pour qu'il aille à l'école ?

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e)... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit de vivre en famille.

CLAUDINE DE LYON

Marie-Christine Helgerson. Ed. Flammarion, coll. Castor Poche. L'histoire se déroule à Lyon au XIX^e siècle. A 11 ans, Claudine travaille 10 heures par jour dans l'atelier de son père. Claudine va se battre pour fuir cette existence misérable et étudier.

MON BEL ORANGER

José Mauro de Vasconcelos. Ed. Hachette. La vie courageuse de Zézé, petit Brésilien n'ayant que les favelas comme horizon. (Niveau 5^e/4^e)

LE PLUS BEL ENDROIT DU MONDE

Ann Cameron. Ed. L'école des loisirs, coll. Mouche. Juan est cireur de chaussures au Guatemala et rêve d'aller à l'école. (Niveau CM2/6^e)

LA SIXIÈME

Susie Morgenstern. Ed. Ecole des Loisirs. Comment gérer le stress avant la rentrée, les histoires avec les copains, la peur d'être aimé... (Niveau 6^e)

TARZAN À LA GOMME

Olelund Kirkegaard. Ed. Mango. Rien ne va pour Ivan ! Il ne sait ni se battre ni grimper aux arbres et se fait taquiner sans cesse par une bande de garçons. (Niveau 6^e)

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours-là pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

7 août

Journée internationale de l'éducation

17 octobre

Journée mondiale du refus de la misère

8 septembre

Journée internationale de l'alphabétisation

20 novembre

Journée des droits de l'enfant

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance). www.unicef.fr

UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture). www.unesco.org

UNGEI (Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles). Programme en faveur de l'éducation pour tous. <http://ungei.org/french/>

ATD quart monde. Mouvement de lutte contre la pauvreté, notamment par la mise en place d'actions d'éducation. www.atd-quartmonde.org

CARE. Réseau international de lutte contre la pauvreté. Actions concrètes dans le domaine de l'éducation (créations d'écoles...) dans le monde entier. www.carefrance.org

Tu peux trouver des associations de jeunes pour la scolarisation sur le site www.juniorassociation.org. Ce réseau permet aux jeunes de réaliser leurs projets.

Confédération des maisons des jeunes et de la culture de France. www.mjc-cmjcf.asso.fr

Site officiel du **ministère de l'Éducation nationale**. www.education.gouv.fr

Portail national des professionnels de l'éducation <http://eduscol.education.fr>

Site officiel du **ministère des sports**. www.sports.gouv.fr

Envie d'agir. Premier programme national de soutien à l'engagement et à l'initiative des jeunes : Envie d'agir encourage, soutient et valorise l'esprit d'initiative des jeunes de 11 à 30 ans, leur créativité, leur audace et leurs talents. <http://www.enviedagir.jeunes.gouv.fr>

Aide et Action. Association pour la scolarisation des enfants du monde par le parrainage. www.aide-et-action.org

Secours populaire. www.secourspopulaire.fr/

D'autres textes juridiques :

Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, UNESCO

Recommandation de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe : Responsabilité des parents et des enseignants dans l'éducation des enfants (2001)

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz “Convention”...

A réponse : 1

Selon la Convention, les Etats doivent tout faire pour que tous les enfants aillent à l'école. Malheureusement, beaucoup d'enfants en sont privés : soit parce que leurs parents sont trop pauvres et les obligent à travailler, soit parce qu'il s'agit de filles et que la tradition veut qu'elles n'aillent pas à l'école.

En France, l'éducation est obligatoire jusqu'à 16 ans, même si l'enfant est hospitalisé ou en prison. Les formations en apprentissage (travail et école en alternance) sont possibles dès 14 ans.

B réponses : 1 et 3

C'est également tout ce qui va te permettre d'avoir un rôle constructif et actif dans la société quand tu seras adulte.

C réponse : 1

Selon la Convention, l'école a également pour mission d'enseigner le sens des valeurs humaines comme le respect des autres, de tes parents, de ton entourage. Apprendre à respecter l'environnement fait aussi partie du rôle de l'école (éviter le gaspillage, ne pas polluer, etc.).

D réponses : 1 et 3

L'école permet aussi à l'enfant de choisir son orientation pour exercer, à l'âge adulte, le ou les métiers qui lui plaisent.

E réponses : 1, 3 et 4

En dehors du temps scolaire, les enfants ont droit aux loisirs. Ils peuvent pratiquer un sport, une activité culturelle ou artistique, passer du temps avec leurs amis, ou simplement se reposer.

Quizz “Droit à l'éducation et aux loisirs ”...

A réponse : 3

Près de 117 millions d'enfants (deux fois la population totale de la France !) dont une majorité de filles, ne vont pas à l'école. Dans les régions pauvres d'Afrique, d'Asie et du Moyen Orient, les filles sont souvent privées d'école car elles doivent aider à la maison. Même en France, les filles n'ont pas toujours eu accès à l'école aussi facilement que les garçons. Autrefois, les écoles n'étaient pas mixtes et les écoles pour filles n'existaient pas partout.

B réponses : 2, 3 et 4

Il existe des pays où il n'y a pas assez d'écoles pour tous les enfants. Ainsi, dans certains pays d'Afrique, il peut y avoir jusqu'à 80 élèves par classe ! Parfois, un enfant doit parcourir plusieurs kilomètres à pied pour y aller et rentrer chez lui. Parfois même, les écoles sont si petites que les enfants n'y vont que la moitié de la journée, pour libérer les salles.

D'autres enfants sont obligés de travailler pour faire vivre la famille.

Dans les pays en guerre, l'école est souvent interrompue.

Dans certains pays d'Asie du Sud, 24 millions d'enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil. En Afrique subsaharienne, ils sont 18 millions. Ces enfants ne peuvent ni aller à l'école ni se faire soigner. On les appelle « les enfants invisibles ».

C réponse : 2

En France, en 1882, le ministre de l'éducation Jules Ferry a créé l'école publique gratuite, laïque et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 13 ans. Depuis 1959, la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans. L'école maternelle n'est pas obligatoire, mais elle est gratuite et accessible à tous à partir de 3 ans.

La durée obligatoire de scolarisation n'est pas la même partout dans le monde : par exemple, au Bénin et en Mauritanie, elle n'est que de 5 ans (entre 6 et 11 ans). Passés cet âge, la plupart des enfants travaillent comme des adultes.

D réponse : 3

Près de 800 millions de personnes (dont 2/3 de femmes) sont analphabètes. Cela représente un être humain sur six !

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz “Droit à l'éducation et aux loisirs

”...(suite)

E réponses : 1, 2, 3 et 4

L'école sert bien entendu à acquérir des connaissances, des savoirs, mais elle permet aussi de pratiquer du sport, de la musique, de la peinture... L'école vise deux buts : ton développement intellectuel, physique et artistique ainsi que ton apprentissage de la citoyenneté.

F réponse : 2

Les loisirs et le repos sont également importants pour ton éducation. Après tes devoirs, tu peux profiter de ton temps libre pour jouer, te détendre, te cultiver, pratiquer ton activité préférée, voir tes amis... Cela permet de s'épanouir.

G réponses : 1 et 3

Tu peux pratiquer des loisirs dans des clubs, des centres de loisirs et des centres sociaux qui proposent des activités durant ton temps libre. Tu peux t'adresser directement au club ou à l'association qui t'intéresse. Si tu ne sais pas quoi faire ni où t'inscrire, tu peux te renseigner à la mairie ou au syndicat d'initiatives de ta commune. Selon tes envies, tu peux ainsi faire de la photographie, de la musique, de la danse, du sport, aller à la bibliothèque ou au musée, ou tout simplement retrouver des amis, autour d'un baby foot par exemple...

Devinettes

1 réponse

Analphabète (Ane/ Alpha/ Bête).

2 réponse

Collège (colle-et-jeu).

Droit N°6

Chaque enfant qui a un handicap a le droit d'être aidé à vivre avec les autres en étant le plus autonome possible

En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Kalim, 11 ans, est paralysé. Il ne peut pas sortir de chez lui sans aide car l'ascenseur est trop étroit pour laisser passer son fauteuil. Ses parents ne trouvent pas de solution. Ils écrivent au Défenseur des droits qui intervient auprès du maire de la commune. Celui-ci parvient à trouver un logement adapté au handicap de Kalim.

Romain est un enfant épileptique. Le maire de la ville où lui et ses parents habitent refuse son inscription dans un centre de loisirs s'il ne vient pas accompagné d'un adulte qui s'occupe spécialement de lui. Il estime que la maladie de Romain ne lui permet pas de venir s'amuser au

centre de loisirs comme les autres enfants. Les parents de Romain ont écrit au Défenseur des droits pour contester la décision du maire, d'autant plus que Romain était déjà accueilli depuis deux ans dans ce même centre de loisirs. L'enquête du Défenseur des droits montre que le maire a les moyens d'accueillir Romain malgré sa maladie et qu'il n'a pas le droit de l'empêcher de venir au centre de loisirs.

Le Défenseur des droits décide alors de transmettre le dossier de Romain à la justice pour faire valoir ses droits.

Tiphanie est une petite fille trisomique de 11 ans. Elle vient de finir son année de CM2 et voudrait rentrer en sixième, comme les autres enfants. Sa mère demande à rencontrer la principale pour préparer son entrée au collège mais n'obtient pas de réponse. Elle a peur que sa fille soit victime de discrimination : elle écrit au Défenseur des droits qui contacte l'inspecteur et la principale. Tiphanie est finalement admise au collège !

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit des enfants handicapés n'est pas respecté ? (dans le monde ou autour de toi...)

As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Kalim, Romain et la mère de Tiphanie ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

Les enfants ayant un handicap physique, mental, intellectuel ou sensoriel doivent pouvoir bénéficier de tous les droits fondamentaux et de toutes les protections qui sont dans la Convention. Ils ont droit à l'éducation, aux loisirs, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi, à l'intégration sociale, ainsi qu'à l'épanouissement personnel.

L'Etat doit garantir qu'ils puissent vivre dans des conditions dignes, en étant le plus autonomes possibles et en participant activement à la vie collective.

L'Etat doit avoir comme priorité la mise à disposition de soins, services et structures scolaires adaptés aux besoins des enfants ainsi que l'adaptation des bâtiments et des programmes.

L'Etat doit également, selon ses ressources, fournir une aide - de préférence gratuite - à l'enfant ou aux personnes qui s'occupent de lui.

L'Etat doit protéger les enfants ayant un handicap contre les attitudes discriminatoires et adapter ses lois en ce sens. (article 23)

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Est-ce qu'un enfant porteur de handicap a les mêmes droits que les autres ?

1. Oui
2. Non

B Les enfants handicapés ont-ils besoin de protections spécifiques ?

1. Oui
2. Non

C Comment l'Etat peut-il permettre aux enfants handicapés de s'épanouir et de s'intégrer ?

1. En interdisant la discrimination
2. En mettant à disposition des soins et des structures scolaires adaptés
3. En considérant qu'ils ont seulement les mêmes besoins que tous les enfants

D Que doivent garantir les Etats aux enfants porteurs de handicap ?

1. De mener une vie digne
2. De mener une vie autonome
3. D'être intégrés le plus possible

E L'adaptation des bâtiments aux enfants porteurs de handicap doit être :

1. secondaire
2. prioritaire
3. facultative

Compte tes points : .../5

Quiz “Handicap”

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde ? Pour le savoir, réponds au quizz “Handicap”. Si tu as 6/6, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Est-ce que l'on naît handicapé ?

1. Oui
2. Non

B Quels sont les types de handicap ?

1. Moteur
2. mental
3. Sensoriel

C Combien y a-t-il d'enfants handicapés en France ?

1. 700 000
2. 3 500 000
3. 5 000 000

D Les enfants handicapés ne peuvent pas aller à l'école “ordinaire”.

1. Vrai
2. Faux

E Les jeux paralympiques : qu'est-ce que c'est ?

1. Des jeux réservés aux parachutistes
2. Des jeux réservés aux personnes handicapées
3. Des jeux réservés aux personnes faisant du parapente

F Le Téléthon : qu'est-ce que c'est ?

1. Un marathon à la télévision
2. Une brocante de télévisions
3. Une collecte de fonds pour lutter contre la myopathie

Compte tes points : .../6

Devinettes

Voici quelques devinettes, plus ou moins faciles !
Sauras-tu les résoudre ?

1. Qu'est-ce que la boccia?

1. Une danse
2. Un plat italien
3. Un sport officiel aux jeux paralympiques

1. Beethoven, un très grand compositeur de musique, avait un handicap. Lequel ?

1. Il était aveugle
2. Il était sourd
3. Il était handicapé moteur

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités pour toi et tes camarades à faire avec ton professeur ou un animateur.

Débats

**Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux !
Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser
les idées toutes faites !**

- 1** Que signifie être "autonome" ?
- 2** Pourquoi peut-il être plus difficile pour un enfant porteur d'un handicap de vivre au milieu des autres ?
- 3** Les locaux de ton collège sont-ils adaptés à l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ?
- 4** Que penses-tu de l'athlète handicapé Sud-africain Oscar Pistorius, spécialiste du sprint, qui a été le premier athlète handisport médaillé aux championnats du monde d'athlétisme valides en juillet 2011 en Corée du Sud et qui a participé aux JO de Londres ?

Enquêtes

- 1** Quels sont les différents équipements et dispositifs qui facilitent l'autonomie des enfants (ou adultes) handicapés ?
- 2** Fais un reportage sur l'équipe paralympique de ton choix.
- 3** Connais-tu des célébrités porteuses de handicap ?
- 4** Qui était Louis Braille ? Qu'a-t-il inventé ?

Pour aller plus loin...

**Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ?
Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe, ton collège
ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !**

- 1** Tu es en fauteuil roulant. Raconte (par écrit) une journée au collège. N'oublie pas de décrire les difficultés que tu rencontres (avec les équipements, avec les autres élèves...) Explique comment tu y fais face. Quels aménagements devraient être proposés dans ton collège pour faciliter la vie d'un élève porteur d'un handicapé moteur ?

2 Un élève porte un bandeau sur les yeux et tu le guides avec ta voix à travers un petit parcours dans la classe. Est-ce que tu comprends mieux les difficultés que peuvent rencontrer les personnes malvoyantes ?

3 Recherche dans des manuels ou sur internet des expressions en langue des signes liées à la Convention des droits de l'enfant que tu trouves importantes (ex : égalité, droit,...). Prends ensuite la place du professeur et enseigne à tes camarades ces signes et leur signification. Tu peux également les transcrire sur des affiches !

Saynètes impro

À mimer ou à jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

1 Margot est non-voyante. Elle vient de recevoir son chien-guide. C'est le grand jour, l'adolescente est très fière : c'est la première fois qu'elle sort seule dans la rue avec son chien. Mais arrivée au niveau du passage piéton, c'est la panique. (Personnages: Margot, les passants.)

2 Marouane est muet. Arrivé dans un grand magasin, il veut acheter un objet. Comment l'expliquer au vendeur ? (Personnages : Marouane, le vendeur. Personnages supplémentaires : des vendeurs, des clients)

3 C'est la rentrée des classes. Pendant la récréation, Mathilde, petite fille en fauteuil roulant, est isolée pendant que les autres enfants jouent dans la cour. (Personnages : Mathilde, deux enfants. Personnages supplémentaires : d'autres enfants et un surveillant)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit d'être le plus autonome possible pour les enfants handicapés ? En adhérant à une association ? En organisant une campagne d'information dans ton collège ? En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

As-tu lu?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit des enfants handicapés.

L'HISTOIRE D'HELEN KELLER

Lorena A. Hickok. Ed. Pocket Jeunesse. L'histoire vraie d'une petite fille qui devient sourde, aveugle et muette après une maladie et qui va réussir à briser son isolement. (Niveau 6^e)

DE L'AUTRE CÔTÉ DU MUR

Yael Hassan. Ed. Casterman, coll. "Comme la vie". A la suite d'un accident d'équitation, Louise perd l'usage de ses jambes. Effondrée, la jeune fille se renferme et se coupe du monde mais une rencontre étonnante lui redonnera le plaisir de vivre. (Niveau CM2/6^e/5^e)

AU CLAIR DE LOUNA

Kochka. Ed. Thierry Magnier. Louna, jeune autiste de 11 ans, a un comportement violent et surprenant. Sa cousine du même âge va cependant peu à peu apprendre à communiquer avec elle. (Niveau 5^e/4^e)

LE TRANSFO

Sylvie Deshors. Ed. Thierry Magnier. Un adolescent sourd aime s'isoler sur le toit du "transfo". Un jour, il y rencontre une jeune fille rejetée et en souffrance. Ensemble, ils parviennent à affronter le monde. (Niveau 5^e/4^e/3^e)

QU'EST-CE QU'IL A ? LE HANDICAP

Patrice Favaro et Vanessa Rubio. Coll. Autrement junior société. Livre documentaire sur les handicaps. (Niveau CM2/6^e)

UN COPAIN PAS COMME LES AUTRES

Sylvie Baussier. Ed. de La Martinière Jeunesse. Documentaire sur les copains différents. (Niveau 6^e/5^e)

LE MYSTÈRE DU FEU

Henneng Mankel. Ed. Père Castor Flammarion. Histoire de deux soeurs courageuses : Sofia, handicapée depuis qu'elle a marché sur une mine antipersonnel et Rosa, malade du Sida. (Niveau 5^e/4^e/3^e)

PENSÉE ASSISE

Mathieu Robin. Ed. Actes Sud junior. Robin est tétraplégique et ne se sent pas à la hauteur de sa relation amoureuse avec la belle Sofia. (Niveau 3^e)

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours-là pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

Rendez vous en 2016 à Rio

Les Jeux paralympiques, organisés à la suite des Jeux olympiques.

7 et 8 décembre 2012

Téléthon

3 décembre

Journée internationale des personnes handicapées

20 novembre

Journée internationale des droits de l'enfant

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

APF (Association des Paralysés de France). www.apf.asso.fr

Handiscol. Service destiné à la scolarisation des enfants handicapés. Cellule d'écoute au 0.810.55.55.01 (numéro azur). www.handiscol.com site en construction, sinon : education.gouv.fr/cid2007/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html

UNAPEI. Union des associations des parents et amis de personnes handicapées mentales. www.unapei.org

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Depuis 2005, lieu unique dans chaque département pour permettre l'accès aux droits et aux prestations des personnes handicapées.

Handisport. Il existe sur ce site un espace jeunes pour le sport en handicap. <http://www.handisport.org/index.php>

UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance). www.unicef.org/french/

Handicap international. Association qui lutte pour la prise en compte du handicap en France et dans le monde. www.handicap-international.fr

Téléthon : www.telethon.fr : Opération de collecte de fonds et de sensibilisation du grand public pour lutter contre la myopathie.

Association Française contre les Myopathies dont le but est de vaincre les maladies neuromusculaires. <http://www.afm-france.org/>

D'autres textes juridiques :

L'ONU a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La France l'a signée le 30 mars 2007.

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz "Convention"...

A réponse : 1

Les enfants porteurs de handicap ont les mêmes droits que les autres (droit à l'éducation, à la santé, à la famille, aux loisirs, à la protection...) Ils ont également droit à une formation professionnelle, et à une vie sociale heureuse.

B réponses : 1

Pour mener une vie pleine et épanouie, les enfants porteurs de handicap ont besoin d'être aidés : en les intégrant dans les écoles "ordinaires", en créant des écoles spécialisées, en leur assurant des soins médicaux.

C réponses : 1 et 2

Parfois, un enfant porteur de handicap a plus de difficultés que les autres pour mener sa vie : parce que les écoles ne sont pas adaptées par exemple. Il arrive aussi qu'il soit mis de côté à cause de son handicap (c'est de la discrimination).

D réponses : 1, 2 et 3

Etre autonome signifie dépendre le moins possible des autres (pour manger, pour les tâches quotidiennes, pour travailler, avoir des loisirs et mener une vie privée, etc.).

E réponse : 2

Un bouton d'ascenseur trop haut, une porte qui ne laisse pas passer le fauteuil, des trottoirs trop étroits : c'est parfois très difficile de vivre avec un handicap. L'Etat a le devoir d'adapter les bâtiments et les transports publics.

Quizz "Handicap"...

A réponses : 1 et 2

Oui et non. Certains handicaps peuvent être de naissance, mais d'autres peuvent être dus à une maladie, à un accident ou à la guerre. Par exemple, l'association Handicap international se bat contre les mines et les bombes antipersonnel qui tuent ou mutilent de très nombreuses personnes (une majorité d'enfants) dans le monde.

B réponses : 1, 2 et 3

Le handicap n'est pas seulement physique. Le handicap sensoriel concerne un sens comme l'ouïe ou la vue. Le handicap moteur peut être une paralysie, le manque ou la perte d'un membre. Le handicap mental peut être génétique (par exemple, la trisomie) ou lié à un choc, un accident...

C réponse : 2

Les estimations sont difficiles car il faut fixer un seuil qui caractérise le handicap, ce qui est compliqué. D'après l'INSEE, il y a 3,5 millions de personnes handicapées en France, dont 2 millions sévèrement touchés. Parmi celles-ci, 700 000 ont un handicap mental. Chaque année, 7500 enfants présentent un handicap important à la naissance.

Il existe des Maisons départementales des personnes handicapées qui accueillent informent et accompagnent les enfants et les adultes handicapés dans leurs projets professionnels et personnels.

D réponse : 2

La loi de 2005 sur le handicap améliore la scolarisation des enfants handicapés. Désormais, l'accès à l'école "ordinaire" doit être la règle et non pas l'exception. Chaque enfant doit avoir un projet personnalisé pour être intégré à l'école : soit dans une classe "ordinaire", (avec l'aide parfois d'un auxiliaire de vie scolaire), soit dans une CLIS (classe d'intégration scolaire dans les écoles élémentaires) ou dans une UPI (unité pédagogique d'insertion au collège). Si ce n'est pas possible, l'enfant est scolarisé dans une structure spécialisée.

214 600 enfants handicapés ont été scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2011. Cependant, plusieurs dizaines de milliers d'enfants porteurs de handicap ne sont toujours pas scolarisés en France.

E réponse : 2

Les jeux paralympiques, réservés aux personnes ayant un handicap, existent depuis 1960. Des centaines d'adolescents du monde entier s'entraînent pour y participer. Ils se déroulent juste après les Jeux olympiques, dans la même ville.

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz “Handicap”... (suite)

F réponse : 3

En 1987, le Téléthon est lancé en France pour lutter contre la myopathie (une maladie génétique très grave qui paralyse les muscles et que l'on ne sait pas soigner). Le Téléthon a lieu pendant deux jours, tous les ans, en décembre. De nombreux artistes se mobilisent pour que le Téléthon soit réussi et que les dons soient importants afin de faire avancer la recherche.

Devinettes

1 réponse : 3

Ce sport, qui ressemble à la pétanque, peut être pratiqué par tout enfant ayant un handicap moteur et tout autre enfant. C'est une discipline olympique depuis les J.O. de Barcelone de 1992.

2 réponse : 2

Il est devenu sourd à l'âge adulte mais cela n'a pas diminué son talent.

~~Droit N°7~~

~~Chaque enfant a droit à la protection de sa vie privée~~

En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Suite à une enquête policière concernant ses parents, le nom et le prénom de Laure ont été divulgués dans la presse. Très affectée, Laure écrit au Défenseur des droits qui rappelle au rédacteur en chef son devoir de respecter l'anonymat des mineurs. Elle exige également que des excuses soient publiées dans le journal.

Alexia est placée dans un foyer de l'enfance et souffre de l'indiscrétion de l'une de ses éducatrices

qui s'immisce avec excès dans tout ce qu'elle fait. Par exemple, elle ouvre son courrier et refuse qu'elle voie un médecin seule. Alexia écrit au Défenseur des droits qui intervient auprès du foyer. L'éducatrice est convoquée par sa directrice qui lui rappelle qu'elle doit respecter la vie privée de la jeune fille sous peine de sanction.

Mélo die, 14 ans, croyait chatter avec une jeune fille de son âge sur internet. Il s'agissait en réalité d'un adulte qui voulait essayer de la rencontrer. Craignant pour sa fille, la mère de l'adolescente écrit au Défenseur des droits qui intervient auprès du commissariat de police. L'homme reçoit une mise en garde. Il lui est interdit de chercher à entrer en contact avec Mélo die.

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit à la protection de la vie privée des enfants n'est pas respecté? (dans le monde ou autour de toi...)

As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Pour contacter le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Laure, Alexia et la mère de Mélodie ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

L'enfant a le droit d'avoir une vie privée

avec une correspondance privée, des relations amicales et des liens affectifs, etc. sans être surveillé et contrôlé de façon abusive. (article 16)

Les parents qui sont responsables de leur enfant doivent surveiller ses activités et relations en veillant à respecter l'enfant.

Les autres adultes (membres de la famille, enseignants, éducateurs, etc.) n'ont pas le droit de porter atteinte à la vie privée de l'enfant.

Ses données personnelles (nom, prénom, adresse ...) ainsi que son image doivent être protégées, notamment dans les médias et sur internet. L'enfant lui-même doit être vigilant lorsqu'il utilise internet pour communiquer avec

ses amis car parfois, des adultes se font passer pour des enfants afin d'entrer en contact avec eux, ce qui peut être très dangereux.

Les informations personnelles qui sont contenues dans son dossier scolaire, médical et social doivent être protégées et n'être accessibles qu'aux personnes tenues par le secret professionnel (médecin, infirmière, avocat, assistante sociale ...).

Les pouvoirs publics doivent aussi respecter la vie privée des enfants et doivent prendre des mesures pour que chacun respecte cette obligation : par exemple renforcer la protection des enfants sur internet.

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Quels sont les enfants qui ont droit au respect et à la protection de leur vie privée ?

1. Les enfants qui ont plus de 13 ans
2. Tous les enfants
3. Les enfants qui savent lire et écrire

B Quels sont les éléments qui font partie de la vie privée d'un enfant ?

1. Ses relations amicales
2. Les dessins animés
3. Son image (photos, vidéos, etc.)
4. Son dossier médical

C Qui doit respecter la vie privée de l'enfant ?

1. Les membres de sa famille
2. Les pouvoirs publics
3. Les médias

D A-t-on le droit de parler de ta vie privée devant toute la classe ?

1. Oui
2. Non

E A qui les informations personnelles de ton dossier scolaire, médical ou social peuvent-elles être communiquées ?

1. À tes parents
2. À tes amis
3. Au médecin
4. À toute personne tenue au secret professionnel

Compte tes points : .../5

Quizz "Vie privée"

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention , voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde. Pour le savoir, réponds au quizz " Vie privée". Si tu as 5/5, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Tes sentiments font partie de ta vie privée.

1. Vrai
2. Faux

B Tes parents ont-ils le droit de s'immiscer dans ta vie privée ?

1. Oui
2. Non

C Si tu communique des renseignements privés à des inconnus sur Internet, que risques-tu ?

1. Des adultes peuvent chercher à entrer en contact avec toi
2. Tu peux recevoir de la publicité commerciale sans le vouloir
3. Rien si tu ne communique pas tes coordonnées

D Qu'est-ce qu'un logiciel de contrôle parental ?

1. Un programme informatique chargé de surveiller les parents
2. Un programme informatique permettant aux parents de protéger les enfants lorsqu'ils utilisent internet en "filtrant" le web
3. Un programme informatique qui permet de contrôler le niveau scolaire des enfants

E Quels professionnels un enfant peut-il consulter seul ?

1. un avocat
2. un médecin
3. un garagiste
4. un psychologue

Compte tes points : .../5

Devinettes

Voici quelques devinettes, plus ou moins faciles !
Sauras-tu les résoudre ?

1. Je porte un nom de biscuit américain mais sur internet personne ne me mange. Que suis-je?
2. Mon premier se dit d'un fruit conservé grâce au sucre. Mon deuxième peut être une valse, un rock ou un tango. Mon tout est un secret.

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités pour toi et tes camarades à faire avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux !
Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser les idées toutes faites !

- 1 Doit-on à tout prix garder le secret d'un(e) ami(e) ?
- 2 Un enfant a-t-il tous les droits dans sa chambre ?
- 3 Peut-on parler de la vie privée de ses camarades de classe sur un blog ou sur son profil Facebook ?
- 4 Selon toi, les médias doivent-ils parler de la vie des enfants de stars ou de personnalités politiques ?

Enquêtes

- 1 Quels sont les dangers d'Internet ?
- 2 Quel est le rôle de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ?
- 3 Quels sont les métiers liés par le secret professionnel ?

Pour aller plus loin...

Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ?
Ou bien si tu te décidais d'agir, dans ta classe, ton collège
ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !

- 1** Rédaction: comment convaincre une amie qui t'a confié un lourd secret que tu ne peux pas le garder car il est trop grave ? Ecris votre discussion.
- 2** Fais une affiche pour expliquer les précautions à prendre quand on navigue sur internet.

Saynètes impro

À mimer, jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

- 1** Aurélie écrit un journal intime où elle marque absolument tout ! Sa sœur le lit et en dévoile, amusée, le contenu à ses amis. Aurélie a honte. (Personnages : Aurélie, sa sœur, les amis. Personnages supplémentaires: les parents)
- 2** Lors de la grande course annuelle du collège, Antoine tombe et tout le monde éclate de rire. Des garçons s'amuse à le photographier avec un téléphone portable et font circuler la photo dans la classe. Antoine se sent humilié. (Personnages: Antoine, les garçons, d'autres élèves. Personnages supplémentaires: le principal, un professeur, des amis d'Antoine...)
- 3** Paola a 15 ans. Ses parents ne veulent pas qu'elle fréquente de garçons, même amicalement. Pourtant, elle a un petit ami dont elle est très amoureuse. Un soir, ses parents l'apprennent par leur fils aîné. (Personnages : Paola, ses parents, son frère. Personnages supplémentaires : d'autres frères et sœurs, une amie de Paola, son petit ami.)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à la vie privée partout dans le monde ? En adhérant à une association ?
En organisant une campagne d'information dans ton collège ?
En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit à l'égalité.

LA PLUS GRANDE LETTRE DU MONDE

Nicole Schneegans. Rageot, 1983 et 1992. Nicolas, 11 ans, décide d'écrire la plus grande lettre du monde qu'il destine à la femme qu'il rêve d'épouser plus tard... mais qu'il ne connaît pas encore ! (Niveau CM2, 6^e, 5^e)

JOURNAL D'ANNE FRANCK

Anne Franck. Journal véridique d'une jeune fille juive, cachée dans un grenier à Amsterdam. Elle y raconte sa propre captivité pendant deux ans, avant de périr en déportation. (Niveau 5^e/4^e)

ROMÉO ET JULIETTE

William Shakespeare. Ed. Gallimard. Roméo et Juliette s'aiment d'un amour éperdu mais leurs familles sont déchirées par une haine ancestrale. (Niveau 6^e)

L'HERBE BLEUE

France-Marie Watkins. Ed. Pocket. Journal véridique d'une jeune fille de 15 ans. (Niveau 5^{ème})

JE T'ÉCRIS, JE T'ÉCRIS

Géva Caban. Ed. Gallimard Jeunesse. Une jeune fille passe son temps à écrire à l'homme qu'elle aime. Plus tard, elle se rendra compte qu'elle ne recevra jamais de réponse. (Niveau 6^{ème})

Agenda

Si tu as un agenda, note ces dates ! Profite de ces jours pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

20 novembre

Journée internationale des droits de l'enfant

7 février

Safer internet day

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Pour mieux comprendre tes droits sur Internet, les pièges à éviter, etc. www.cnil.fr (espace juniors)

Droits du net. Site qui détaille ce que tu peux faire ou ne dois pas faire sur internet. <http://www.droitdunet.fr/>

Site national d'information sur les dangers d'internet. <https://www.internet-mineurs.gouv.fr/>

CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information). Une étude intitulée "Je blogue, tu blogues, nous bloguons" t'explique la blogosphère. <http://www.cleml.fr/>

Pedagojeux Site d'information et de sensibilisation sur les jeux vidéo. <http://www.pedagojeux.fr/>

Calysto Association experte et spécialisée dans les problématiques liées aux usages numériques. <http://www.generationnumerique.com/>

Action Innocence Association de protection de l'enfance sur internet. <http://www.actioninnocence.org/>

D'autres textes juridiques :

Pacte international relatifs aux droits civils et politiques

Convention européenne des droits de l'Homme

Article 35 de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance (renforcement de la répression des propositions d'ordre sexuel à des mineurs de moins de 15 ans sur internet)

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz “Convention”...

A réponse : 2

Tous les enfants ont le droit au respect et à la protection de leur vie privée. Et eux-mêmes doivent respecter celle des autres (enfants et adultes) !

B réponses : 1, 3, 4 et 5

Bien sûr, ses parents doivent surveiller ses activités et relations mais sans le faire de façon abusive.

C réponses : 1, 2 et 3

La vie privée, c'est l'intimité d'une personne : tout le monde doit la respecter !

Il est d'ailleurs du devoir moral de tout adulte responsable de signaler l'atteinte portée à la vie privée d'un enfant. Par exemple, si sa photo est publiée ou si son nom est utilisé sur internet ou dans un média sans son autorisation ni celle de ses parents.

D réponse : 2

La vie privée, c'est ce qui ne regarde pas les autres : ce à quoi tu crois, tes goûts, tes idées, tes sentiments, tes rêves, des situations que tu as vécues, ton histoire familiale. Tu es libre d'en parler mais on ne peut pas t'y obliger ! Personne n'a le droit d'en parler publiquement sans ton accord. Tu as le droit de ne pas vouloir que toute la classe sache que tu as un problème de santé par exemple. De même, tu n'as pas à “rapporter” la vie privée des autres à la classe !

E réponses : 1, 3 et 4

Ton dossier scolaire (tes notes, les appréciations des professeurs), ton dossier médical (poids, taille, croissance, maladies...) ou ton dossier social (si tes parents reçoivent des aides spéciales, si tu habites en foyer, etc.) sont confidentiels. Selon les cas, ils peuvent être communiqués à tes parents, au médecin, à l'infirmière, à un avocat, à une assistante sociale, à un psychologue, etc.

Quizz “Vie privée”...

A réponse : 1

Tu peux éprouver des sentiments, être amoureux/se de qui tu veux, écrire dans un journal intime, sans que les autres le sachent. Le droit à la protection de ta vie privée ne veut pas dire que tu as le droit d'exclure ceux qui t'entourent et veulent ton bien de tout ce qui te concerne. C'est important de pouvoir se confier à quelqu'un en qui on a confiance.

B réponses : 1 et 2

Oui et non ! Tes parents doivent te protéger et t'éduquer. En revanche, ils ne doivent pas le faire de façon abusive et contraire à ton intérêt. Exemple : écouter systématiquement tes conversations téléphoniques, ouvrir tout ton courrier... mais, vérifier ton carnet de notes, t'imposer de ranger ta chambre, mettre la table ou te demander les coordonnées des amis chez qui tu es invité(e) n'est pas un abus.

En revanche, ta vie amoureuse ne concerne que toi. Si tu as des questions (contraception, sexualité, interruption volontaire de grossesse), tu peux te renseigner de façon anonyme et gratuite auprès du planning familial où tu peux aller seul(e).

C réponses : 1 et 2

Attention, il peut arriver que des adultes essaient d'entrer dans ta vie privée sans que tu t'en rendes compte (par internet par exemple)! Même sans ton adresse mail, les autres internautes peuvent avoir accès à des informations te concernant. N'importe qui peut se cacher derrière un pseudonyme et dire qu'il est un enfant. Surtout, ne donne jamais ton nom, ton adresse ni ton numéro de téléphone. Si cela arrive, tu dois en parler à tes parents qui pourront porter plainte pour que cette personne cesse de t'importuner et ne cherche pas à entrer en contact avec d'autres mineurs.

D réponse : 2

Il existe aujourd'hui un contrôle parental sur les téléphones portables. Lors de la souscription de l'abonnement téléphonique, les parents peuvent refuser que leur enfant ait accès à internet.

E réponses : 1, 2 et 4

Ces professionnels sont tenus au secret : ils ne peuvent pas répéter sans ton accord ce que tu leur as confié. Pour avoir l'adresse d'une consultation médicale ou psychologique, tu peux le demander à l'infirmière ou à l'assistante sociale de ton collège ou téléphoner à Fil santé jeune au 32 24 (anonyme et gratuit d'un poste fixe) ou aller sur leur site : www.filsantejeunes.com. Pour obtenir les conseils d'un avocat, spécialiste du droit des enfants, tu peux t'adresser à l'ordre des avocats de ta ville. Pour cela, renseigne-toi auprès d'un tribunal ou aide-toi d'un moteur de recherche, tape “ordre des avocats” puis le nom de ta ville.

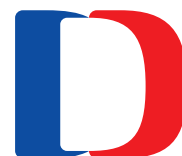
Réponses des devinettes

Devinettes

1 réponse : cookie

2 réponse : confidence (Confit/Danse).

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
defenseurdesdroits.fr



Droit N°8

Chaque enfant a le droit
de s'exprimer et d'être entendu sur
les questions qui le concernent

En 1990, la France a ratifié
la Convention internationale des droits de l'enfant.
Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre
les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Julie, 12 ans, va chercher sa nouvelle carte d'identité et découvre qu'elle porte désormais le nom de son beau-père et qu'il l'a adoptée. Elle n'en savait rien. Jusqu'alors, elle portait le nom de son père biologique. Ses relations avec son beau-père sont très mauvaises et Julie n'est pas du tout d'accord ! Elle écrit au Défenseur des droits qui la met en relation avec un avocat pour l'aider dans ses démarches.

Nadia a 16 ans. Tous les ans, elle part en vacances en Algérie, son pays d'origine. Mais un été, ses parents lui apprennent qu'elle se mariera avec un homme qu'elle ne connaît pas. Elle n'est pas d'accord mais personne ne l'écoute. Nadia pleure beaucoup. Elle est désespérée. Cela ne change rien : elle est mariée de force. Comme ses parents lui ont confisqué ses papiers, elle ne peut pas rentrer en France. Elle parvient à prévenir son petit ami qui écrit, pour elle, au Défenseur des droits. Celui-ci prend contact avec le consulat des Français à l'étranger pour organiser un rapatriement en urgence. Nadia réussit à rentrer en France et fait annuler son mariage.

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit à l'expression des enfants n'est pas respecté ? (dans le monde ou autour de toi...)

As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Pour contacter le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Julie et Nadia ont écrit au Défenseur des droits pour que leurs droits soient respectés. Pour mieux comprendre, découvrez les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

L'enfant capable de raisonner a le droit d'exprimer son opinion sur toutes les questions qui le concernent :

Jusqu'à sa majorité, l'enfant est sous la responsabilité et l'autorité de ses parents qui prennent les décisions qui sont dans son intérêt pour sa santé, son éducation, ses activités artistiques ou sportives etc., mais il doit pouvoir y être associé. (article 12)

Pour des décisions graves prises notamment par un juge, l'enfant a le droit d'être entendu : par exemple, à l'occasion de la séparation des parents ou quand l'enfant a été victime d'une infraction ou est lui-même l'auteur d'une infraction (Cf : droit à une justice adaptée à son âge).

Il doit pouvoir exprimer son opinion devant le juge, librement et sans subir aucune pression familiale ou de toute autre personne. Cela ne veut pas dire que c'est l'enfant qui décidera. Le juge l'écouterà en prenant en compte son âge et son degré de maturité et prendra la décision qu'il estime être la meilleure dans l'intérêt de l'enfant.

A l'occasion notamment de la séparation de ses parents, l'enfant pourra refuser de donner son opinion. (article 12, alinéa 2)

L'enfant a le droit d'exprimer ses idées :

Il peut le faire par la parole, l'écrit, le dessin, les arts, le jeu, ou de toute autre manière dans le respect des autres et de leurs droits. (article 13)

L'enfant a le droit de s'informer sur l'actualité :

Les médias (télévision, radio, journaux) doivent diffuser une information compréhensible par les enfants et qui ne soit ni violente, ni dangereuse pour eux. Leur accès doit être facilité à tous les enfants et notamment aux enfants qui ont un handicap. Les médias doivent également permettre aux enfants de s'exprimer. (article 17)

L'enfant a le droit de participer à la vie associative :

Il peut adhérer, créer ou gérer une association par exemple à l'école, dans le cadre d'une activité sportive ou culturelle. (article 15)

L'enfant a le droit à la liberté de pensée et de religion :

Les parents doivent guider leur enfant dans l'exercice de ses droits mais l'enfant peut faire ses propres choix, quand il en a la maturité. Il peut avoir (ou non) une religion et la pratiquer. (article 14)

Les enfants qui appartiennent à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, peuvent - selon l'article 30 de la Convention - avoir leur propre vie culturelle, pratiquer leur religion et parler leur langue avec les personnes de la même origine.

La France a choisi de ne pas appliquer cet article dans sa totalité car il porte sur les droits des enfants des minorités. Or, la Constitution française affirme que la République est indivisible et donc qu'il n'y a pas de minorités linguistiques en France.

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Est-ce qu'un enfant a tous les droits d'expression des adultes ?

1. Oui
2. Non

B Un enfant a le droit d'être entendu par un juge s'il est concerné par une procédure judiciaire :

1. Oui, Toujours
2. Oui, si l'enfant le souhaite et s'il est estimé capable par le juge de donner son avis
3. Non, un enfant ne peut en aucun cas être entendu par un juge

C Est-ce que c'est l'enfant qui décide de son éducation ?

1. Oui
2. Non

D Est-ce que les médias peuvent diffuser toute information à destination des enfants ?

1. Oui, car ils ont le droit de tout savoir
2. Non, il faut les protéger des informations et images qui seraient dangereuses et violentes

E Un enfant a le droit de :

1. pratiquer la religion de son choix
2. réaliser un journal
3. appartenir à une association

Compte tes points : .../5

Quizz "Expression"

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde. Pour le savoir, réponds au quizz « Expression ». Si tu as 5/5, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Un enfant a-t-il le droit d'avoir des opinions et de les exprimer ?

1. Oui
2. Non

B Un enfant a-t-il le droit de créer une association ?

1. Oui
2. Non

C La liberté d'expression a ses limites, notamment dans la presse. Relie les différents types de délits à leurs définitions.

1. La diffamation
2. La fausse nouvelle
3. La provocation aux crimes et aux délits

 A B C

- A. Inciter d'autres personnes à commettre des actes punis par la loi
- B. Parler d'un fait précis portant atteinte à l'honneur d'une personne
- C. Fabriquer ou publier une information qui n'est pas basée sur des faits réels ou qui n'est pas vérifiée

D En France, un enfant a-t-il le droit d'écrire au maire de sa commune ou au député de sa circonscription ?

1. Oui
2. Non

E En France, lorsque ses parents divorcent, un enfant a le droit :

1. de décider de son domicile
2. d'être entendu par le juge pour donner son avis sur son lieu de résidence
3. de refuser de donner son avis sur son lieu de résidence

Compte tes points : .../5

Devinettes

Voici quelques devinettes, plus ou moins faciles !
Sauras-tu les résoudre ?

1. Un journal qui paraît tous les mois est un journal mensuel. Comment s'appelle un journal qui paraît toutes les semaines ? Tous les deux mois ? Tous les six mois ?
2. Dans les caricatures de journaux du XIX^{ème} siècle, on trouve Anastasie, une femme tenant de grands ciseaux. Elle est la terreur des journalistes et des écrivains. À ton avis, que représente-t-elle ?

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités pour toi et tes camarades à faire avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux !
Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser les idées toutes faites !

- 1 Quel est le rôle d'un délégué de classe ?
Que peut-on attendre de lui ?
- 2 Peut-on dire tout ce que l'on pense ?
- 3 Pourquoi un juge doit-il demander son avis à l'enfant lors de la séparation de ses parents ?

Enquêtes

- 1 Sais-tu qu'il existe en France un Parlement des enfants ? Mène l'enquête.
- 2 Connais-tu les associations de jeunes de ton département ? Mène l'enquête.
- 3 Plus difficile : qu'est-ce que la censure ? Cherche des exemples dans le passé et dans le présent.

Pour aller plus loin...

**Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ?
Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe, ton collège
ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !**

1 Tu viens d'être nommé(e) ministre de la Jeunesse. Quelles sont tes dix premières réformes ?

2 Quelque chose te passionne, te révolte, te touche... Tu veux t'engager... Avec tes camarades, imaginez votre association. Vous en rédigez les statuts : définissez son nom, ses objectifs, et les actions que vous voulez mener au collège, dans votre commune, voire dans le monde ! Certaines associations de jeunes aident à construire des écoles en Afrique ou luttent pour protéger l'environnement ...

3 Journal collégien. Dans votre collège ou votre quartier, avez-vous votre journal ? Sinon, pourquoi ne pas en créer un ? Rédacteur en chef, rédacteurs, photographes ou illustrateurs, secrétaire de rédaction... Plein de rôles sont possibles mais il faut surtout de bons sujets et l'envie de vous exprimer !

4 Espace "Tag". Avec votre classe et votre professeur, créez votre espace de libre expression (tableau, panneau,...). Chacun pourra y taguer son opinion sur des thèmes comme le racisme, les discriminations, le droit à la santé, l'éducation, les conflits armés, la violence, le handicap, la famille...

Saynètes impro

A mimer, jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

1 Dorian vient d'intégrer le club de théâtre dont il rêvait depuis toujours. Mais voilà, il est nouveau et toutes les décisions se prennent sans lui. Il n'est jamais consulté, jamais écouté et on lui coupe la parole. Il veut faire changer les choses. (Personnages : Dorian et ses camarades du club théâtre)

2 Abeba a 15 ans et vit en Ethiopie. Demain, ses parents la marient mais la jeune fille n'en a pas du tout envie : elle se mariera si elle le souhaite et avec qui elle veut ! (Personnages : Abeba ses parents. Personnages supplémentaires : la famille, les voisins, le futur mari...)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à l'expression partout dans le monde ? En adhérant à une association ?

En organisant une campagne d'information dans ton collège ?

En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

En écrivant un slam ?

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit à l'expression.

L'ANNÉE DE MES 15 ANS

Marie-Claude Bérot. Ed. Père Castor Flammarion, coll. Tribal. A 15 ans, Constance tombe enceinte. Ses parents la poussent à abandonner son enfant. Une fois adulte, elle regrette son geste et part à la recherche de sa fille. (Niveau 5^e/4^e/3^e)

L'OASIS

Xavier-Laurent Petit. L'école des loisirs, coll. Médium, 1997. Le climat violent de l'Algérie des années 90 amène trois collégiens (deux garçons et une fille) à s'exprimer et à prendre position. (Niveau 5^e/4^e/3^e)

DIEU EST UNE FEMME

Ariane Fornia. Ed. Denoël. Ariane, 14 ans nous raconte sa vie d'adolescente. (Niveau 4^eème/3^eème)

JE VEUX CHANTER

Maya Nahum. Ed. Syros, coll. Les uns les autres, 1994. Lucia, jeune fille timide et asthmatique, veut devenir chanteuse d'opéra mais il va falloir qu'elle se batte pour affirmer ses choix. (Niveau 6^e/5^e/4^e)

AVRIL, TOUT SIMPLEMENT

Martina Murphy. Ed. Grasset jeunesse, coll. Lampe de poche. Avril, 17 ans, a un avenir déjà tracé par ses parents. Un déménagement la poussera à s'affirmer. (Niveau 3^e)

PREMIER RÔLE MASCULIN

Fanny Joly. Gallimard jeunesse. Coll. Folio junior. Bastien, 15 ans, complexe sur tout mais il a un rêve secret: devenir acteur. (Niveau 6^e/5^e/4^e)

SHABANU

Suzanne Fisher-Staples. Ed. Gallimard. Shabanu, une jeune Pakistanaise qui vit dans le désert, a le choix entre se marier contre son gré ou se révolter contre les traditions. (Niveau 4^e)

FAIRE SON JOURNAL AU LYCÉE ET AU COLLÈGE

O. Chevenez, P. Famery et le CLEMI. Victoire éditions. Manuel pratique qui accompagne les jeunes dans la création de leur journal. (Niveau Collège)

LES JEUNES FONT LEUR PRESSE

Co-édité par Jets d'encre et l'ANACEJ, ce guide à double entrée s'adresse aux jeunes qui veulent créer un journal librement, et aux adultes accompagnateurs du projet. (Niveau collège)

"POURQUOI"

Moka. Ed. Ecole des loisirs. Les frères de Wafa cherchent à comprendre pourquoi leur soeur est partie avec toutes les économies de la famille alors qu'elle n'avait visiblement aucun problème. (Niveau 3^eème)

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates-là ! Profite de ces jours pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

20 novembre

Journée mondiale des droits de l'enfant

3 mai

Journée internationale de la liberté de la presse, organisée par Reporters sans Frontières (www.rsf.org)

8 décembre

Journée internationale de la radio et de la télévision en faveur des enfants

12 août

Journée internationale de la jeunesse

Fin avril

Festival national de journaux jeunes Expresso, organisé par Jets d'encre (www.festival-expresso.org)

Mars

Semaine de la Presse à l'école, organisée par le CLEMI (www.clemi.org)

Janvier-février

Inscriptions au concours national de journaux scolaires et lycéens organisé par la Fondation Varenne, le CLEMI et Jets d'encre

A l'automne

Place publique junior, festival de l'engagement des jeunes par des actions dans la cité. Va sur le site <http://www.placepubliquejunior.com/> pour connaître les dates.

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes). Association pour la participation des enfants et des jeunes dans les collectivités territoriales et l'aide à la mise en place d'instances de participation des jeunes. www.anacej.asso.fr

RNJA (Réseau National Junior Associations). Association pour la liberté d'expression et l'initiative citoyenne des jeunes. Le dispositif Junior association permet aux jeunes de se regrouper et de fonctionner comme une association loi 1901 en garantissant une assurance, l'ouverture d'un compte bancaire et des conseils. Pour les démarches: <http://www.juniorassociation.org/>

Jets d'encre. Association nationale de défense et de promotion de la presse d'initiative jeune : aide, conseils et soutien à la création de journaux. www.jetsdencre.asso.fr

CLEMI (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'information). Une étude intitulée "Je blogue, tu blogues, nous bloguons" t'explique la blogosphère. <http://www.clemi.fr/>

Reporters sans frontières. Organisation de défense des journalistes et de lutte contre la censure dans le monde entier. www.rsf.org

Centre National de la cinématographie: www.cnc.fr, tu as accès à une liste de films classés par catégories de public.

Service des Français à l'étranger du Ministère des Affaires Etrangères. Si on craint d'être marié(e) de force dans son pays de destination : Bureau de la protection des mineurs et de la famille : 01.43.17.67.82 et 01.43.17.80.32. ou aller sur le site du Ministère : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/>

ATEC (Associations Temporaires d'Enfants Citoyens). Pour apprendre à mener un projet du début à la fin: blog sur <http://atec.joueb.com/>

Si tu as besoin de voir gratuitement un avocat, renseigne-toi auprès de l'ordre des avocats du barreau de ta ville (tu peux avoir l'adresse au tribunal ou par internet).

Observatoire de la presse lycéenne. Mémo à destination de la communauté éducative sur les blogs. www.presse-lycenne.org

D'autres textes juridiques :

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Convention européenne des droits de l'Homme

Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz “Convention”...

A réponse : 2

Pas exactement. Les enfants, par exemple, n'ont pas le droit de vote. En revanche, beaucoup de droits civils et politiques comme ceux inscrits dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de l'ONU de 1948 s'adressent non seulement aux adultes mais aussi aux enfants ! (droit à la liberté d'expression, d'opinion et d'association...)

B réponse : 2

La Convention dit que l'enfant concerné par une procédure devant un juge ou devant une autorité administrative peut donner son opinion (qu'il soit victime, accusé ou témoin). Il pourra exprimer son avis soit seul, soit par l'intermédiaire d'un adulte.

C réponse : 2

L'enfant ne décide pas car il n'est pas encore majeur. Ce sont ses parents (ou son représentant légal) qui décident, en veillant à l'intérêt de leur enfant. Cependant, il doit être associé aux décisions qui le concernent. L'enfant a le droit, quand il est capable de bien réfléchir, de donner son avis.

D réponse : 2

La Convention demande aux Etats d'élaborer des principes pour que les médias diffusent des informations qui ne soient pas dangereuses pour les enfants. En France, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) et le Centre National de la Cinématographie (CNC) sont chargés notamment de protéger les enfants des programmes susceptibles de nuire à leur équilibre.

E réponses : 1, 2 et 3

Oui, un enfant a tous ces droits mais il doit respecter certaines règles. S'il pratique une religion, il doit le faire dans le cadre de sa vie privée et dans le respect des autres religions et de la laïcité. S'il écrit dans un journal, il ne doit pas tenir de propos diffamatoires par exemple.

Quizz “Expression”...

A réponse : 1

En France, un enfant a le droit d'avoir ses propres idées dans tous les domaines (politique, religieux, syndical...), tant que ses opinions sont respectueuses des autres et de leurs droits et qu'il ne veut pas imposer son point de vue à tout prix. De même, il ne doit pas porter atteinte à autrui sur internet (blogs, forums ou autres). Dans beaucoup de pays, la liberté de pensée et d'expression est limitée ou interdite : des adultes et des enfants sont mis en prison pour leurs idées.

B réponse : 1

Une association “loi 1901” doit être composée de deux personnes au moins. Elle doit être déclarée à la préfecture pour pouvoir ouvrir un compte bancaire (et ainsi recevoir des subventions) et pour avoir une assurance. Il existe des associations sportives, culturelles, d'entraide, de protection des personnes ou de l'environnement, et bien d'autres encore. En France, on compte plus d'un million d'associations ! Selon la loi, les mineurs ont le droit d'en créer, mais dans la pratique, les préfectures refusent d'enregistrer les associations dans lesquelles il n'y a pas d'adultes. C'est pourquoi le Réseau National Junior Associations (RNJA) délivre un label aux enfants qui souhaitent créer une association, et les accompagne dans leur projet. Va sur leur site pour voir les formalités si tu es intéressé(e) : www.juniorassociation.org. De même, il existe les Associations Temporaires d'Enfants Citoyens (créées par les Francas) qui aident les jeunes à monter leur association : <http://atec.joueb.com/>

C réponses : 1B, 2C et 3A

Tu peux t'exprimer grâce à un journal dans ton établissement scolaire, dans ton quartier ou ta commune. Pour plus de renseignements, contacte Jets d'encre, une association qui peut t'aider à créer ton journal en t'expliquant toutes les démarches. www.jetsdencre.asso.fr

D réponse : 1

Encore mieux, l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) cherche à associer le plus possible les jeunes aux affaires publiques, dans les collectivités territoriales. Elle fédère les conseils composés de jeunes (conseil municipal, départemental, régional, ...). Les enfants peuvent, par exemple, proposer au maire de leur commune leurs idées : la création d'un parc de jeux, l'éclairage du terrain de sport, une pièce de la bibliothèque consacrée à la littérature jeunesse, etc. Mais hélas, la plupart des enfants dans le monde sont privés de ce droit.

Réponses des devinettes

Quizz

“Expression”... (suite)

E réponses : 2 et 3

En France, en cas de divorce de ses parents, un enfant a le droit de donner son avis au juge sur toute question qui le concerne (résidence principale, droit de visite). C'est un droit, pas une obligation. Depuis mars 2007, le juge a l'obligation d'écouter l'enfant qui en fait la demande avant de prendre sa décision. S'il ne le fait pas (parce qu'il estime que l'enfant est trop jeune par exemple), il doit le justifier. Il peut également demander à une personne compétente (travailleur social, psychologue...) d'entendre la parole de l'enfant. Attention, tout cela ne veut pas dire que c'est l'opinion de l'enfant qui sera retenue par le juge.

F réponse : 1

Dans de nombreux pays, le mariage forcé (c'est-à-dire un mariage qui est célébré même si la personne refuse !) existe. En France, si une des deux personnes n'a pas donné son consentement, le mariage est annulé. Si une jeune fille de nationalité française est contrainte de se marier à l'étranger, elle peut demander l'annulation du mariage en France. Avant 2000, la loi autorisait les filles à se marier dès 15 ans. A cause de cela, certaines se mariaient très jeunes, et sans être toujours d'accord. Heureusement, grâce à l'action de Claire Brisset, Défenseure des enfants à l'époque, l'âge légal pour se marier a été porté à 18 ans pour les filles comme pour les garçons.

Si tu es de nationalité française et que tu risques d'être marié(e) de force à l'étranger, tu as le droit d'être protégé(e) par le ministère des affaires étrangères : avant le départ comme après, suis leurs conseils : (diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs/).

Devinettes

1 réponse : hebdomadaire, bimestriel, semestriel.

2 réponses : La censure

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
defenseurdesdroits.fr



Droit N°9

Chaque enfant doit être protégé contre toutes les formes de violence

En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Lilou, 5 ans, a été violemment frappée par d'autres enfants dans la cour de récréation de l'école maternelle. Elle a dû aller à l'hôpital pour se faire soigner. Par peur que cela se reproduise, sa maman a écrit au Défenseur des droits. Celui-ci s'est adressé au médiateur de l'Education nationale pour que des mesures de surveillance soient prises et qu'une telle situation ne se reproduise jamais.

Emilia (11 ans) et Jenny (13 ans) vivent avec leur père depuis la séparation de leurs parents. Il est violent avec elles, leur crie systématiquement dessus et les bat. Elles veulent habiter chez leur mère. Celle-ci sait que ses filles sont en danger. Elles vont de plus en plus mal. La maman

écrit au juge des enfants pour récupérer la garde d'Emilia et de Jenny. Mais les mois passent et la situation empire pour les petites filles. Avec l'aide de leur mère, elles écrivent au Défenseur des droits qui prend contact avec le Procureur Général pour que le juge des enfants prenne rapidement sa décision ! Les petites filles habitent enfin avec leur maman.

Fabrice a 17 ans. C'est un passionné de courses automobiles en jeu vidéo... A tel point qu'il en perd tout sens de la réalité. Un jour, il vole une voiture et la conduit à très grande vitesse à travers la ville. Un véhicule de police lui fait signe de s'arrêter mais Fabrice se croit dans un jeu et accélère. La poursuite dure plusieurs minutes. Finalement, le jeune homme est arrêté. Il refuse de suivre les policiers et se débat. Un des policiers le frappe plusieurs fois et Fabrice perd même une dent. Il écrit au Défenseur qui saisit la commission nationale de déontologie et de sécurité. Une enquête est menée et il est prouvé que le comportement du policier n'était pas justifié, même si Fabrice était en infraction.

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit à la protection contre les violences des enfants n'est pas respecté ? (dans le monde ou autour de toi...)
As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Emilia, Jenny, Fabrice et la maman de Lilou ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

Les Etats doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'enfant contre toutes les formes de violences, qu'elles soient physiques (coups, privations, négligences...), psychologiques (humiliations, injures...), ou sexuelles. (article 19)

La violence subie par un enfant compromet gravement son développement et son épanouissement.

Les violences familiales ou conjugales dont un enfant peut être témoin ont également des conséquences sur son équilibre psychique.

La torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants sont catégoriquement interdits. (article 37)

Les Etats doivent protéger les enfants de la violence qu'ils peuvent subir de la part de toute personne, qu'il s'agisse d'adultes ou d'autres enfants, que ces violences se passent au sein de la famille, ou dans tout autre lieu : à l'école, à l'hôpital, dans un centre de loisirs, en colonie,

dans un établissement de protection de l'enfance, un centre éducatif fermé, en prison ...

Ils doivent prendre toutes les mesures pour prévenir les actes de violence : informer les enfants, former les professionnels de l'enfance et veiller à ce que la discipline scolaire ne porte pas atteinte à la dignité de l'enfant. Ils doivent mettre en place des programmes d'aide aux familles afin que certaines conditions de vie ne créent pas de risques de violence à l'encontre des enfants.

Les Etats doivent mettre en place des structures de signalement afin que les enfants ou toute autre personne ayant connaissance d'un acte de violence puissent les dénoncer. Ils doivent fournir des services médicaux et sociaux accessibles et adaptés aux enfants quand ceux-ci sont victimes de violence.

Les auteurs d'actes de violence doivent être poursuivis en justice et être punis pour leurs actes.

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

Droit d'être protégé contre les violences P.2

A Maltraiter un enfant, est-ce seulement agir avec brutalité et donner des coups ?

1. Oui
2. Non

B Quelles sont les différentes formes de violence ?

1. Violence physique
2. Violence verbale
3. Violence psychologique
4. Violence sexuelle

 A B C D

- A. Contraindre par la force ou la menace à des contacts sexuels non souhaités...
- B. Humilier, intimider, faire pression...
- C. Insulter, menacer, agresser verbalement...
- D. Gifler, secouer, battre...

C Pourquoi les violences que voient les enfants

(à la télévision, à la maison) sont-elles dangereuses pour eux ?

1. Parce que cela peut avoir des conséquences psychologiques sur eux
2. Parce qu'après, ils ne voudront plus regarder la télé

D Que doivent faire les Etats pour empêcher les phénomènes de violence ?

1. Informer les enfants sur les violences qui existent
2. Former les professionnels qui travaillent auprès des enfants
3. Mettre en place des programmes d'aide aux familles

E Une personne qui exerce des violences sur un enfant est-elle punie par la loi ?

1. Oui
2. Non

Compte tes points : .../5

Quizz “Non à la violence”

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde. Pour le savoir, réponds au quizz “Non à la violence”. Si tu as 5/5, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Où un enfant peut-il être confronté à la violence ?

1. À l'école et à la maison
2. Dans la rue et dans les transports
3. Dans les jeux vidéos et à la télévision

B Qui peuvent être les auteurs de violence à l'encontre d'un enfant ?

1. Les adultes
2. Les enfants
3. L'enfant lui-même

C Le racket c'est :

1. Ce qui nous permet de jouer au tennis
2. Une forme de violence psychologique et physique
3. Un délit

D Est-ce que les jeux pratiqués dans la cour d'école tels que “le jeu du foulard” ou celui de “la tomate” sont dangereux ?

1. Oui
2. Non

E Comment lutter contre la violence que subit un enfant ?

1. En parlant à un adulte de confiance ou en contactant le Défenseur des droits
2. En se confiant à l'assistante sociale, à l'infirmière, au psychologue ou au médecin scolaire de l'école qui sont tenus au secret professionnel
3. En appelant le numéro anonyme et gratuit

Allo Enfance maltraitée (119) ou Jeunes Violence Ecoute (0 808 807 700)

Compte tes points : .../5

Devinettes

Voici quelques devinettes, plus ou moins faciles !
Sauras-tu les résoudre ?

1. Comment s'appelle le personnage vêtu de noir qui donne des coups de fouet aux enfants terribles tandis que Saint-Nicolas distribue des cadeaux et des bonbons aux enfants sages ?
2. Mon premier est l'inverse de "sur",
Mon second est ce qu'il faut faire pour cuire des beignets.
Mon tout est ce qu'il ne faut pas accepter.
3. Mon premier est le contraire de "mort",
Mon deuxième est une voyelle,
Mon troisième est l'une des plus anciennes armes de chasse.
Moins on en parle et plus on souffre de mon tout.
Qu'est-ce que c'est ?

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin,
voici des activités pour toi et tes camarades à faire
avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux !
Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser
les idées toutes faites !

- 1 Un ami te confie qu'il y a beaucoup de violence chez lui.
Cela te semble grave. Tu veux l'aider mais
tu ne veux pas lui causer de problèmes. Que fais-tu ?
- 2 Que sont les violences conjugales ?
Quelles peuvent être les conséquences sur les enfants ?
- 3 Qu'est-ce qu'on appelle "la loi du silence" ?
- 4 Quelles peuvent être les conséquences sur un enfant
(réactions, émotions,...) des jeux vidéo violents?

Enquêtes

1 Qu'est-ce qu'une association d'aide aux victimes ?
Recherche s'il y en a une dans ton quartier ou ta ville. Quel est le rôle de cette association ?

2 Qui était Gandhi ? Mène l'enquête.

Pour aller plus loin...

Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ?
Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe, ton collège ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !

1 Réalise une affiche pour ton collège destinée aux enfants et ados victimes de violence afin qu'ils puissent se confier. (Quel slogan ? Quelle illustration ? Adresses et numéro utiles ?)

2 Invente une affiche destinée aux auteurs de violence (Quel slogan ? Quelle illustration ?).

Saynètes impro

A mimer, jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

1 Leila, une copine, se confie à toi et à votre professeur de français : en l'absence de son père, son frère aîné l'enferme dans sa chambre systématiquement pour qu'elle ne sorte pas. Le professeur convoque les parents (Personnages : Leila, le frère, le père et le professeur. Personnages supplémentaires : la mère, la sœur, un autre ami...)

2 Dimitri, 15 ans, sort du lycée pour aller manger. Alexis, 17 ans, l'attend tous les jours pour lui voler son argent en le menaçant de le frapper s'il refuse de le lui donner. (Personnages : Dimitri, Alexis. Personnages supplémentaires : des témoins, des professeurs, un ami de Dimitri, un complice d'Alexis...)

3 Cassandre a peur de se rendre à son cours de piano. Son professeur l'humilie sans cesse. Il lui répète qu'elle n'est bonne à rien et se moque d'elle à chaque fausse note. (Personnages: Cassandre, le professeur. Personnages supplémentaires : la directrice du conservatoire, les parents de Cassandre, un élève...)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à être protégé contre la violence ? En adhérant à une association ? En organisant une campagne d'information dans ton collège ? En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit à être protégé contre les violences.

LA FILLE DU CANAL

Thierry Lenain. Ed. Pocket Jeunesse. A la demande de son professeur de dessin, Sarah pose nue devant lui. Elle a honte, se renferme mais se confiera peu à peu à son institutrice. (Niveau 5^e/4^e/3^e)

VIPÈRE AU POING

Hervé Bazin. Ed. Le Livre de Poche. A la mort de leur grand-mère qui prenait soin d'eux, deux jeunes garçons retrouvent leurs parents. Mais les relations avec leur mère qu'ils surnomment «Falcoche» vont devenir insoutenables. (de la 6^e/3^e)

POIL DE CAROTTE

Jules Renard. L'enfance malheureuse d'un garçon victime de la méchanceté de sa mère. (Niveau 5^e/4^e)

LE ROBINSON DU MÉTRO

Felice Holman. Ed. Le Livre de Poche. Slake, 13 ans, harcelé par des voyous, va vivre 121 jours dans les couloirs du métro de New-York. Un monde de solitude et de débrouillardise. (Niveau 5^e/4^e)

LE SI GENTIL MONSIEUR HENRY

Clotilde Bernos. Ed. Thierry Magnier. Camille, 10 ans, n'aime pas son professeur de chant. S'il est très gentil avec les parents, il a un tout autre comportement une fois seul avec ses élèves...

BONNE NUIT SUCRE D'ORGE

Heidi Hassenmüller. Ed. du Seuil. La famille de la jolie Gaby accueille un oncle qui impose rapidement sa loi. Il est très dur avec tout le monde mais gâte particulièrement la jeune fille pour acheter son silence... Gaby

se révolte. Malade, souffrante, la jeune fille culpabilise, ne comprend pas pourquoi tout le monde se tait devant cet homme violent. (Niveau 4^e/3^e)

LES COUPS DURS

Elizabeth Laird. Ed. Flammarion Jeunesse. Jake, 14 ans, se fait battre par son beau-père. L'enfant se sent coupable et humilié. Sa mère décide de demander de l'aide à sa grand-mère. (Niveau 5^e)

LE MINIATURISTE

Lou Virginie. Ed. Gallimard Jeunesse. Témoin d'une scène de méchanceté enfantine, une jeune femme se remémore sa propre enfance. (Niveau 5^e /4^e)

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours-là pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

4 juin

Journée mondiale des enfants victimes innocentes de l'agression

26 juin

Journée mondiale pour le soutien aux victimes de la torture

8 mars

Journée internationale de la femme

20 novembre

Journée internationale des droits de l'enfant

25 novembre

Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

119 Allo Enfance en danger.

C'est un numéro gratuit ouvert 24h/24 qui a pour but de faciliter le dépistage des situations de maltraitance à enfant. 119 <http://www.allo119.gouv.fr>

Jeunes violences écoute.

Prioritairement pour l'Île de France. Ce numéro d'appel, anonyme et gratuit, constitue un relais essentiel pour les jeunes victimes ou témoins de violences. 0 808 807 700

S.O.S violences scolaires. Ecoute des victimes de violences scolaires et orientations administratives. 0 810 55 55 00

S.O.S Femmes Battues.
01 40 33 80 60

INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation).
08 84 28 46 37

Brigade des Mineurs. Tout commissariat de police fournira les coordonnées de la Brigade des mineurs. C'est un service départemental de police en direction des mineurs, qui peut être saisi d'urgence. Il intervient à la demande du tribunal pour recueillir les renseignements concernant les enfants en danger physique ou moral.

ASE (l'Aide Sociale à l'Enfance) relève de la compétence du Conseil général. Ses missions rassemblent des actions de prévention et de soutien en direction des enfants et des familles en difficultés psychosociales, et des actions de prises en charge d'enfants qui, pour des raisons diverses, ne peuvent rester dans leurs familles (enfants placés en familles d'accueil ou foyers.)

Service sociaux des circonscriptions. Action sociale polyvalente et spécialisée, participation aux actions de prévention des mauvais traitements.

Croix Rouge Ecoute Enfants

Parents. Service anonyme et gratuit d'aide et de soutien aux enfants et aux parents. 0 800 85 88 58

SOS Benjamin. Association de prévention et d'information sur les jeux dangereux et de soutien aux familles dont un enfant a été blessé au cours de ces jeux. www.sosbenjamin.org

Innocence en danger.
www.innocenceendanger.org

Tu peux consulter le rapport sur les **violences scolaires à l'école** sur: <http://www.education.gouv.fr>

Portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet
<https://www.internet-signalement.gouv.fr>

D'autres textes juridiques :

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ONU, 1984

Etudes des Nations Unies sur la violence contre les enfants

Rapport mondial sur la violence et la santé, OMS

Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007)

Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (STE n° 126: 1987/1989)

Résolution de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe : Enfants victimes : éradiquons toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus (2007)

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz "Convention"...

A réponse : 2

La maltraitance a plusieurs formes : la négligence, la persécution par des moqueries, les humiliations ("traiter" un garçon de fille parce qu'il aime la danse classique, par exemple). Les attouchements d'ordre sexuel ou les attentats à la pudeur sont des violences très graves et sévèrement punies. Enfin, créer une ambiance de peur ou de terreur, exercer une autorité exagérée en criant ou en menaçant sont des maltraitements.

B réponses : 1d, 2c, 3b et 4a

Il existe en effet quatre formes de violence. Les violences physiques peuvent parfois entraîner un handicap ou des douleurs durables et même mettre la vie en danger.

Les violences psychologiques ou verbales sont souvent minimisées, niées ou peu prises au sérieux, donc plus difficiles à prouver : leur impact est pourtant très douloureux.

Quant aux violences sexuelles, elles causent des dégâts énormes sur le plan physique, moral et affectif. Le fait de négliger un enfant (manque de nourriture, d'attentions, de soins) est une violence à la fois physique et morale.

C réponse : 1

Voir une scène de grande violence à la télé peut faire du mal, parfois sans que l'on s'en rende compte. Assister à des actes de violence sur quelqu'un d'autre aussi, même si l'enfant n'est pas directement concerné. C'est pourquoi il y a en France une Commission Nationale Cinématographique qui classe les films (Tout public, déconseillés aux moins de 10 ans, de 16 ans ou interdits aux moins de 18 ans). www.cnc.fr

Les violences conjugales (entre les parents par exemple) ont souvent des incidences graves sur les enfants.

D réponses : 1, 2 et 3

Les Etats doivent faire en sorte d'empêcher la violence : en informant les enfants sur les différentes formes de violence, en mettant en place des programmes d'aide aux familles (la violence est parfois déclenchée par des conditions de vie difficiles). Ils doivent également assister les enfants victimes de violences, notamment en leur assurant un suivi médical et social.

E réponse : 1

La violence, qu'elle soit physique, sexuelle, verbale ou psychologique, est un délit que la loi sanctionne. Elle est punie qu'elle que soit la personne qui réalise cette violence : quelqu'un de la famille, un autre enfant, un adulte. Les Etats doivent mettre en place des procédures de signalement, d'enquêtes et de poursuite afin que tout adulte puisse signaler les violences envers un enfant. En France, tout adulte qui sait qu'un enfant est victime de violences doit le signaler (à la police par exemple), sinon il peut être poursuivi pour « non assistance à personne en danger ».

Quizz

"Non à la violence"...

A réponses : 1, 2 et 3

Rassure-toi, il n'y a pas que de la violence dans le monde ! Pourtant, à l'école, dans la rue, à la maison, à la télévision, dans les jeux vidéos, tu peux être confronté(e) à la violence. La violence à la maison que l'on nomme violence domestique est la forme la plus courante de violence. Aujourd'hui près de 275 millions d'enfants dans le monde sont maltraités chez eux ! Il est très important de le signaler, même s'il est difficile pour un enfant d'en parler puisque cela concerne ses parents. Dénoncer la violence n'est pas « balancer »...

B réponses : 1, 2 et 3

La violence peut provenir d'adultes (membres de la famille ou autres) ou d'enfants (camarades de classe, etc.). Dans tous les cas, il faut la signaler. Toute forme de violence, et quel que soit l'auteur, est interdite ! Il arrive aussi qu'un enfant ait un comportement violent envers lui-même, qu'il s'inflige des douleurs car il ne se sent pas bien dans sa tête. Il est important d'en parler... Fil santé jeune est un numéro gratuit qui peut aider un ado en souffrance :

32 24 ou 01 44 93 30 74 depuis un portable.
<http://www.filsantejeunes.com>

C réponses : 2 et 3

Le racket, c'est obliger quelqu'un à donner de l'argent ou des objets de valeur en utilisant la force, les menaces ou le chantage. C'est une véritable forme de violence physique et psychologique. Elle est considérée comme un délit et sanctionnée par la justice.

D réponse : 1

Ce sont des jeux dangereux qui peuvent mettre la vie en danger. Chaque année, plusieurs enfants décèdent à la suite de ces "jeux" tandis que d'autres restent handicapés. Quand un "jeu" consiste à humilier quelqu'un, c'est une violence. Il faut savoir faire la différence.

Réponses des devinettes

Quizz “Non à la violence”... (suite)

3 réponses : 1, 2 et 3

Le **119, Allô enfance en danger**, est un numéro d'urgence joignable 24h/24h. C'est un numéro gratuit (à partir d'un fixe) et anonyme. Il n'apparaît pas sur la facture téléphonique. Parler de la violence, c'est le seul moyen de l'empêcher de continuer. Il existe des amis et des adultes (à l'école, dans les associations...) en qui on peut avoir confiance.

La justice est là pour protéger les enfants contre les violences ou réparer celles qu'ils ont subies.

Des associations d'aide aux victimes existent aussi. (Voir le répertoire)

Devinettes

1 réponse : Le père Fouettard.
Ce personnage légendaire est né à Metz au 16^{ème} siècle.

2 réponse : Souffrir (sous/frir).

3 réponse : Violence (Vie/O/Lance).

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
defenseurdesdroits.fr



Droit N°10

Personne n'a le droit d'exploiter un enfant

En 1990, la France a ratifié
la Convention internationale des droits de l'enfant.
Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre
les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Mathilde, 15 ans, vit dans la montagne avec sa mère et son beau-père, le fromager du village. Elle dort dans l'étable et doit se lever aux aurores pour s'occuper des chèvres, sinon, elle est battue. Un jour, elle s'enfuit et réussit à se plaindre des mauvais traitements de son beau-père auprès de ses grands-parents. Ceux-ci lui conseillent de porter plainte mais à la gendarmerie, personne ne la prend au sérieux et l'affaire est classée. Elle écrit alors au Défenseur des droits qui fait rouvrir l'enquête pour que justice soit faite. Le Défenseur contacte également le juge des enfants pour que Mathilde puisse vivre dans une famille d'accueil.

Marie-Jeanne, 17 ans, ne vit plus chez sa mère car leurs rapports sont trop tendus. Elle est en contrat d'apprentissage et s'assume. Pourtant, sa mère estime que la jeune fille ne mérite pas de garder son salaire. Chaque mois, c'est elle qui l'encaisse et qui le garde pour elle. Marie-Jeanne trouve la situation injuste, d'autant plus que sa mère ne lui fait pas confiance : « Tu ne ferais que des bêtises avec cet argent ! » lui répète-elle. La situation pèse beaucoup à Marie-Jeanne qui décide, sur les conseils de son éducatrice, d'écrire au Défenseur des droits. Celui-ci explique à la mère qu'elle n'a pas le droit de disposer de l'argent que gagne sa fille et qu'elle doit le lui rendre à sa majorité : c'est la loi. Marie-Jeanne a pu récupérer son chèque mais hélas, les rapports qu'elle entretient avec sa mère sont toujours aussi difficiles.

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit à ne pas être exploités des enfants n'est pas respecté ? (dans le monde ou autour de toi...)

As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Mathilde et Marie-Jeanne ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

L'enfant doit être protégé contre toutes les formes d'exploitation, qu'elles soient économiques, sexuelles ou autres. (Article 36)

L'exploitation économique consiste à faire travailler un enfant (comme domestique par exemple) ou dans des travaux dangereux, dans les mines par exemple. (Article 32)

L'exploitation sexuelle consiste à contraindre un enfant à se prostituer ou à participer à des films pornographiques. (Article 34)

Toutes les formes d'exploitation portent gravement atteinte à la santé, au droit à aller à l'école, et plus largement au bon développement et à l'épanouissement des enfants qui se trouvent en situation de subir des violences et d'être victimes de trafics.

L'ONU a souhaité renforcer la protection des

enfants contre ces dangers en adoptant (en 2000) un protocole spécial pour lutter contre la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Mais il est facultatif et tous les pays ne l'ont pas signé.

Les Etats doivent prendre des mesures pour empêcher que des enfants soient exploités. Ils doivent fixer un âge à partir duquel les enfants peuvent travailler dans des conditions qui respectent leur bon développement et leur épanouissement. Pour cela, ils doivent aider les parents qui se trouvent dans une situation économique difficile car dans certains pays la pauvreté est telle que les parents obligent leurs enfants à travailler pour nourrir la famille.

Les Etats doivent rechercher et punir les auteurs d'exploitation d'enfants. La coopération internationale entre les pays permet de lutter plus efficacement contre toutes ces formes de criminalité.

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Selon la Convention, tous les enfants doivent être protégés contre toutes les formes d'exploitation

1. Vrai
2. Faux

B Un enfant exploité économiquement est souvent également privé de ses autres droits fondamentaux. Lesquels par exemple ?

1. Le droit à la santé
2. Le droit d'aller à l'école
3. Le droit d'être protégé contre toutes les formes de violences

C Selon la Convention, qu'est ce qui est interdit formellement ?

1. La vente d'enfants
2. De rigoler avec un enfant
3. La prostitution d'enfants

D Que doivent faire les Etats pour éviter que certains enfants soient exploités ?

1. Aider les familles défavorisées
2. Mettre en prison les enfants qui travaillent avant l'âge légal
3. Mener des campagnes d'information et de prévention
4. Punir ceux qui exploitent les enfants

E Les Etats doivent fixer l'âge à partir duquel les enfants ont le droit de travailler

1. Vrai
2. Faux

Compte tes points : .../5

Quizz “Non à l'exploitation”

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde. Pour le savoir, réponds au quizz « Non à l'exploitation ». Si tu as 6/6, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A A partir de quel âge un enfant peut-il légalement travailler en France ?

1. 14 ans
2. 16 ans
3. 18 ans

B A ton avis, combien d'enfants dans le monde sont-ils contraints de travailler ?

1. 5% des enfants dans le monde
2. 10% des enfants dans le monde
3. 13% des enfants dans le monde
4. 30% des enfants dans le monde

C Pourquoi autant d'enfants travaillent-ils dans le monde ?

1. Parce qu'ils n'aiment pas l'école
2. Parce que leurs parents sont très pauvres
3. Parce qu'ils aiment l'argent

D Quelles sont les formes d'exploitation d'enfants que l'on constate dans le monde ?

1. L'exploitation économique
2. L'esclavage domestique
3. L'exploitation sexuelle
4. La traite d'enfants
5. L'exploitation comme soldats

E Maintenant, essaie de donner

une définition à chaque forme d'exploitation d'enfant :

1. L'exploitation économique
2. L'exploitation sexuelle
3. La traite des êtres humains
4. L'esclavage domestique

 A B C D

- A. C'est lorsqu'un enfant est acheté et vendu comme une marchandise et qu'on l'oblige à travailler ou à se prostituer
C'est une forme d'esclavage moderne
- B. C'est lorsqu'un enfant est forcé de travailler dans des conditions inhumaines
- C. C'est lorsqu'un enfant est utilisé comme un domestique
- D. C'est lorsqu'un enfant est contraint d'avoir des relations sexuelles avec des adultes qui donnent de l'argent à un autre adulte (un membre de sa famille, un trafiquant)

F Lioudmila est Russe, c'est une jeune fille qui rêve d'être mannequin. Un jour, elle trouve sur internet une annonce d'une "agence" en Italie qui cherche des jeunes filles correspondant à son profil. Lioudmila pense que c'est la chance de sa vie et part à Milan réaliser son rêve. Elle se retrouve à poser nue pour des photos...

Trois mois plus tard, privée de son passeport et menacée par des proxénètes (des personnes qui tirent profit de la prostitution), elle est forcée à se prostituer. Elle est désespérée et ne rêve que de retourner dans son pays....

A ton avis, est-ce une histoire réelle ?

1. Oui
2. Non

Compte tes points : .../6

Devinettes

Voici quelques devinettes, plus ou moins faciles !
Sauras-tu les résoudre ?

1. Mon premier est une ville célèbre pour ses 24 heures, mon deuxième succède à 9, mon troisième est le nom d'une île en plein cœur de Paris. Mon tout est pratiqué par plusieurs millions d'enfants et d'adultes très pauvres.
2. Elle a une méchante belle-mère qui l'exploite et elle ne se déplace qu'en citrouille. Quel est son nom ?
3. Dans le célèbre roman de Victor Hugo Les Misérables, comment s'appelle la petite fille exploitée par la famille Thénardier ?

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin, voici des activités pour toi et tes camarades à faire avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux !
Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser les idées toutes faites !

- 1 Le travail des enfants et l'exploitation des enfants, est-ce la même chose ?
- 2 Est-ce qu'un enfant est exploité lorsqu'il participe aux tâches ménagères ?
- 3 Penses-tu qu'il y a des objets ou des vêtements de ta vie de tous les jours qui ont été fabriqués par des enfants ?

Enquêtes

- 1** Qui était Iqbal Masih ? Mène l'enquête.
- 2** Choisis un pays dans lequel il y a beaucoup d'enfants qui travaillent et décris les conditions de travail de ces enfants, quel type de travail ils effectuent...
- 3** Mène l'enquête sur l'exploitation des enfants dans le sport en Chine.

Pour aller plus loin...

Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ? Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe, ton collège ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !

- 1** Tu rencontres dans ton quartier un enfant contraint de mendier. Raconte votre conversation.
- 2** Réalise une grande affiche d'information et de sensibilisation contre l'exploitation des enfants, avec des photos, des slogans, des adresses utiles ...

Saynètes impro

À mimer, jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

- 1** Ima est une petite fille Indienne de 14 ans qui travaille dans les champs. Elle se fait insulter et est battue par son patron. Un jour, Miranda, une représentante de l'UNICEF, apprend sa situation et décide d'apporter de l'aide à ses parents pour qu'Ima puisse aller à l'école... (Personnages : Ima, Miranda, son patron, ses parents. Personnages supplémentaires : une enseignante qui propose son aide à la famille...)
- 2** Matthieu a 13 ans et habite en France. Il veut gagner de l'argent et décide d'aller chercher du travail dans la boulangerie de sa rue. La gérante de la boulangerie le reçoit mais lui explique qu'il n'a pas encore l'âge de travailler... (Personnages : Matthieu, la gérante de la boulangerie. Personnages supplémentaires : une cliente de la boulangerie, un ami de Matthieu...)
- 3** Cveti (12 ans) et son frère Ilia (11 ans) vivent dans un campement aux alentours d'une grande ville de France. Ils s'appêtent à aller à l'école mais leur mère décide qu'aujourd'hui seul Ilia ira à l'école. Cveti, elle, ira mendier. Au bout de quelques jours, un professeur qui a rencontré Cveti dans la rue vient discuter avec la mère pour que cela cesse. (Personnages : Cveti, Ilia, la mère, le professeur. Personnages supplémentaires : le père, des élèves de la classe de Cveti)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à être protégé contre l'exploitation ? En adhérant à une association ? En organisant une campagne d'information dans ton collège ? En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit à être protégé de l'exploitation.

LE RÊVE DE SI-YAN

Sally Grindley. Ed. Castor Poche. Si-Yan, une petite fille de 11 ans, est vendue par son oncle comme domestique, pratique toujours répandue en Chine. Grâce à l'aide de la grand-mère, elle parvient à s'enfuir et trouve du travail en usine. D'autres ennuis l'attendent. (Niveau 6^e/5^e/4^e)

RACONTE-MOI...L'ESCLAVAGE

Jean-Michel Deveau. Ed. Nouvelle Arche de Noé. Livre documentaire sur l'esclavage et ses formes modernes. (Niveau CM2/6^e/5^e)

BETTY COTTON

Corinne Albaut. Ed. Acte sud junior, coll. couleur de l'histoire. Betty, jeune africaine, est enlevée pour être esclave en Louisiane. Elle travaille sans relâche et ses patrons l'humilient... jusqu'à sa révolte. (Niveau 5^e/4^e/3^e)

ENFANTS PROSTITUÉS EN ASIE

Franck Pavloff. Ed Syros, coll. J'accuse, 1997. Livre documentaire sur un sujet sensible. (Niveau 5^e/4^e/3^e).

RÊVES AMERS

Maryse Condé. Ed. Bayard. C'est l'histoire de Rose-Aimée, 13 ans, esclave malmenée par la méchante Mme Zéphir. (Niveau CM2/6^e)

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours-là pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

12 juin
Journée mondiale
contre le travail des enfants

17 octobre
Journée internationale
pour l'élimination de la pauvreté

20 novembre
Journée internationale
des droits de l'enfant

20 juin
Journée mondiale
des réfugiés (Décidée par
le Conseil de l'Europe)

2 décembre
Journée internationale
pour l'abolition de l'esclavage

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

ACPE (association contre la prostitution des enfants).

Fondation Scelles. Contre l'exploitation sexuelle d'êtres humains. www.fondationscelles.org

www.droitsenfant.com/19siecle.htm pour trouver l'histoire du travail des enfants en France.

CFPE. Pour parrainer des enfants dans le monde. www.cfpe.Asso.fr

Le réseau In-Terre-Actif Un outil d'éducation et d'engagement pour de jeunes citoyens solidaires www.in-terre-actif.com

CCEM (Comité Contre l'Esclavage Moderne). Lutte particulièrement contre le travail domestique. www.esclavagemoderne.org

EMDH (Enfants du Monde - Droits de l'Homme). Association pour la protection des enfants en danger et pour la reconnaissance de leurs droits. Elle est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (Ecosoc). www.emdh.org

De l'éthique sur l'étiquette. Collectif d'associations de solidarité internationale, syndicats, mouvements de consommateurs et d'éducation populaire. Il œuvre pour promouvoir le respect des droits de l'homme au travail dans le monde: <http://www.ethique-sur-etiquette.org/>

D'autres textes juridiques :

Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) :
Convention de l'OIT n°29 et n°105 sur le travail forcé ou obligatoire

Convention 182 de l'OIT concernant les pires formes de travail des enfants

Convention relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)

Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007)

Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005)

Convention sur la Cybercriminalité (2004)

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz “Convention”...

A réponse : 1

B réponses : 1, 2 et 3

Et ce ne sont pas les seuls droits dont les enfants sont privés. Ils sont privés du droit à l'expression, souvent privés du droit de vivre en famille, etc.

C réponses : 1 et 3

D réponses : 1, 3 et 4

Les Etats doivent expliquer aux adultes les dangers du travail inadapté ou précoce sur le développement physique, psychologique et personnel d'un enfant. Ceux qui exploitent les enfants doivent être punis par la loi.

Les Etats doivent également aider les familles car souvent, c'est à cause de la grande pauvreté de leurs parents que les enfants travaillent.

E réponse : 1

Aujourd'hui, dans le monde, des enfants à partir de 5 ans sont obligés de travailler et donc privés du droit d'aller à l'école. Pour empêcher l'exploitation des enfants, les Etats doivent définir l'âge à partir duquel ils ont le droit de travailler. La Convention ne précise pas cet âge mais chaque pays doit prendre en compte le bon développement de l'enfant avant de le définir.

Quizz “Non à l'exploitation”...

A réponse : 2

Les enfants ont le droit de travailler en France à partir de 16 ans. Pendant les vacances scolaires, un jeune qui veut gagner un peu d'argent de poche peut travailler dès 14 ans. La signature de ses parents est obligatoire sur son contrat de travail. En France, il y a une obligation scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans. Cependant, depuis 2006, l'apprentissage est ouvert aux jeunes dès 14 ans. Un collégien peut intégrer un lycée professionnel ou un centre de formation des apprentis (CFA) et alterner des périodes de cours et le travail en entreprise.

B réponse : 3

215 millions d'enfants travaillaient en 2008 selon le Bureau International du Travail, soit 13,6% de la population totale des moins de 18 ans. Ils sont forcés d'accomplir des tâches dangereuses pour leur santé physique et psychologique. Certains travaillent dans les usines, dans les champs, d'autres dans des sous-sols pour fabriquer des tapis. Certains sont même victimes d'exploitation sexuelle.

Dans les régions très pauvres, l'argent que gagnent les parents ne suffit pas à faire vivre la famille et les enfants sont contraints de travailler. Parfois, ils n'ont que 5 ans. Ils ne peuvent pas aller à l'école. Il leur sera difficile de trouver un travail correctement payé lorsqu'ils seront grands et souvent, ils resteront très pauvres.

D réponses : 1, 2, 3,4 et 5

Aujourd'hui, 215 millions d'enfants de 5 à 17 ans sont exploités dans le monde. Parmi eux, 8 millions subissent ce que l'on appelle “les pires formes d'exploitation”. Ils sont obligés d'accomplir des travaux dangereux, sont exploités sexuellement ou deviennent des enfants soldats...

E réponses : 1b, 2d, 3a et 4c

F réponse : 1

Oui, c'est une histoire réelle. On estime que sur l'ensemble de la planète, plus de 600 000 personnes par an (dont 80% de filles) sont vendues et obligées de se prostituer. Cela représente une victime par minute. On appelle ça la traite des êtres humains. C'est pour cela qu'il faut être très prudent(e) sur Internet ! Il ne faut jamais donner d'informations personnelles (nom, téléphone, adresse, photo...) ni se rendre à des rendez-vous avec des personnes inconnues.

Devinettes

1 réponse : Mendicité (Mans/Dix/Cité).

2 réponse : Cendrillon

3 réponse : Cosette

Droit N°11

**Lorsqu'il commet une infraction,
l'enfant a droit à une
justice adaptée à son âge**

En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Jean-Marc a 17 ans. Il est en prison pour quelques mois et souhaite passer son baccalauréat depuis la maison d'arrêt. Pour cela, il a besoin du soutien moral de sa mère mais celle-ci n'a pas les moyens de venir le voir car la prison est assez loin et le voyage trop cher. Elle écrit au Défenseur des droits qui fait des démarches auprès de la caisse d'allocations familiales pour que la maman de Jean-Marc bénéficie d'une

va pouvoir se concentrer sur ses cours pour préparer sa réinsertion à sa sortie de prison avec le soutien affectif de sa mère qui lui rendra visite régulièrement et l'accueillera à sa sortie.

Yanis, 16 ans, a commis de graves infractions et il se trouve dans une prison pour mineurs, à plusieurs centaines de kilomètres de sa famille. Ni sa mère, ni ses frères ne peuvent venir lui rendre visite. Il va très mal car sa famille lui manque beaucoup. Il se renferme. Il écrit au Défenseur des droits qui convainc l'administration pénitentiaire de transférer Yanis dans une prison proche de sa ville. Sa famille peut ainsi lui rendre visite régulièrement jusqu'à sa sortie de prison.

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit à une justice adaptée aux enfants n'est pas respecté ? (dans le monde ou autour de toi...)

As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Pour contacter le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Yanis et la mère de Jean-Marc ont écrit au Défenseur des droits pour que les droits de l'enfant soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

Lorsqu'un enfant commet une infraction, il doit être jugé dans le cadre d'un système de justice tenant compte de son âge, de son degré de développement physique et psychologique et de ses besoins affectifs et éducatifs.

Les mesures éducatives et pénales qui sont décidées par la justice doivent lui permettre de mesurer la portée de ses actes, de les réparer et aussi de faciliter son insertion dans la société. (article 40 alinéa 1)

Le système de justice pour les mineurs doit être distinct de celui des adultes et doit préserver les droits de l'enfant à toutes les étapes de la procédure :

. L'enfant doit être présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit condamné. (article 40)

. Il doit connaître rapidement les accusations qui sont portées contre lui et voir les faits qui lui sont reprochés examinés dans les plus brefs délais par une justice indépendante et impartiale, qui tiendra compte des circonstances des actes commis, de son âge, de son parcours de vie et de sa personnalité.

. On ne peut pas lui reprocher des faits qui n'étaient pas punis par la loi au moment où ils ont été commis.

. Il a le droit de bénéficier d'une aide juridique (avocat) pour mieux préparer et présenter sa défense.

. Il a le droit d'exprimer son opinion ou bien de garder le silence.

. Ses parents doivent être informés.

. Il a le droit de faire appel de la décision qui a été prononcée. (article 40 alinéa 2)

Les mesures prises contre un enfant sont encadrées par la Convention :

. La peine de mort et l'emprisonnement à vie sont catégoriquement interdits. (article 37-a)

. La privation de liberté et notamment la prison ne peuvent être décidées que par un juge et en conformité avec la loi. Ces mesures ne doivent être prises qu'en dernière solution et pour la durée la plus brève possible.

. Si un enfant est privé de liberté, il doit être traité avec humanité en tenant compte des besoins de son âge et en respectant tous ses droits fondamentaux (protection contre la violence, accès à l'éducation, aux soins, droit de s'exprimer...). Il doit être séparé des adultes. Il a le droit de rester en contact avec sa famille par la correspondance et par des visites sauf circonstances exceptionnelles. (article 37)

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 7/7, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Le rôle de la justice des mineurs est :

1. d'aider un enfant auteur d'infraction à trouver sa place dans la société
2. de prendre des mesures éducatives ou pénales permettant au mineur délinquant de mesurer la portée de ses actes et de les réparer
3. de mettre tous les enfants délinquants en prison, quelle que soit l'infraction commise

B Pourquoi un enfant n'est-il pas jugé comme un adulte ?

1. Parce que les actes qu'il commet sont moins graves
2. Parce qu'il a des besoins affectifs et éducatifs
3. Parce qu'il n'a pas la même maturité qu'un adulte

C Un enfant auquel la justice reproche une infraction peut :

1. Bénéficier de l'assistance d'un avocat
2. Choisir le juge en charge du procès
3. Faire appel de la décision

D La peine de mort pour les mineurs est-elle autorisée ?

1. Oui
2. Non

E L'emprisonnement d'un mineur s'applique :

1. systématiquement s'il commet n'importe quelle infraction
2. s'il commet des infractions particulièrement graves
3. en dernier recours, après avoir mis en place d'autres solutions

F Un enfant emprisonné a-t-il le droit de rester en contact avec sa famille ?

1. Oui
2. Non

G Un enfant emprisonné a le droit :

1. d'étudier
2. d'être seul dans sa cellule
3. de rentrer dans sa famille un jour par semaine

Compte tes points : .../7

Quizz "Justice des mineurs"

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde. Pour le savoir, réponds au quizz "Justice des mineurs". Si tu as 8/8, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Quels sont les rôles du juge des enfants en France ?

1. Apprendre à un enfant à devenir juge
2. Protéger les mineurs victimes
3. Juger les mineurs qui ont commis des infractions en tenant compte de leur âge et de leurs besoins

B La garde à vue permet de retenir une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction, afin de pouvoir l'interroger. Selon toi, un mineur peut-il être placé en garde à vue ?

1. Oui
2. Non

C La justice pour mineurs est-elle la même que pour les majeurs en France ?

1. Oui
2. Non

D Est-ce qu'un enfant peut aller en prison en France ?

1. Oui
2. Non

E En France, il existe plusieurs infractions.

1. Délit
2. Crime
3. Contravention

 A B C

- A. Un jeune conduit sa mobylette sans casque
B. Un jeune commet un viol
C. Un adolescent rackette un enfant à la sortie de l'école

F Quelles mesures éducatives un juge peut-il prononcer ?

1. Un suivi par un éducateur
2. Une mesure éducative pénale
3. Un placement dans un centre éducatif renforcé (CER) ou un centre éducatif fermé (CEF)

G En France, est-ce qu'un enfant peut consulter seul et gratuitement un avocat ?

1. Oui
2. Non

H Est ce que les parents peuvent être jugés à la place de leur enfant ?

1. Oui
2. Non

Compte tes points : .../8

Devinettes

Voici quelques devinettes, plus ou moins faciles !
Sauras-tu les résoudre ?

1. On écoute ses conseils et on l'aime bien en salade.
Qui est-il ? (6 lettres)
2. On la représente avec un bandeau sur les yeux et
une balance dans la main. Qui est-ce ? (7 lettres)

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin,
voici des activités pour toi et tes camarades à faire
avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux !
Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser
les idées toutes faites !

- 1 A l'école, si tu désobéis au règlement intérieur du collège,
que se passe-t-il ?
- 2 Pourquoi les enfants ont-ils besoin
d'une justice adaptée à leur âge ?
- 3 A ton avis, pourquoi des enfants
commettent-ils des infractions ?
- 4 A ton avis, que faut-il faire pour empêcher
un jeune de commettre une infraction ?

Enquêtes

- 1 Quel est le rôle de la brigade des mineurs (police ou de la gendarmerie) ? Mène l'enquête.
- 2 Qu'est-ce qu'un centre éducatif fermé ? Mène l'enquête.
- 3 Tu enquêtes sur la situation des enfants emprisonnés au Pakistan ou dans un autre pays qui autorise la
peine de mort des mineurs. Documente-toi et écris un article pour sensibiliser les jeunes de ton collège.

Pour aller plus loin...

Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ? Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe, ton collège ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !

- 1** Rédaction: Andréa a fait des tags à la bombe sur les murs de plusieurs immeubles. Il est arrêté et placé en garde à vue. Tu es un (e) policier(e) de la brigade des mineurs et tu l'interroges. Rédige le procès verbal (les questions des policiers, les réponses d'Andréa).
- 2** Dans ton département, où peut s'adresser un enfant qui a besoin de consulter gratuitement un avocat ? Réalise une affiche d'information pour ton collègue.
- 3** Comment faire prendre conscience à un jeune de la gravité d'une infraction ? Comment l'en dissuader et lui permettre de trouver sa place dans la société ? Réalise une affiche de prévention.
- 4** Es-tu déjà entré(e) dans un tribunal ? Renseigne-toi. Peut-être qu'il est possible de visiter un tribunal avec ta classe et ton professeur.

Saynètes impro

À mimer, jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton "public" ?

- 1** Kévin (14 ans) et Christopher (15 ans) ont mis le feu à une poubelle, dans les caves de leur immeuble, pour s'amuser. Cela a fait des dégâts ! Aujourd'hui, le juge des enfants les reçoit dans son bureau. Quelle mesure éducative ou sanction pénale va-t-il leur donner ? (Personnages : Kévin, Christopher, le juge. Personnages supplémentaires : l'avocat des enfants, leurs parents)
- 2** Tom et Clémence ont 13 ans. Ils ont repéré du matériel facile à voler dans une maison dont les propriétaires sont en vacances. Cette nuit, c'est décidé, ils cambrioleront cette maison. Ils se disent qu'il ne peut rien leur arriver, ils sont trop jeunes. Leur meilleur ami essaie de les en dissuader. (Personnages : Tom, Clémence, le meilleur ami. Personnages supplémentaires : un agent de police, le propriétaire de la maison, les parents de Tom et Clémence)
- 3** Jordy (16 ans) croise dans la rue Mélanie (12 ans) qui téléphone avec son portable. Jordy court, bouscule la petite fille et s'enfuit avec son téléphone. Des policiers, alertés par les cris de Mélanie, rattrapent Jordy. Il a déjà été arrêté plusieurs fois pour vols ou actes de violence. Aujourd'hui, il est jugé par le tribunal pour enfants. (Personnages : Jordy, Mélanie, le juge pour enfant, l'avocat de Jordy, les deux assesseurs, les parents de Jordy, les parents de Mélanie)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à une justice adaptée à l'âge des enfants partout dans le monde ? En adhérant à une association ? En organisant une campagne d'information dans ton collège ? En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit à une justice des mineurs.

LES 79 CARRÉS

Malcolm Bosse. Ed. Flammarion.
Un vieil homme va tempérer les élans fougueux d'un jeune garçon au bord de la grande délinquance. (Niveau 5^e/4^e)

FILER DROIT

Michael Coleman. Coll. Do a Do, 2006. A 15 ans, Lucke est un jeune délinquant multirécidiviste. Un jour, on lui propose une peine d'intérêt général un peu spéciale auprès de Jodi, sa victime. (Niveau 4^e/3^e)

BAGNARD À SEIZE ANS

Yves-Marie Clément. Ed. Rageot.
Benjamin, petit délinquant, est envoyé dans un bagne en Guyane. (Niveau 5^e/4^e/3^e)

LE MAL DANS SA PEAU

Brigitte Peskine. Une éducatrice de la PJJ tente d'aider un jeune dealer de drogue. (Niveau 5^e/4^e)

LES ÉVADÉS DU BAGNE

Florence Reynaud. Ed. Père Castor Flammarion. Pour avoir volé un canard, deux petits garçons se retrouvent exploités dans un bagne pour enfants. Ils tentent de s'enfuir... (Niveau CM2/6^e)

LES ENFANTS PERDUS

Sophie Ducharme. Leila refuse d'être esclave et s'enfuit dans une forêt où l'attend une mystérieuse rencontre... (Niveau: 6^e/5^e)

SOLEIL MÉTALLIQUE

Alex Cousseau. Ed. du Rouergue.
La vie quotidienne de trois enfants qui sont séparés de leur mère car celle-ci est condamnée à deux mois de prison. (Niveau 5^e/4^e)

LES MISÉRABLES

Victor Hugo. Poche
(Niveau : 4^e/3^e)

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours-là pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

26 juin

Journée mondiale pour le soutien aux victimes de la torture

10 octobre

Journée mondiale contre la peine de mort

20 novembre

Journée internationale des droits de l'enfant

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

Site d'information sur le système de la Justice en France: www.ado.justice.gouv.fr ou www.justice.gouv.fr

Des avocats de l'antenne des mineurs du Barreau de Paris écoutent et conseillent gratuitement les moins de 18 ans. www.cdad-paris.justice.fr/professionnel/avocat.html

Thémis. Association pour l'accès aux droits des enfants et des jeunes. <http://www.themis.asso.fr>

Amnesty international. Organisation non gouvernementale de défense des droits humains dans le monde et de lutte contre les emprisonnements arbitraires. www.amnesty.fr

Pour consulter un avocat, renseigne-toi dans un tribunal : on t'indiquera les permanences gratuites. Sinon, tape sur internet « ordre des avocat » et le nom de ta ville et aide-toi d'un moteur de recherche...

D'autres textes juridiques :

Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté

Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour les mineurs (Règles de Beijing)

Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes directeurs de Riyad)

Recommandation du Conseil de l'Europe sur le Code européen d'éthique de la police (2001)

Recommandation de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : interdire le châtimeut corporel des enfants en Europe (2004)

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz “Convention”...

A réponses : 1 et 2

B réponses : 2 et 3

C réponses : 1 et 3

Quand il est accusé d'avoir commis des actes contraires à la loi, l'enfant doit bénéficier, à tous les stades de la procédure, des conseils et de l'assistance d'un avocat, afin de préparer et présenter sa défense. S'il n'est pas satisfait de la décision du juge, il peut faire appel.

D réponse : 2

Aujourd'hui, la peine de mort pour les mineurs existe encore en Iran ou au Pakistan. Aux Etats-Unis, elle a été abolie pour les mineurs par la Cour Suprême en 2005. En France, la peine de mort est interdite pour les enfants comme pour les adultes depuis 1981.

E réponses : 2 et 3

Dans l'esprit de la CIDE, les mesures éducatives doivent être la première réponse apportée à une infraction commise par un enfant, sauf s'il a commis une infraction grave. Dans ce dernier cas ou s'il a déjà fait l'objet de mesures éducatives et qu'elles ont échoué, il pourra être condamné à une mesure pénale (prison par exemple). Au 1er mai 2011, 800 mineurs étaient incarcérés en France.

F réponse : 1

Tout mineur en prison peut rester en contacts avec sa famille en écrivant, téléphonant, mais aussi par des visites. C'est un droit fondamental de l'enfant et c'est très important car le séjour en prison est très dur moralement pour les enfants.

G réponse : 1

L'enfant doit avoir accès aux soins, à l'éducation et doit être protégé contre toute forme de violence. Il doit pouvoir s'exprimer sur les questions qui le concernent. Il n'est pas nécessairement seul dans sa cellule mais il ne doit pas cohabiter avec des adultes. En France, les mineurs sont incarcérés dans un quartier pour mineurs d'une maison d'arrêt ou dans un établissement pénitentiaire pour mineurs. Il s'agit d'un lieu fermé, accueillant 60 jeunes maximum et encadré par des surveillants et des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Quizz

“Justice des mineurs”...

A réponses : 2 et 3

Le juge des enfants a deux fonctions. Il intervient quand il constate qu'un enfant est en danger et prend des mesures d'assistance éducative pour le protéger (placement dans une famille d'accueil...) Par ailleurs, si un enfant commet une infraction, il prend des mesures éducatives ou des sanctions pénales s'il s'agit d'un délit sanctionné par la justice.

B réponse : 1

Les mineurs de moins de 10 ans ne peuvent pas être mis en garde à vue.

Les mineurs de 10 à 13 ans peuvent être mis en garde à vue mais seulement en cas de crime ou de délit grave, seulement pour 12 heures, renouvelable une fois. Cela est peu courant. Un examen médical et l'assistance d'un avocat sont obligatoires.

Les mineurs de 13 à 16 ans peuvent être placés en garde à vue pour une durée de 24 heures. Un examen médical est systématique. L'assistance d'un avocat est obligatoire s'il est demandé par le mineur, les parents du mineur ou le responsable légal. Si le délit est grave, la garde à vue peut être prolongée une fois.

Les mineurs de 16 à 18 ans peuvent être placés en garde à vue pour une durée de 24 heures, renouvelable une fois. Un examen médical et l'assistance d'un avocat sont obligatoires s'ils sont demandés par le mineur, les parents du mineurs ou le responsable légal.

Si le jeune est soupçonné d'avoir agi en bande organisée, la garde à vue est de 72 heures maximum.

C réponse : 1

Non. Parce qu'un enfant (même si c'est un grand ado) n'est pas un adulte, il est jugé par un juge des enfants, le tribunal pour enfants ou une cour d'assises pour mineurs (voir question C) qui doivent prendre en considération l'âge, la personnalité de l'enfant, la gravité des faits et les circonstances (histoire personnelle du jeune, etc.) La Convention, comme la loi française, disent que le juge doit privilégier une mesure éducative à une sanction pénale.

Depuis la loi renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs adoptée par le Parlement le 10 août 2007, pour certains crimes particulièrement graves ou en cas de double récidive pour un mineur de plus de 16 ans, le juge pourra le punir comme un majeur.

Réponses des devinettes

Quizz “justice des mineurs”... (suite)

D réponse : 1

Oui, mais à certaines conditions. En France, un enfant ne peut être emprisonné avant l'âge de 13 ans et de manière exceptionnelle. Dans le monde, des milliers d'enfants sont emprisonnés : aux Etats-Unis, en Afghanistan, aux Philippines, au Rwanda, etc. sans que la justice tienne compte de leur âge. Certains sont même emprisonnés plusieurs années dans des conditions inhumaines pour des délits mineurs (vol à l'étagère par exemple) ou des faits qui ne sont même pas des infractions en France (consommation de tabac, vagabondage, mendicité.....)

Aujourd'hui, selon l'UNICEF, plus d'un million d'enfants dans le monde sont privés de leur liberté. Certains enfants sont incarcérés pour des motifs tels que la race, la religion, la nationalité, l'origine ethnique ou les opinions politiques.

E réponses : 1.C 2.B 3.A

Il existe trois formes d'infractions de la moins grave à la plus grave : contravention, délit, crime.

Le Juge de enfants juge les enfants ayant commis certains délits ou certaines contraventions. Il cherche d'abord à rappeler au mineur ses devoirs vis-à-vis de la société et à lui faire prendre conscience de ses actes et de leurs conséquences. Il ne peut prononcer que des mesures éducatives comme le placement dans un établissement spécialisé.

Pour les infractions plus graves, c'est le tribunal pour enfants qui intervient (il est composé d'un juge des enfants et de deux assesseurs, c'est à dire deux personnes non juges).

Si un mineur de 16 ans a commis un crime, il est jugé par la Cour d'Assises des mineurs. Dans tous les cas, l'enfant est assisté par un avocat.

F réponses : 1, 2 et 3

Une mesure éducative doit être adaptée à son âge et à sa personnalité, et faire comprendre au jeune en quoi son acte était contraire à la loi et à la vie en société.

Un centre éducatif renforcé est une structure qui prend en charge des mineurs en difficulté pendant 2 à 3 mois, sur décision du juge. Là, des éducateurs les aident à se réinsérer par des activités scolaires, sportives, culturelles ou humanitaires par exemple. Lorsqu'un mineur a commis des faits graves, le juge peut ordonner un placement en centre éducatif fermé plutôt qu'une peine de prison. Les jeunes suivent un programme d'activités et de soins pour préparer leur sortie.

G réponse : 1

Quand l'enfant est jugé, il doit toujours être assisté d'un avocat. Pour payer les frais de l'avocat, il reçoit une aide de l'Etat appelée aide juridictionnelle.

Des permanences juridiques gratuites existent dans toutes les grandes villes. Un enfant qui a des problèmes, qu'il soit victime ou qu'il ait commis une infraction, peut s'y rendre. Pour cela, il peut se renseigner au tribunal (on lui donnera l'adresse de l'ordre des avocats) ou auprès d'une maison de la justice et du droit.

H réponse : 2

Non, l'enfant est responsable pénalement des actes qu'il commet et sera donc jugé.

Ses parents sont responsables civilement, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des dommages causés par leur enfant. Ils doivent, par exemple, réparer par de l'argent le vol d'un objet ou les soins pour une victime de violences.

Devinettes

1 réponse : avocat

2 réponse : justice

Droit N°12



En temps de guerre, les enfants ont le droit d'être protégés en priorité et ne peuvent devenir soldats

En 1990, la France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant. Par cet acte, elle s'engage à garantir et à défendre les droits fondamentaux de tous les enfants.

Ils ont écrit au Défenseur des droits

Des enfants, leurs parents ou d'autres adultes (membres de la famille, enseignants, associations...) ont écrit au Défenseur des droits. Ils avaient besoin de son aide car les droits d'un enfant n'étaient pas respectés.

Voici leurs histoires :

Lazare, 17 ans, a fui la guerre de son pays natal : la République Démocratique du Congo. Il vit seul en France car toute sa famille a disparu. Il a déposé une demande d'asile politique, mais dans l'attente de ses papiers, aucune structure ne l'accueille durablement. Il doit changer de foyer tout le temps alors qu'il a besoin de stabilité ! Une association écrit au Défenseur des droits qui informe le Procureur de la République de l'urgence de la situation. Lazare est ainsi accueilli dans un foyer adapté où il est accompagné et aidé par des éducateurs. Lazare n'est plus seul.

Sheku, petit garçon de République Démocratique du Congo, n'a que 8 ans, lorsqu'on l'oblige à devenir soldat. Pour fuir l'horreur de la guerre et sauver leur fils, ses parents parviennent à obtenir le statut de réfugié politique. Sheku et toute sa famille s'installent en France. Cependant, le passé du petit garçon le tourmente beaucoup et il a besoin d'aide. En grandissant, sa colère ne passe pas. Il gère mal sa violence et se met à commettre des infractions. Il risque alors d'être expulsé. Il a très peur de retourner dans son pays d'origine. Il écrit au Défenseur des droits qui intervient auprès du préfet pour empêcher l'expulsion. Finalement, le jeune homme change d'avis. Son oncle resté là-bas est prêt à l'accueillir et à s'occuper de lui. Il ne risque plus rien et ne sera plus jamais soldat. Le jeune homme repart en République Démocratique du Congo pour essayer de reconstruire sa vie dans son pays malgré son passé douloureux.

Et toi ?

Connais-tu des situations identiques où le droit à la protection des enfants en temps de guerre n'est pas respecté ? (dans le monde ou autour de toi...)

As-tu des témoignages dont tu voudrais faire part au Défenseur des droits ?

Pour contacter le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr

Selon la Convention internationale des droits de l'enfant

Lazare et Sheku ont eu recours à l'aide du Défenseur des droits pour que leurs droits soient respectés. Pour mieux comprendre, découvre les articles de la Convention.

Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ONU, 1989

Les enfants qui vivent dans des pays en guerre doivent être spécialement protégés car les populations civiles sont souvent les cibles des attaques. Les Etats doivent leur fournir en priorité des soins, un abri, de la nourriture, des vêtements, et veiller à leur évacuation. En cas de séparation d'avec leur famille, les Etats doivent leur permettre de la retrouver rapidement. (article 38)

Les enfants qui ont subi des persécutions à l'occasion d'un conflit armé et qui demandent l'asile politique doivent bénéficier de l'ensemble des droits énoncés par la Convention. Ils doivent notamment retrouver leur famille et être protégés par l'Etat dans lequel ils se trouvent. (article 22)

Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut être soldat. (article 38) Pourtant, dans certains pays, des enfants de moins de 15 ans sont enrôlés de force. Les Nations Unies ont donc adopté en 2000 un nouveau texte de droit (appelé "protocole") qui demande aux Etats de veiller à ce qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne devienne soldat et ne prenne part directement aux combats. Mais il est facultatif et tous les pays ne l'ont pas signé. La France l'a fait.

Les enfants qui ont été touchés par la guerre doivent recevoir une aide de l'Etat pour faciliter leur réadaptation physique et psychologique et leur réinsertion sociale. (Article 39)

Quizz Convention

Réponds maintenant aux questions pour savoir si tu as bien compris le texte de la Convention ! Si tu as 5/5, tu es un(e) champion(ne) ! Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

A Selon la Convention, en dessous de quel âge un enfant n'a pas le droit d'être soldat ?

1. 13 ans
3. 15 ans
3. 18 ans

B En temps de guerre, l'Etat doit protéger en priorité les enfants :

1. vrai
2. faux

C Quelles aides les Etats doivent-ils apporter aux enfants qui ont été touchés par la guerre ?

1. Des soins médicaux et psychologiques
2. Des aides pour se réinsérer socialement
3. Un bouclier indestructible

D Qui doit aider les enfants soldats à se réinsérer dans la société ?

1. L'Etat
2. Les associations
3. Les amis des enfants soldats

E Selon la Convention, un enfant dont la vie est en danger à cause de la guerre peut demander l'asile. Cela veut dire qu'il peut :

1. voyager gratuitement
2. retrouver sa famille s'il en a été séparé
3. être protégé par l'Etat dans lequel il se trouve

Compte tes points : .../5

Quizz "Enfants dans la guerre"

Maintenant que tu as compris ce que dit la Convention, voyons comment cela se passe pour les enfants en France et dans le monde. Pour le savoir, réponds au quizz "Enfants dans la guerre". Si tu as 7/7, tu es vraiment un as !

Attention aux pièges, il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles...

**A Les enfants qui font la guerre, ça n'existe pas.
Et surtout pas les filles.**

1. Vrai
2. Faux

B Pourquoi un enfant devient-il un enfant soldat ?

1. Parce que des soldats viennent l'enlever à sa famille
2. Parce qu'il aime bien regarder les films de guerre
3. Parce que des groupes armés lui promettent à manger, à boire et un toit, et qu'il vit dans la misère
4. Parce que certains enfants n'ont plus de famille

C On les appelle "little bees"(petites abeilles) en Colombie ou "kadagos" en République démocratique du Congo. Qui sont-ils ?

1. Deux équipes nationales de football qui ont remporté la Coupe du monde junior
2. Deux jeunes héros de série télévisée qui sont des stars dans leur pays
3. Deux noms donnés aux enfants soldats dans ces pays

D Combien d'enfants qui ne sont pas soldats sont-ils morts à cause des guerres depuis dix ans ?

1. 1 million
2. 2 millions
3. 6 millions

E Combien d'enfants qui ne sont pas soldats sont-ils tués ou mutilés à cause d'une mine antipersonnel chaque mois ?

1. 40
2. 400
3. 800

F Combien d'enfants civils sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou dans un pays étranger à cause de la guerre ?

1. 10 millions
2. 20 millions
3. 40 millions

Droit d'être protégé en temps de guerre P.4

G Comment aider un enfant qui a été soldat à mener à nouveau une vie d'enfant ?

1. En lui proposant un suivi psychologique
2. En lui proposant un programme de réinsertion (scolaire ou professionnelle)
3. En lui permettant de vivre en famille et d'être entouré
4. En lui faisant un procès pour ce qu'il a fait pendant la guerre

Compte tes points : .../7

Devinettes

Voici quelques devinettes, plus ou moins faciles !
Sauras-tu les résoudre ?

1. Les crayons des enfants en ont une pour que tu écrives.
C'est un lieu de travail dangereux pour les enfants
et c'est aussi une arme qui peut les blesser ou tuer.
Qu'est-ce que c'est ? (4 lettres)
2. Combien de temps a duré la guerre de 100 ans ?
99 ans - 100 ans - 104 ans - 116 ans

Ensemble !

Parce qu'on n'apprend pas tout(e) seul(e) dans son coin,
voici des activités pour toi et tes camarades à faire
avec ton professeur ou un animateur.

Débats

Il est temps de réfléchir... et à plusieurs, c'est encore mieux !
Pour chaque sujet choisi, essaie avec les autres de dépasser
les idées toutes faites !

- 1 Pourquoi certains groupes armés obligent-ils les enfants à devenir soldats ?
- 2 Si on te demandait de devenir soldat, que ferais-tu ?
- 3 Comment la guerre est-elle présentée à la télévision ou au cinéma ?

Enquêtes

- 1** Que sont les "mines antipersonnel", exactement ? Où sont-elles le plus nombreuses ? Pourquoi ?
- 2** Enquête plus difficile : Dans quels pays actuellement en guerre, les enfants risquent-ils d'être enrôlés de force dans une armée ?
- 3** Recherche les différents programmes de réinsertion qui existent pour que les enfants qui ont été soldats se réadaptent à la vie en société.
- 4** As-tu déjà entendu parler des objecteurs de conscience ? Renseigne-toi.

Pour aller plus loin...

Et si tu imaginais maintenant que tu étais quelqu'un d'autre ? Ou bien si tu décidais d'agir, dans ta classe, ton collège ou ton quartier ? C'est à toi d'aller plus loin !

- 1** Organise une exposition dans ton collège ou ta commune pour faire prendre conscience aux autres jeunes des malheurs des enfants dans la guerre.
- 2** A la fin d'une journée, note toutes les images de guerre que tu as vues (à la télévision, au cinéma, dans les jeux vidéo, dans les magazines...). En as-tu trouvées beaucoup ?
- 3** En tant que jeune élu(e) du parlement des enfants de l'ONU, tu rencontres le chef d'une armée qui utilise des enfants soldats. Imagine le discours que tu pourrais lui lire afin de le convaincre de renoncer à obliger des enfants à devenir soldats.

Saynètes impro

À mimer, jouer, et forcément à plusieurs, voici quelques situations possibles, en France et dans le monde. Sauras-tu, toi et les autres acteurs, les faire comprendre à ton public ?

- 1** Des soldats arrivent dans le village d'Ismaël, un petit garçon de 12 ans. Il est seul à la maison car ses parents travaillent. Les soldats l'enlèvent et l'emmènent dans un camp pour l'entraîner au combat et le traite très durement. Ismaël a très peur. (Personnages : Ismaël, deux soldats. Personnages supplémentaires : le chef militaire du camp, d'autres enfants)
- 2** Aminata a vu de loin sa maman et son petit frère se faire enlever par des soldats, alors qu'elle était partie chercher de l'eau. Elle a fui à travers les chemins et arrive, après plusieurs jours de marche, devant un camp de réfugiés. Personnages : Aminata, le directeur du camp. Personnages supplémentaires : un médecin, d'autres réfugiés)

En route !

Et toi, comment voudrais-tu défendre le droit à la protection en temps de guerre des enfants partout dans le monde ?

En adhérant à une association ?

En organisant une campagne d'information dans ton collège ?

En écrivant des articles dans le journal de ton établissement ?

As-tu lu ?

Voici quelques livres qui ne te laisseront pas indifférent(e) ... Cherche s'ils sont dans ton CDI ou dans la bibliothèque la plus proche de chez toi. Avec ton professeur ou le documentaliste, tu peux rechercher d'autres ouvrages sur le droit à la protection des enfants en temps de guerre.

L'ENFANT DES RUES

Doherty Berlie. Hachette jeunesse.
Sept portraits sur fond de guerre. (Niveau collège)

SUNDARA, FILLE DE MÉKONG

L. Crew. Ed. Flammarion. Une jeune fille cambodgienne s'installe aux Etats-unis pour fuir la guerre de son pays. La vie n'y sera pas plus facile... (Niveau 6^e/5^e)

LES ENFANTS SOLDATS

Jean-Marie Defossez. Ed. Michalon Jeunesse. Birma et son ami s'amuse à jouer à la guerre en forêt dans un village de Sierra Leone. Au même moment deux hommes armés les interpellent et les emmènent dans un campement de rebelles... (Niveau 6^e/5^e)

PRINCES DES RUES

Elizabeth Laird. Ed. Gallimard Jeunesse. Mamo et Dani, deux jeunes Ethiopiens, vont devoir s'entraider pour survivre dans la rue malgré leurs différences sociales. (Niveau 6^e)

LA PETITE FILLE À LA KALACHNIKOV : MA VIE D'ENFANT SOLDAT

China keitetsi. Ed. Complexe. L'auteure, China keitetsi, raconte ses dix longues années d'enfant soldat en Ouganda. (Niveau 4^e/3^e)

MOUSSA ENFANT-SOLDAT

Françoise Guyon. Ed. Guyon. Moussa ne supporte plus sa vie d'enfant soldat et désire retrouver sa famille. (Niveau 5^e/4^e)

AS-TU ÉCOUTÉ ?

Enfants soldats d'ici ou d'ailleurs.
Un album entièrement consacré à ce sujet.

Pas maintenant d'Axelle Red
(sur l'album FaceA/FaceB),
contre les mines anti-personnel.

Manhattan Kaboul
de Renaud et Axelle Red.

Agenda

Si tu as un agenda, note toutes ces dates ! Profite de ces jours-là pour agir ou réfléchir au thème de la journée.

12 février
Journée internationale
des enfants soldats

4 avril
Journée internationale
pour la sensibilisation aux mines
et l'assistance à la lutte anti-mines

20 juin
journée des réfugiés

6 janvier
Journée mondiale
des orphelins de la guerre

21 juin
Journée internationale de la paix

Répertoire

Pour faire tes recherches ou bien si tu en ressens le besoin, voici quelques adresses ou numéros de téléphone utiles...

UNICEF. www.unicef.org/french/

CICR (Comité International de la Croix Rouge).
<http://www.icrc.org/fre/enfants>

Handicap international.
Association de solidarité internationale qui mène notamment des actions pour lutter contre l'utilisation des mines antipersonnel.
www.handicap-international.org

Coalition pour mettre fin à l'utilisation des enfants soldats (fondée par des organisations internationales). <http://www.child-soldiers.org/fr/>

Vision du monde. Association d'aide pour que les enfants soldats puissent reprendre une vie normale. www.visiondumonde.fr

La brochure "Les enfants réfugiés : à l'abri de la violence et de la guerre" est disponible sur le site de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés. www.unhcr.fr

D'autres textes juridiques :

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés du 25 mai 2000

Convention de Genève de 1949 et leurs protocoles facultatifs de 1977

Réponses des quizz et des devinettes

Quizz "Convention"...

A réponse : 2

Selon la Convention, un enfant de moins de 15 ans ne peut participer directement aux combats.

Un nouveau texte à l'initiative de l'ONU a demandé en 2000 qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne puisse devenir soldat. 117 Etats l'ont signé, dont la France.

B réponse : 1

En temps de guerre, l'Etat doit protéger en priorité tous les enfants (de moins de 18 ans) : qu'ils participent ou non à la guerre. Il doit aussi les soigner quand ils sont blessés et les aider à retrouver leur famille quand ils en sont séparés.

C réponses : 1 et 2

D réponses : 1 et 2

Les Etats doivent le faire tout comme ils doivent aider les associations qui ont l'expérience de cette mission. Les enfants qui ont été soldats ont vécu de graves traumatismes et ont besoin d'une aide spécifique (soutien d'éducateurs, de psychologues, etc.).

E réponses : 2 et 3

Quizz "Enfants dans la guerre"...

A réponse : 2

Environ 300 000 jeunes de moins de 18 ans (certains n'ont que 7 ou 8 ans) sont actuellement "utilisés" comme soldats dans des dizaines de conflits dans le monde. Ils sont plusieurs milliers à mourir chaque année, tués durant les combats. Ils souffrent beaucoup car ils sont réduits en esclavage, mal nourris et maltraités.

Environ 40 % des enfants soldats sont des filles. Durant les conflits, les filles subissent très souvent des violences sexuelles de la part des soldats et sont traitées comme des domestiques.

B réponses : 1, 3 et 4

Les enfants soldats sont recrutés ou enlevés par des groupes de forces armées. Ils sont très souvent drogués ou enivrés pour leur ôter toute sensation de peur ou de fatigue. Certains enfants, sans famille, vivant dans la rue, n'ont plus d'autres solutions que de rejoindre les groupes armés pour survivre.

C réponse : 3

D réponse : 2

Ces dix dernières années, les conflits armés sont responsables de la mort de 2 millions d'enfants et ont fait plus d'un million d'orphelins. Plus de 6 millions d'enfants ont été gravement blessés ou handicapés à cause de la guerre.

E réponse : 3

Selon l'UNICEF, 250 000 enfants sont exploités dans le cadre de conflits armés dans le monde. Il y a 800 enfants civils (non soldats) qui sont tués ou mutilés chaque mois à cause d'une mine antipersonnel. Même si les chiffres sont en diminution, 15 000 personnes au minimum sont encore tuées ou blessées par les mines chaque année : 2/3 sont des enfants qui ne participent pas aux conflits.

F réponse : 2

40 millions de personnes sont déplacées dans le monde : plus de la moitié sont des enfants.

G réponses : 1, 2 et 3

Mener de nouveau une vie d'enfant (ou d'adolescent) est très difficile à cause de ce qu'ils ont vu, subi ou accompli. Les Nations Unies (ONU) ont mis en place des programmes de réinsertion pour les enfants qui ont été soldats. La justice internationale commence aussi à prendre des sanctions : par exemple, des militaires qui ont forcé des enfants à devenir soldats sont jugés et condamnés, comme Thomas Lubanga, un milicien congolais. En revanche, il faut aider les enfants soldats qui ont été obligés de tuer à dépasser leur sentiment de culpabilité.

Devinettes

1 réponse : mine

2 réponse : 116 ans. Cette guerre interminable entre la France et l'Angleterre a duré de 1337 à 1453.

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**
defenseurdesdroits.fr

